

Mise en ligne : 14 février 2023.
Dernière modification : 19 février 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

PEKIN SYNDICATE ou PEKING SYNDICATE (SHANSI) (Chemins de fer, charbonnages, placements financiers)

Société anonyme anglaise, constituée le 17 mars 1897.

(La Cote de la Bourse et de la banque, 7 juin 1899)

En Chine, le ministre d'Angleterre a notifié au Tsung-li-Yamen l'intention qu'a le « Peking Syndicate » de procéder à la construction de plusieurs lignes de chemin de fer dans le but d'exploiter des mines de pétrole, ainsi que les autres mines situées dans le district de Fou-Tcheou au sud-ouest de la province de Shan-Si.

INFORMATIONS

(L'Information financière, économique et politique, 5 mars 1900)

Pekin syndicate. — Londres, 3 mars. — Le prospectus de cette Compagnie vient d'être publié. Il annonce la constitution de la société au capital de 1.540.000 liv. st. en 1.500.000 actions de Shansi de 1 liv. st., 29.900 actions ordinaires de 1 liv. st. et 2.000 actions privilégiées de 1 liv. st.

La Compagnie a pour but le développement des concessions accordées par la Chine, la mise en exploitation des charbonnages de Chinghwa, le raccordement de la ligne principale Pekin Hankow avec la Wei River à Taokou. La ligne aura 80 milles d'étendue.

SITUATION EN CHINE

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 21 juin 1901)

Londres, 21 juin. — Le rapport, pour 1900, porte que les ingénieurs et le personnel ont dû quitter la Chine. Jusqu'à ce jour, on n'a pu reprendre les opérations ni fixer une date à cet effet.

La Compagnie a fait une demande d'indemnité.

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 12 juillet 1904)

Le Syndicat de Pékin est l'une des entreprises d'Extrême-Orient les plus intéressantes. Il s'est constitué en 1897, et en 1898. Il acquit avec d'importantes concessions de

chemins de fer le droit exclusif de mettre en valeur pendant une durée de 60 années des mines de charbon, de fer ainsi que des sources de naphte sur une étendue de 20.000 milles carrés dans la province Shansi ; il possède une concession similaire englobant toute la partie de la province de Honnan [Honan] qui s'étend au nord du fleuve Jaune. En ce qui concerne les chemins de fer, une section de 15 milles, allant de Tao-Kéou à Twang, a été achevée et croise la tracé du chemin de fer Pékin-Hankéou ; d'autre part, elle rejoindra à Honnan la ligne projetée de Si-an-fu à Shanghai, via Nankin. Le syndicat a conclu un accord avec la British and Chinese Corporation. aux termes duquel toutes les concessions de chemins de fer intéressant le nord du Yang-tsé obtenues par les deux entreprises seront de compte à demi, de telle sorte que les chemins de fer seront financés, construits et exploités à conditions égales par les deux parties.

Pour ce qui est des mines de charbon du Syndicat, on dit qu'elles fournissent de la houille d'excellente qualité et que la production pourra être de 2.500.000 tonnes par an peu de temps après l'ouverture des mines et la construction de chemins de fer jusqu'au rivage de la mer. La houille à chaudière européenne se vend à la côte 30 à 40 sh. la tonne. Aux mines de la Compagnie, elle peut être produite à 1 sh. ou 2 sh. 6 par tonne ; le transport par voie ferrée ne coûtera que 1/4 d. par tonne et par mille. En tenant compte de l'imprévu, il doit rester un bénéfice de 6 sh. par tonne, ce qui, sur la base du chiffre de vente ci-dessus mentionné, produit 750.000 liv. st. par an. Les perspectives de bénéfices sont donc très appréciables.

Les gisements de fer ont une étendue immense et sont de très bonne qualité. La fonte se vend à Shanghai 100 sh. la tonne. À Shansi on peut la préparer au prix de 20 sh. la tonne et la transporter à Shanghai moyennant 65 sh. au total, ce qui laisse un bénéfice probable de 87 sh. par tonne. Quant au fer en barres que l'on vend 180 à 260 sh. par tonne, le Syndicat peut le livrer à 100 sh.

Les ventes de charbon commenceront l'année prochaine ; au début, on estime la production à 500.000 tonnes, production qui sera portée à 2 millions de tonnes par an très rapidement.

Les approvisionnements de main-d'œuvre sont extrêmement abondants et les travailleurs sont payés 6 sh. par jour.

Le capital autorisé du Syndicat est de 1.510.000 liv. st. en 1.500.000 liv. st. d'actions Shansi de 1 liv. st. dont 906.359 entièrement libérées ; 89.900 actions ordinaires de 1 liv. et. et 109 actions déferres de 1 sh.

Les actions Shansi ont droit : 1° à 10 % des bénéfices des concessions de Shansi et Honnan jusqu'à ce qu'il ait été payé 1 liv. st. par action ; 2° à la moitié du surplus des bénéfices provenant de ces sommes après le paiement ci-dessus indiqué et à 50 % de la totalité des bénéfices annuels du Syndicat ; 3° en cas de dissolution à 50 % de l'actif restant sur les concessions Shansi et Honnan après remboursement de tout le capital payé. Les distributions de bénéfices sur les actions Shansi une fois effectuées, 50 % du surplus sont acquis aux actions ordinaires ; 40 % aux actions déferres et 10 % au conseil d'administration. Dans l'hypothèse d'une dissolution, l'actif restant, après remboursement de tout le capital payé, sera réparti entre les porteurs d'actions ordinaires et deferred ainsi que les administrateurs dans les proportions qui viennent d'être mentionnées.

PEKIN SYNDICATE

(La Cote de la Bourse et de la banque, 18 octobre 1905)

Un puissant syndicat vient de se former entre les trois groupes financiers français, anglais et belge qui se disputaient en Chine les concessions de chemins de fer. Le

capital de ce syndicat a été souscrit 45 % par le groupe français, 45 % par le groupe anglais et 10 % par le groupe belge. Le groupe français comprend MM. Bardac, la Banque de l'Indo-Chine, le Comptoir d'escompte, la Société Générale et la Régie des chemins de fer [RGCF, du comte Vitali]. Le groupe anglais comprend le Pekin Syndicate, la British and Chinese Corporation, et pour une petite part, la Yangtse Valley.

Il est inutile de faire ressortir l'importance de l'accord qui s'est fait entre les trois groupes, qui n'auront plus à l'avenir qu'un intérêt commun. Un des premiers chemins de fer dont va s'occuper le syndicat va être la construction de la portion anglaise de ce qu'on appelle généralement la ligne Anglo-Allemande, allant de Nankin à Tien-Tsin. D'après la convention de 1888, la partie du chemin de fer dans le Shan-Tung et dans le Chi-Li était réservée aux capitalistes allemands, la partie du sud du Shan-Tung aux capitalistes anglais. C'est celle dernière partie qui va être construite par le Syndicat anglo-franco-belge.

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 13 décembre 1905)

Les directeurs du Pekin Syndicate viennent de publier le rapport et les comptes pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier 1904 au 31 décembre 1904. On donne comme explication de ce retard la distance très grande qui sépare le conseil du centre des opérations du Syndicat, et la difficulté d'établir les comptes en Chine.

Le chemin de fer commencé en juin 1903 et qui unit les charbonnages de Chinghua dans le Honan à Taokou sur la Wei-River était terminé au début de 1905. Les dépenses de construction se sont élevées à 614.000 liv. st., soit 6.791 liv. st. par mille. On sait que la ligne a été cédée au gouvernement chinois qui a désintéressé le Syndicat en obligations cinq pour cent, remboursables en trente ans par des tirages annuels à dater de 1916. Pendant ce laps de temps, la ligne sera exploitée pour le compte du gouvernement, par le syndicat qui recevra 20 pour cent des bénéfices pour sa rémunération.

L'emplacement des charbonnages dans le Honan a été choisi soigneusement par l'ingénieur en chef, M. Reid. Après des difficultés considérables, une couche d'antracite a été rencontrée à une profondeur de 490 pieds et l'on pense que la veine principale sera atteinte en décembre à 70 pieds plus loin.

La ligne qui joint le chemin de fer aux mines est achevée et en voie d'exploitation.

L'accord avec le gouvernement chinois prévoit le prolongement du chemin de fer jusqu'aux charbonnages de Shansi.

L'entente avec la British and Chinese Corporation a abouti à la formation de la Chinese Central Railways Limited Co au début de 1904.

Bientôt après, les négociations en vue de la fusion des intérêts anglais et français dans la construction des chemins de fer en Chine étaient ouvertes et, finalement, on est arrivé à établir une convention satisfaisante, qui a reçu l'approbation des gouvernements anglais et français le 2 octobre 1905.

D'après le bilan, le Syndicat avait 42.780 liv. st. en caisse et son portefeuille titres atteignait 70.464 liv. st. ; les concessions en Chine étaient estimées au 31 décembre 1904 à 264.411 liv. st. et figurent au 31 décembre 1904 pour 361.816 liv. st.

PEKIN SYNDICATE

(Le Journal des finances, 23 février 1907)

L'assemblée annuelle s'est tenue le 31 janvier à Londres et a été assez orageuse.

Un groupe d'opposants a reproché au conseil d'avoir porté tous ses efforts sur l'exploitation de la concession Honan, où le charbon est jusqu'à présent de mauvaise qualité, et d'avoir entièrement délaissé celle de Shansi, où l'on n'a rien encore fait. Le président a répondu que si l'on n'avait pas commencé à faire quoi que ce soit à Shansi, c'est parce que les autorités chinoises n'ont même pas permis aux agents du Syndicat de procéder à des travaux d'exploration de quelque nature que ce fût. Les choses en sont arrivées à ce point que le Syndicat a fait présenter au gouvernement chinois une demande en dommages et intérêts par le ministre anglais à Pékin.

Durant l'année dernière, il a été émis 300.000 actions, Shansi ; de sorte que le capital émis est actuellement de £ 1.242.822. L'actif du Syndicat est d'environ un million de livres, représenté par £ 800.000 d'obligations 5 % or des Chinese Government Railways, £ 150.000 espèces, et un intérêt dans les Chinese Central Railways. Le gouvernement chinois paie régulièrement les coupons sur les obligations 5 % or, et le Syndicat encaisse de ce chef £ 40.000 par an.

L'assemblée a été presque entièrement remplie par des discussions personnelles entre le président et divers actionnaires.

Finalement, le rapport et les comptes ont été adoptés.

Le comte Léon de Bertier de Sauvigny ¹ a été nommé administrateur, comme représentant des actionnaires français.

Dernier cours : £ 8.

PEKIN SYNDICATE

(La Cote de la Bourse et de la banque, 18 janvier 1908)

Les autorités de la province chinoise de Shansi ont obtenu — d'autres disent exigé, — du Pekin Syndicate l'abandon des privilèges accordés au syndicat. Le Pekin Syndicate a consenti à l'abandon de ses droits, moyennant une somme de 2.700.000 taëls (environ 6 millions de francs) payable dans un délai de 4 années. De graves difficultés vont naître au sein de la Société au sujet de l'attribution spéciale de cette indemnité aux actionnaires dont une catégorie détient des actions dites Shansi. Ce sont celles qui ont été écoulées au marché de Paris.

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 19 février 1908)

D'après les comptes publiés par la Compagnie, les recettes du dernier exercice auraient atteint 45.097. Sur ce chiffre, 36.072 liv. st. proviennent de l'intérêt fourni par les obligations du chemin de fer de Honan et le solde, de divers placements. Les frais généraux et les dépenses d'exploitation à Londres et en Chine ont absorbé 15.597 liv. st., les immobilisations 103.805 liv. st. dont 28.471 livres sterling consacrées à l'achat de terrains pour l'établissement de wharfs à Tientsin et Hankow ; le reste de la somme a été employée presque exclusivement aux travaux de développement des mines de Honan. Les dépenses, en ce qui concerne la concession Shansi, atteignent seulement 1.201 liv. st. : elles consistent seulement dans les frais de voyages des ingénieurs et les dépenses de prospection.

¹ Léon de Bertier de Sauvigny (1862-1942) : administrateur, entre autres, du Comptoir des mines et des grands travaux du Maroc. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Comptoir_mines_Maroc.pdf

En y comprenant le solde reporté de l'exercice précédent. la balance disponible à la fin de 1900 atteint 51.023 liv. st. Le conseil d'administration ne présente pas ce résultat sous la forme d'un compte de profits et pertes, parce qu'il estime difficile de dire avec certitude ce qui peut être considéré comme bénéfiques tant que les mines de Honan ne seront pas développées et en exploitation. Les travaux exécutés pendant l'année 1907 dans les mines de Honan ont été, en raison des circonstances, presque entièrement limités à la reconnaissance des filons. Le refus persistant des autorités provinciales de Shansi de permettre au syndicat d'acquérir la propriété du sol et de commencer les opérations minières a été suffisamment expliqué dans le rapport de l'exercice précédent.

Les actionnaires savent déjà qu'une demande en 200 liv. st. de dommages-intérêts par jour de retard, a été présentée au gouvernement chinois par l'intermédiaire du ministre britannique à Pékin. Cette question a retenu l'attention du conseil durant toute l'année dernière.

Le désir de consolider et d'unifier les intérêts que possèdent dans le Syndicat les trois classes d'actionnaires à savoir : les détenteurs d'actions Shansi, les actions ordinaires et les deferred, a également préoccupé le conseil mais comme la question concerne principalement les intérêts des actionnaires, le conseil hésite à prendre une initiative. Un plan de réorganisation qui paraissait acceptable au conseil, a cependant été proposé par un groupe influent d'actionnaires. Aussi le conseil a-t-il procédé à une espèce de consultation préliminaire des principaux actionnaires en vue de recueillir une opinion autorisée sur les mérites du projet. Deux assemblées ont été tenues le 6 et le 13 janvier : elles ont montré qu'il existait entre les différentes classes d'intéressés des divergences d'opinions telles que le conseil a été découragé de poursuivre une réorganisation du capital. Il serait cependant désirable qu'une reconstitution quelconque aboutisse ; elle aurait pour résultat de donner plus de liberté au conseil et de lui permettre d'engager d'autres affaires que celles relatives aux concessions Shansi et Honan. Déjà des propositions lui ont été faites et des options lui sont encore offertes et il est possible que des opportunités avantageuses se présentent bientôt. Une unification des différentes classes d'actions éviterait des conflits possibles quant au droit de participer aux bénéfices provenant d'autres sources que celles des deux concessions citées plus haut.

La Compagnie des chemins de fer du centre de la Chine dans laquelle le Syndicat a une participation importante vient de conclure un contrat avec le gouvernement chinois pour la constitution du capital nécessaire à la construction de la partie anglaise de l'importante ligne de Tientsin à Pukow sur le Yangtsé. Très prochainement, la Compagnie procédera, d'accord avec ses associés allemands, à l'émission de la première partie du capital nécessaire pour la construction du chemin de fer.

PEKIN SYNDICATE
(Cote de la Bourse et de la banque, 25 février 1908)

L'assemblée annuelle du Pekin Syndicate a eu lieu hier, 24 février, à Londres. Le président, dans son discours, n'a rien ajouté aux renseignements que nous avons déjà publiés, concernant les résultats de l'exercice 1907 ; on se rappelle que les comptes font ressortir un total de produits de £ 45.000 environ, contre £ 13.000 de charges, et une dépense pour travaux de £ 67.000, portée aux immobilisations.

Le rachat de la concession Shansi, par le gouvernement chinois, a été rappelé aux actionnaires ; il leur a été annoncé en même temps que la moitié de l'indemnité de rachat, soit taël 1.375.000, a été versée le 22 courant à la Compagnie, qui en a effectué le remploi en une avance à 6 % à une branche de l'administration chinoise. Si

la province de Shansi fait appel au crédit étranger pour la mise en valeur de la concession rachetée, un droit de préférence sera accordé au Pekin Syndicate.

La question de l'unification des actions est ensuite venue en discussion, et l'assemblée a décidé à l'unanimité la nomination d'un comité comprenant deux représentants de chaque classe d'actionnaires, pour étudier avec le conseil le projet présenté ou tout autre projet analogue pouvant être soumis au conseil. Ce comité aura pouvoir pour augmenter, au besoin, le nombre des représentants de chaque catégorie d'actionnaires. Le projet actuel consiste à réserver aux actionnaires de la Shansi 55 % à perpétuité au lieu de 55 % jusqu'au remboursement du capital seulement, c'est-à-dire à leur donner 55 % de tous les bénéfices éventuels, au lieu de 55 % des bénéfices provenant des concessions Shansi et Rouan. Les actions ordinaires toucheraient 24 1/2 % des bénéfices; les actions deferred, 16 1/2 % ; le conseil, 4 %.

Le comte Léon de Bertier de Sauvigny a été réélu administrateur.

L'assemblée du Pekin Syndicate
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 février 1908)

L'assemblée générale ordinaire du Pekin Syndicate a été tenue lundi soir à Londres sous la présidence de M. Carl Meyer.

Après lecture par un secrétaire de l'avis de convocation, le président a pris la parole et a présenté dans un long discours des explications qui ont porté sur deux points principaux : les travaux exécutés en 1907 dans les charbonnages de Honan et le rachat de la concession de Shansi.

En ce qui concerne le premier de ces points, voici comment peuvent se résumer les déclarations du président.

Les travaux dans les charbonnages ont consisté principalement en études minières et en recherches préparatoires diverses. Les difficultés rencontrées ont été considérables et ont été surtout provoquées par des venues d'eau. Néanmoins, dans deux des sondages entrepris, au n° 5 et au n° 12, on a recoupé des couches de charbon qui, d'après l'avis des ingénieurs, se présentent dans de bonnes conditions d'exploitation.

Les recherches continuent actuellement à être poussées avec vigueur. Le président, à ce propos, a donné lecture d'un télégramme reçu le jour même et envoyé par l'ingénieur directeur de la mine. Ce télégramme annonce que le sondage n° 12 atteint 125 pieds et le n° 3, 393. Les travaux se poursuivirent sans être trop entravés par les venues d'eau. Mais la partie vraiment intéressante du discours du président est celle qui a trait au rachat de la concession du Shansi. Par suite de l'opposition du gouvernement local, dites, et des dispositions hostiles de la population de la province, nous avons rétrocédé la concession de Shansi aux délégués de cette dernière pour une somme de 2.750.000 taëls. Le contrat passé est sanctionné par le gouvernement chinois et le ministre anglais à Pékin. Il a même reçu à l'heure actuelle un commencement d'exécution et la première moitié de l'indemnité, soit 1.375.000 taëls, a été versé samedi dernier entre les mains de l'agent général de la Société en Chine.

Il est intéressant de signaler que, malgré la rétrocession faite, le conseil n'a pas renoncé à tout espoir d'entreprendre des travaux dans la province de Shansi.

Les procédés de discussion très courtois du conseil auraient acquis à la Compagnie certaines sympathies chinoises dont elle pourrait profiter le cas échéant.

L'emploi de l'indemnité reçue est strictement spécifié par les articles des statuts du syndicat par le prospectus d'émission et par le texte de la concession lui-même. En attendant, le conseil a trouvé un emploi provisoire avantageux pour la plus grande partie du versement effectué en se prêtant au taux de 6 % à une branche de l'administration gouvernementale chinoise.

Les bénéfices du syndicat pour 1907 ont atteint environ 45.000 liv. st. Les frais à Londres et en Chine s'élèvent à 13.000 liv. st. Dans les travaux de développement sur la concession du Honan, il a été dépensé 67 000 liv. st. et cette somme a été entièrement débitée au compte capital.

Le président a ensuite dit quelques mots au sujet des intérêts du syndicat dans la « Chinese Central Cy. »

La ligne de Tien Tsin à Pukow est sur le point d'être construite par le gouvernement chinois avec des capitaux fournis par la Compagnie du « Chinese Central » et par ses associés allemands. Le président rappelle que le Pekin Syndicate possède des intérêts importants dans le Chinese Central et qu'elle se trouvera par suite en mesure de profiter des bénéfices à provenir de ce chef. Les actions du Central Chinois que le syndicat possède en portefeuille constitueraient un actif considérable dont la valeur aux cours du marché est actuellement très dépréciée par rapport à sa valeur intrinsèque.

M. H. J. Ton [Torr] a soulevé la question de l'unification des différentes classes d'actionnaires et a demandé la nomination d'une commission pour l'élaboration d'un projet à cet effet.

Le conseil s'est rallié au principe de la nomination d'une commission et la proposition suivante a été adoptée à l'unanimité :

« L'unification des différentes classes d'actionnaires étant désirable, un comité comprenant 2 représentants de chaque classe d'actionnaires sera nommé pour étudier avec le conseil le projet présenté par M. Ton, ou tout autre projet analogue pouvant être soumis au conseil. Ce comité aura pouvoir pour augmenter au besoin le nombre des représentants de chaque catégorie d'actionnaires ».

D'après le projet de M. Ton, on réserverait aux porteurs d'actions Shansi 55 % des bénéfices à perpétuité au lieu de 55 % « jusqu'au remboursement du capital ». Cela reviendrait à leur donner 55 % sur tous les bénéfices éventuels au lieu de 55 % des bénéfices provenant des concessions Shansi et Honan.

Les actions ordinaires toucheraient 24 1/2 % des bénéfices

Les actions deferred 16 1/2 %. Le conseil 4 %.

PEKIN SYNDICATE LIMITED

(La Cote de la Bourse et de la banque, 2 décembre 1908)

Le conseil d'administration du Pekin Syndicate vient de faire connaître, par une insertion à la *London Gazette*, du 27 novembre, son intention de demander au Parlement l'autorisation de modifier les statuts du syndicat, notamment en ce qui concerne la composition du capital. Rien n'est encore précisé, quant à ces modifications. Le *Financial News* croit savoir que, si le Parlement fait droit à la demande du conseil d'administration, la réorganisation financière à laquelle il sera alors procédé constituera un avantage considérable pour les porteurs d'actions deferred. On sait que, dans les derniers jours de 1907, le gouvernement chinois, ayant décidé de retirer la concession Shansi, au Pekin Syndicate, lui alloua, pour indemnité, une somme de 2.750.000 taëls. Or, l'obtention de cette concession avait donné lieu à la création de 1.500.000 actions de £ 1, dites Shansi qui, avec 2.000 actions deferred de 1 sh. et 39.900 actions ordinaires de £ 1, composent le capital de £ 1.540.000 du Syndicat. Les porteurs d'actions Shansi, français pour la plupart, pensaient que l'actif constitué par la concession dont leurs titres portaient le nom, leur appartenait spécialement, et, cette concession étant rachetée, ils comptaient sur le remboursement de leurs titres. Mais tel n'était pas l'avis des porteurs d'actions deferred et ordinaires, anglais, fondateurs du Pekin Syndicate. Ils proposèrent des projets d'unification, que nous avons étudiés et commentés dans nos numéros des 27 janvier et 20 mars de cette année. Le résultat de

l'unification, telle qu'elle était prévue par ces projets, tous semblables, était de frustrer les actionnaires Shansi de la moitié de ce à quoi ils croyaient avoir droit, pour le plus grand bénéfice des actionnaires defered et ordinaires. Les actionnaires Shansi firent de l'opposition, et obtinrent la nomination d'une commission. Mais on comprend aisément qu'il leur était difficile de pousser les choses plus loin, quand on sait que les statuts leur réservent, pour les votes en assemblée, une voix par titre contre quarante voix par action ordinaire et trois cent trente cinq voix par action defered. L'unification paraît donc devoir s'accomplir aux frais des actionnaires français, une fois de plus.

PEKIN SYNDICATE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 décembre 1908)

Une réunion privée de participants du Pekin Syndicate s'est tenue hier à Londres, et un projet d'unification des actions y a été arrêté, en attendant que le Parlement ait accorde l'autorisation de modifier les statuts, dont nous avons parlé hier.

Le *Financial News* croit savoir que la nouvelle Compagnie sera constituée au capital de £ 1 million 540.000 divisé en 3.080.000 actions de 10 sh. chacune. Ces actions nouvelles seront remises à raison de 11 contre 10 Shansi, soit : 1.323.104 actions. En outre, il sera remis 18 actions nouvelles pour 1 action Pekin Syndicate ordinaire, soit : 718.200 actions. Enfin, il sera délivré 225 actions nouvelles pour une action différée, soit : 450.000 actions, solde restant à la souche. Il sera créé ensuite £ 1.202.822 en certificats « sinking fund » ou d'amortissement, qui constitueront une première charge sur l'actif du Syndicat, en cas de liquidation. Il sera prélevé annuellement 10 % sur les bénéfices pour être appliqués à l'amortissement de ces certificats. De plus, lorsque les bénéfices d'une année atteindront une somme plus que suffisante pour payer un dividende de 10 %, soit 1 sh. par action, la moitié de l'excédent sera consacrée à l'amortissement desdits certificats.

PEKIN SYNDICATE

(*L'Information financière, économique et politique*, 26 février 1909)

Le projet d'unification des différentes catégories d'actions du Pekin Syndicate a été adopté avec certaines modifications par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 22 février à Londres et aussi par des assemblées séparées des actions defered et des actions ordinaires. L'assemblée spéciale des actionnaires Shansi a été remise au 10 mars prochain.

L'amendement proposé consiste à porter de 10 à 20 % le prélèvement sur les bénéfices destiné à l'amortissement des obligations émises en faveur des actions Shansi, prélèvement qui s'opère avant tout partage des bénéfices. Par contre, il ne serait plus rien prélevé sur les bénéfices pour l'amortissement des obligations, alors que le projet des administrateurs comportait un prélèvement sur les bénéfices restant, après paiement d'un dividende de 10 % aux actions ordinaires.

La demande de M. Oury ², représentant des principaux actionnaires étrangers du Pekin Syndicate, d'être nommé administrateur de la Compagnie a été repoussée.

² Libert Oury : administrateur de la Compagnie de Mozambique (1910), fondateur et président de la Transzambesia Railway (1920). En outre administrateur de la Huelva Copper and Sulfur Mines (1909-1912), des Raffineries et sucreries du Grand-Pont (Belgique) et de la Compagnie cotonnière de la Guinée Portugaise (Cotongué)(1930).

Pour être définitif, le projet de reconstitution du Pekin Syndicate doit être approuvé par les actionnaires Shansi, qui se réuniront le 10 mars prochain.

*
* *

Voici maintenant un résumé des débats de l'assemblée extraordinaire.

Après lecture par le secrétaire de la Compagnie de l'ordre du jour de l'assemblée, le président, M. Carl Meyer, déclara que tout projet devant mettre d'accord trois catégories d'actionnaires devait, par cela même, être sujet à de vives critiques. Ces critiques sont ou d'ordre général, chaque catégorie d'actionnaires estimant avoir participé de la façon la plus effective à la constitution et au fonctionnement de la Société, ou d'ordre purement financier, chaque catégorie estimant avoir le plus particulièrement souffert de la baisse des cours.

À ces dernières critiques, le président objecte que le développement des importantes concessions de la Compagnie rétablira dans l'avenir l'augmentation du prix des actions.

Quant aux objections tirées des difficultés qui surgiront au moment de la déclaration des dividendes en ce qui concerne le montant respectif à distribuer aux différentes catégories d'actionnaires, le conseil avoue qu'il ne les a pas prévues au moment de la rédaction du prospectus, sans quoi cette rédaction aurait été différente et plus claire.

Le président fait remarquer que la présente assemblée est une assemblée extraordinaire qui ne sera pas définitive quelle que soit la décision prise ; néanmoins, son importance est grande car elle représente toutes les catégories d'actionnaires.

M. Torr, membre du comité, demande l'approbation de l'assemblée sur les deux points suivants approuvés par le conseil :

1° D'après le projet du conseil, les certificats du sinking fund remis aux porteurs de Shansi reçoivent comme fonds d'amortissement 10 % des bénéfices et ensuite 50 % du surplus des bénéfices après le paiement d'un dividende de 1 sh. sur le capital d'actions. À l'unanimité le comité, d'accord pour l'attribution au fonds d'amortissement d'un pourcentage fixe de 20 %, demande qu'il soit ajouté les mots suivants à la résolution et que la clause soit introduite dans le Bill : « Que les 10 % réservés aux certificats du sinking fund soient portés à 20 % et que la clause leur allouant 50 % du surplus soit annulée. »

La seconde proposition est que le capital de la Compagnie soit employé seulement au développement des concessions Shansi et Honan, jusqu'à remboursement intégral des certificats du sinking fund. Cette clause est soumise pour donner satisfaction aux amis du continent, dont quelques-uns sont fortement d'avis qu'ils ont apporté leurs capitaux à la Compagnie avec l'idée qu'ils serviraient seulement au développement de ces deux concessions. Aussi demande-t-on que la clause suivante soit ajoutée à la résolution : « Que le capital de la Compagnie soit employé seulement au développement des concessions Shansi et Honan tant que ces certificats n'auront pas été entièrement amortis ».

Un troisième point soumis est également, pour donner satisfaction aux amis du continent. D'après les statuts actuels, les détenteurs d'actions au porteur n'ont pas droit à se faire représenter aux assemblées par pouvoirs. Aussi, recommande-t-on que le bill soit amendé de façon à ce qu'à l'avenir, les détenteurs d'actions au porteur soient autorisés à voter par procuration.

M. Libert Oury, qui représente au sein du comité les porteurs d'actions Shansi du continent, soit plus de 129.000 actions et représente en outre la Banque de Paris et des Pays-Bas, demande que le conseil dise s'il est disposé à s'adjoindre un candidat proposé par cette dernière banque et en outre par M. Fuchs de Decker et Cie, d'Anvers.

En réponse à M. Torr, le président, déclare que, bien que son avis personnel soit de n'apporter aucune limitation aux pouvoirs du conseil et aux opérations de la

Compagnie, il est disposé, malgré tout, à céder sur les deux points de l'amendement si tel est le désir de l'ensemble des actionnaires.

En ce qui concerne la demande de M. Oury, candidat des porteurs du Continent à un siège d'administrateur, le président regrette de ne pouvoir l'accueillir favorablement, estimant que c'est une erreur pour une entreprise comme le Pekin Syndicate d'avoir dans son conseil un membre si intimement en relations avec le Stock-Exchange. La Banque de Paris, qui patronne cette candidature, l'a d'ailleurs assez bien compris.

Un vote séparé sur chacun des points de l'amendement Torr a alors lieu. La proposition concernant le pourcentage fixe de 20 % à affecter aux certificats sinking fund est votée sans opposition ; quant à la seconde, d'après laquelle le capital de la Compagnie devait être employé seulement au développement des concessions du Shansi et du Honan jusqu'au remboursement total des certificats sinking fund, elle est rejetée à l'unanimité.

L'assemblée des porteurs d'actions ordinaires et l'assemblée des porteurs d'actions différées adoptent à l'unanimité les propositions précédentes. Quant aux porteurs d'actions Shansi, ils adoptent par 389.894 voix contre 217.067 l'ajournement au 10 mars de leur assemblée extraordinaire.

Il est à signaler qu'au cours de l'assemblée extraordinaire des trois groupes d'actionnaires, M. Jamieson, administrateur, a fait, au sujet du développement probable des charbonnages, des déclarations que nous résumons comme suit : Les puits 1 et 2 ont été envahis par l'eau et il est difficile de prévoir quand ils pourront être remis en état. Le puits n° 6, d'une profondeur de 270 pieds environ, fournit par jour environ 200 tonnes de charbon ; le puits n° 4, qui sera terminé vers la fin du mois, fournira, concurremment avec l'autre, de 750 à 1.000 tonnes de charbon par mois, vers la fin de l'année. Quelques envois ont été faits sur Pékin, Tien-Tsin et Hankéou et ont été accueillis favorablement au point de vue de la qualité, qui est très satisfaisante.

PEKIN SYNDICATE

(Cote de la Bourse et de la banque, 4 mars 1909)

Le *Financial News* de ce matin signale une manœuvre singulière, qui, à notre sens, a presque le caractère d'un faux, tentée par le conseil d'administration du Pékin Syndicate pour s'assurer la majorité à l'assemblée extraordinaire des actionnaires *Shansi*, convoquée pour le 10 mars courant. On sait qu'elle aura pour objet de délibérer une seconde fois sur le projet de remaniement du capital social présenté par le conseil d'administration ; elle l'a repoussé la première fois car il consacrerait la déchéance des actions *Shansi* du droit qu'elles possèdent, à l'exclusivité des autres séries d'actions du *Pékin Syndicate*, sur l'indemnité versée par la Chine pour rachat de la concession Shansi.

Les actionnaires *Shansi* qui avaient adressé leurs pouvoirs à M. Oury, pour la première assemblée recevraient donc en ce moment une lettre contenant deux pièces : 1° Un pouvoir au nom de M. Carl Meyer ; 2° Une lettre imprimée à l'adresse du secrétaire du Pékin Syndicate, disant : « Cher monsieur, veuillez annuler les pouvoirs que vous avez donnés à M. Libert Oury ou autres pour l'assemblée Shansi. » Il suffira, croyons-nous, de rappeler que M. Oury a voté au nom de ses mandants, *contre* le projet de remaniement dont M. Carl Meyer, président du *Pékin Syndicate* est, au contraire, un des initiateurs pour indiquer aux actionnaires la suite à donner aux insolites propositions du conseil d'administration et pour stigmatiser la manœuvre.

PEKIN SYNDICATE LIMITED (SHANSI)
(*Cote de la Bourse et de la banque, 11 mars 1909*)

Une première assemblée des actionnaires Shansi du Pekin Syndicate ayant repoussé le projet de remaniement du capital social à soumettre au Parlement anglais, qui lui était présenté par le conseil d'administration, celui-ci a dû convoquer une seconde fois les actionnaires et cette deuxième assemblée s'est tenue hier à Londres.

Les représentants des porteurs continentaux d'actions Shansi, MM. de Beaufort, pour les porteurs hollandais, et M. Oury, pour les porteurs belges et français, ont de nouveau déclaré qu'ils avaient mandat de voter contre le projet du conseil, pour les raisons — très justifiées — que nous avons déjà à plusieurs reprises énoncées et l'assemblée est passée au scrutin.

Elle a adopté deux amendements accessoires puis, sur le fond même des propositions du conseil, un premier vote à mains levées a donné 44 voix au conseil contre 5. M. Oury a demandé alors le scrutin avec désignation d'un scrutateur dans la minorité.

Le résultat a été le suivant : 594.611 voix pour le conseil et 215.777 contre, soit 840.388 suffrages émis. La majorité des trois quarts des voix n'ayant pas été acquise au conseil, celui-ci, mal gré sa majorité relative, a vu son projet repoussé.

Le président a néanmoins déclaré que le résultat du vote sera communiqué à la commission compétente du Parlement. Il avait, dès le début de la séance, annoncé que les porteurs d'actions ordinaires et différées auraient à se réunir de nouveau pour confirmer les résolutions qu'ils avaient déjà prises une première fois dans leurs assemblées respectives.

PEKIN SYNDICATE
(*L'Information financière, économique et politique, 17 mars 1909*)

L'assemblée des actionnaires Shansi, du Pekin Syndicate, Limited, qui avait été ajournée le 22 février, a été tenue à Londres, le 10 courant sous la présidence de M. Carl Meyer. En voici le compte-rendu :

Le président. — Messieurs, comme cette assemblée est la continuation de la précédente, je ne vois pas l'utilité de revenir sur l'exposé fait lors de la dernière réunion et je ne désire que rappeler la seule observation suivante faite à cette occasion : Quel que soit le résultat — que le projet d'unification soit voté ou non —, il n'affectera pas la prospérité sociale, car, ainsi que j'ai eu l'occasion de le déclarer à la dernière assemblée, celle-ci est absolument assurée.

Maintenant, je propose la résolution suivante : L'assemblée ayant pris connaissance du projet de loi déposé au Parlement pour la session en cours et intitulée : — « Une loi pour réorganiser le capital-actions du Pekin Syndicate Limited, pour apporter des changements aux statuts et pour la nouvelle répartition aux actions » — approuve cette résolution, sujette aux amendements, changements et variations que le Parlement pourrait y apporter et que le conseil ratifierait. »

Cette résolution est appuyée par M. George Jamieson, C. M. C.

Sur l'invitation du président, M. Torr prend la parole : Je désirerais, avant que la résolution soit soumise à l'assemblée, proposer, au nom du comité, les mêmes amendements qu'à la dernière assemblée.

Ces amendements sont ainsi formulés : Les mots suivants seront ajoutés à la résolution lue par le président : « à condition également que la loi soit amendée dans le sens que : 1° les 10 % des certifiats du fonds d'amortissement soient portés à 20 % et que la clause, leur octroyant la moitié du surplus des bénéfices au-dessus de 10 %, soit

annulée ; 2° les détenteurs d'actions au porteur auront le droit de voter par procuration. »

Ces deux amendements ont été votés à l'unanimité par l'assemblée générale et également, si je ne me trompe, par les deux réunions des actionnaires porteurs de titres ordinaires et deferred. Je ne doute pas que ces amendements seront également votés à cette assemblée, car ils sont tout en faveur des actionnaires de la Shansi.

M. Bristowe a appuyé ces amendements.

M. A.-J. de Beaufort. — Parlant au nom de mes amis hollandais et au nom de M. Oury, qui représente les actionnaires belges et français, j'ai le regret de déclarer que nous avons des instructions de voter contre le projet d'unification tel qu'il est présenté. Je partage la manière de voir de mes amis et j'ajoute que je regrette que M. Torr ait cru devoir retirer son amendement n° 2, limitant les opérations de la Compagnie à Honan et Shansi, et que le conseil ne puisse appuyer cet amendement. C'est pourquoi, nous et, j'en suis certain, un grand nombre d'actionnaires de la Shansi voteront contre l'unification. J'essaierai, une fois de plus, de bien faire ressortir en quelques mots le motif de notre opposition, basée sur le retrait de l'amendement n° 2.

Nous sommes tous des actionnaires ou des représentants d'actionnaires de la Shansi ; par conséquent, nous pouvons parler de nos intérêts. Nos fonds ont été obtenus en 1900 uniquement en vue d'exploiter deux concessions avec des droits *ad hoc*. Ces fonds, représentés par des actions ordinaires et deferred, devaient être rémunérés par environ 50 % sur les bénéfices éventuels, mais, en cas de liquidation, notre capital de 1 million 1/4 viendra au même rang que leur capital de 40.000 livres sterling. La présente unification consolide cet arrangement tant que nos opérations se bornent aux deux concessions en question. Mais dès que nous sortons de ces concessions et que nous voulons placer notre argent dans d'autres parties de la Chine, quel est le droit de participation des actions ordinaires et deferred aux bénéfices de ce champ d'action ? Ce n'est pas une mesure de méfiance vis-à-vis du conseil que d'insister pour que l'on limite notre champ d'opération, mais je trouve que le projet du conseil, favorable tant que nous opérons dans le Honan et le Shansi, deviendrait désastreux pour nous et pour les actions ordinaires et deferred dès que nous sortons de ces deux concessions. Nous n'avons, par conséquent, d'autre alternative que de voter contre le projet d'unification.

M. Torr. — Comme mon nom vient d'être mentionné, je tiens à déclarer, comme actionnaire de la Shansi, que je ne suis pas d'accord avec M. de Beaufort. J'admets qu'il y a quelque chose de vrai dans ses arguments, mais il demande à nous, actionnaires de la Shansi, de spéculer sur la chance d'obtenir une liquidation forcée, dans le cas où la concession de Honan serait retirée par le gouvernement chinois. J'ai bien étudié la question et je comprends sa manière de voir. D'après lui, si la concession de Honan est retirée ou rachetée par le gouvernement chinois, il est probable que les tribunaux anglais décideront que ceux qui auront souscrit de l'argent pour les deux concessions, auront droit au remboursement et de cette façon nous recevrons 20 shillings par livre sterling.

Nous pourrions employer cet argent comme bon nous semblera et il ne sera plus sous le contrôle de ce syndicat. D'autre part, d'après la manière de voir de M. de Beaufort, nous n'aurions plus l'occasion de réaliser de nouveaux bénéfices dans d'autres parties de la Chine ou ailleurs et je suis d'avis, au contraire, que l'on peut faire, en ce moment, des placements avantageux en dehors des concessions déjà acquises.

Il me semble extraordinaire que l'on puisse s'opposer à ce que le conseil de cette Compagnie s'intéresse dans de nouvelles entreprises et réalise de nouveaux bénéfices dont un cinquième nous reviendrait. M. Oury et ses amis semblent croire qu'une liquidation forcée donnerait plus de bénéfices qu'une participation dans de nouvelles affaires proposées par le conseil ; moi, comme actionnaire de la Shansi, je ne partage nullement cette manière de voir.

De plus, en dehors de tout autre argument, il ne faut pas oublier que nous n'avons aucun pouvoir sur la Compagnie. Nous avons 1.200.000 voix, tandis que les actions ordinaires et deferred en ont 2.400.000 ; ils ont près du double de nos votes ! Mais une fois que le projet soumis devient loi, les actionnaires de la Shansi auront la majorité des voix. À partir du jour où le projet devient loi, nous aurons le contrôle de la Compagnie.

M. de Beaufort. — Je désire répondre quelques mots à M. Torr. M.Torr s'est surtout occupé de mon deuxième argument, que je considère moi-même comme secondaire, mais mon premier argument est tout différent ; j'ai posé une question directe. Pourquoi les actions ordinaires et deferred recevraient-elles 50 % des bénéfices réalisés en dehors des concessions Shansi et Honan, étant donné que tout ce qu'ils ont fait était d'apporter ces deux concessions ? C'est là la grande question que j'ai posée et à laquelle M. Torr a évité de répondre.

Le président. — Permettez-moi de vous dire quelle est l'attitude que le conseil est obligé de prendre à la suite des observations présentées par M. de Beaufort. Ces observations ont été longuement discutées lors de la dernière assemblée, qui les a rejetées à une très grande majorité. Par conséquent, le conseil, le voudrait-il, ne pourrait pas reprendre la question. À ce sujet, des négociations ont eu lieu ces temps derniers et je vais vous donner lecture d'un télégramme que nous avons envoyé hier à la Banque de Paris, qui, comme vous le savez, représente le groupe continental des actionnaires dissidents. Voici le télégramme : — « En réponse à votre lettre d'hier, nous vous informons que nous avons reçu, depuis la dernière assemblée, un très grand nombre de nouveaux pouvoirs en faveur du projet d'unification, démontrant, une fois de plus le sentiment favorable à l'unification de la large majorité des actionnaires de la Shansi. Dans ces circonstances, nous ne pouvons pas faire d'autres concessions à une petite minorité d'actionnaires continentaux, ce qui serait contraire aux intérêts du syndicat. Nous déplorons l'attitude que vous avez prise comme porte-parole du groupe des actionnaires que vous représentez, et nous devons vous laisser la responsabilité des conséquences de votre action. » Telles sont les vues de votre conseil qui représente la grande majorité des actionnaires.

Maintenant, je mets aux voix les amendements de M. Torr. Je propose de faire voter sur les amendements en bloc, mais si vous préférez les voter séparément, je n'y vois pas d'inconvénient.

Les amendements sont votés à l'unanimité. La résolution, ainsi amendée, est votée par 44 voix contre 5.

Un vote séparé ayant été proposé par M. Oury, le scrutin a donné les résultats suivants : 594.611 voix en faveur de la résolution du conseil et des amendements de M. Torr et 215.777 voix contre. Le total des voix s'élève à 810.388, il manque environ 13.600 voix pour parfaire la majorité statutaire des 3/4 des voix.

En réponse à une question de M. Edmund Davis ³, le président a déclaré que l'assemblée ne pouvait pas être ajournée une seconde fois.

THE PEKIN SYNDICATE, LIMITED
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 mai 1909)

RAPPORT DES ADMINISTRATEURS ET COMPTES AU 30 JUIN 1908

³ Edmund Davis (1863-1939) : magnat anglais des mines d'Afrique du Sud, collectionneur, mécène. Dans la sphère française, administrateur de la Baoule (Ivory Coast) consolidated mines Ltd, président des Mines de la Tiebaghi, chrome en Nouvelle-Calédonie. Présent dans quatre affaires Zafiropulo : Phosphates du Djebel-M'dilla (Tunisie), Société minière d'Extrême-Orient (Indochine), Entreprises industrielles et minières (holding), Bois coloniaux (AEF).

devant être présentés aux actionnaires dans l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au Cannon Street Hôtel Cannon Street, Londres E. C., le vendredi 21 mai 1909.

The Pekin Syndicate, Limited.

Administrateurs : Carl Meyer, président du conseil ; comte Léon de Bertier de Sauvigny, George Jamieson C. M. G. ; Robert Miller.

Comptes.

Les administrateurs soumettent ci-après un relevé des comptes, arrêtés au 30 juin 1908. Les comptes présentés avec le dernière rapport étaient arrêtés au 31 décembre 1906. Les présents comptes embrassent par conséquent une période de 18 mois. Nous comptons à l'avenir arrêter l'exercice financier au 30 juin et tenir l'assemblée annuelle à laquelle les comptes seront soumis au printemps de l'année suivante, aussitôt que la vérification sera terminée. De cette façon, les comptes seront rendus aussi promptement que les circonstances le permettront.

Les administrateurs présentent pour la première fois, un compte de profits et pertes, sous la forme qu'il aurait eue si le projet d'unification des actions avait été adopté. Pour les raisons exposées dans la circulaire du conseil aux actionnaires en date du 20 janvier 1909, il n'a pas semblé possible aux administrateurs, depuis le rejet du projet d'unification, d'établir des comptes de profits et pertes, séparés pour les actions Shansi d'un côté, les actions ordinaires et différées de l'autre. En conséquence, bien que le solde créditeur du compte de profits et pertes soit suffisant, dans l'ensemble, pour justifier la distribution d'un dividende, les administrateurs ne peuvent vous faire aucune proposition dans ce sens.

Etant donné que le projet d'unification présenté par le conseil était, pour ainsi dire, unanimement adopté par les trois catégories d'actionnaires et qu'une seule question divisait les assemblées, celle de savoir, si, oui ou non, les opérations du syndicat devaient être limitées à Honan et Shansi, vos administrateurs ne désespèrent pas de concilier tous les intérêts. Ils proposent de laisser la question en suspens jusqu'aux environs de novembre, et ils tâcheront alors de réunir les représentants des différentes catégories qui leur ont prêté leur concours par le passé ou d'autres actionnaires influents pour s'assurer s'il est possible, ou non, d'obtenir un accord plus ou moins unanime. Dans l'affirmative, les administrateurs représenteront le bill devant le Parlement l'année prochaine, après y avoir apporté les amendements nécessaires, et procéderont à la convocation d'assemblées conformément au règlement permanent.

Mines du Honan

Les administrateurs ont le plaisir d'annoncer que des résultats très satisfaisants ont été obtenus dans l'année en ce qui concerne le développement des mines du Honan et leur avancement vers la période productive. Dans le rapport de l'année dernière, en date du 10 février, les administrateurs, après avoir relaté les avaries des pompes dans les puits n° 1 et 2 et la suspension de toutes les opérations en ces points, ont pu ajouter que le trou de sonde n° 12, situé à une distance de 1.200 pieds au nord des puits n° 1 et 2, avait révélé l'existence d'un bassin donnant de belles espérances, où la houille se trouvait à la profondeur modérée de 410 pieds, et que les mesures nécessaires allaient être prises pour l'ouverture de ce bassin qui, d'après les prévisions, commencerait à produire de la houille dans un délai relativement court. Ces prévisions se sont complètement réalisées, car six mois après la date du dit rapport, c'est-à-dire en août de l'année dernière, un puits entièrement nouveau avait été foncé jusqu'à la couche de charbon en ce point et, pour la première fois, le syndicat a été en mesure de produire une bonne houille marchande. Ce puits est appelé puits n° 4. En même temps que celui-ci, un puits provisoire, appelé puits n° 6, fut foncé à 1.000 pieds à l'ouest du n° 4, et la houille y fut atteinte en septembre. Pour les détails de ces opérations, les

actionnaires sont priés de se reporter au rapport des ingénieurs conseils qui est joint au présent rapport.

Ventes de houille

À partir d'août, une production faible, mais croissante, a été obtenue avec ces deux puits ; la production totale de houille pendant le mois d'avril a été de 20.000 tonnes. Jusqu'à fin février, la production globale avait atteint 24.600 tonnes. Les ventes sur la fosse même, faites en partie à des négociants indigènes, en partie au chemin de fer, s'élevaient à 3.089 tonnes ; on avait expédié 9.304 tonnes à Tientsin Pékin, Hankow et à différents dépôts du chemin de fer de Pékin-Hankow, et la consommation des chaudières avait absorbé 9.500 tonnes. Le prix obtenu à Pékin, par exemple, était de 14 dollars par tonne de grosse houille : de ce prix, il faut défalquer les frais de transport par un chemin de fer et de manutention. Sur la fosse, le prix était fixé à 4 taëls 50 pour la grosse houille de première qualité, 2 taëls pour les menus et à 1 taël pour le poussier ; dans les dépôts intermédiaires, le prix variait entre ces deux limites, suivant la distance. Les données réunies jusqu'à présent ne sont pas encore suffisantes pour que les administrateurs puissent dire avec quelque certitude quel est le bénéfice net à prévoir, et, de toute façon, l'expérience des quelques premiers mois d'opérations — dont beaucoup ont été d'ordre expérimental — ne peut pas être considérée comme une indication du résultat final.

Jusqu'à présent, les demandes ont été purement locales et pour la consommation domestique, mais à mesure que la production augmentera, nous nous efforcerons de vendre du charbon aux Compagnies de navigation et aux navires de guerre étrangers stationnés dans les eaux chinoises. En raison du fait que notre houille ne dégage pas de fumée, on peut raisonnablement prévoir que cette qualité se recommandera aux autorités navales.

En ce qui concerne les demandes locales, il est à noter que le tonnage de houille transporté par le chemin de fer de Taokow-Chinghua s'est élevé de 121.684 tonnes en 1906 à 228.511 tonnes en 1908. Avant l'ouverture du chemin de fer, qui a eu lieu au printemps 1905, cette industrie n'existait pour ainsi dire pas, attendu que les frais de transport étaient prohibitifs ; aussi, le fait que, dans le court laps de temps de deux ans et demi, elle s'est développée dans des proportions si considérables paraît indiquer une demande de bon aloi, qui pourra être susceptible d'une grande extension.

Une certaine proportion de la production des mines consistera en du poussier : M. Henrick l'évalue à 20 %, même dans un terrain d'assez bonne qualité. Vos administrateurs ont étudié la question de l'utilisation de ce poussier pour la fabrication de briquettes. Actuellement, il se vend sur la fosse à raison de 1 taël seulement la tonne ou un peu plus ; c'est à peu près la dépense d'extraction et ce prix ne laisse donc aucun bénéfice. Sous forme de briquettes, il se vendrait presque certainement avec facilité à un prix égal à celui de la meilleure grosse houille. Des échantillons du poussier et de l'argile « loess » qui abonde dans le voisinage et qui, on suppose, pourrait former, en combinaison avec le brai, un bon liant, ont été envoyés en Angleterre, et des expériences seront faites en vue de déterminer le meilleur type de matériel pour la fabrication des briquettes.

Trous de sonde

Dans le courant de l'exercice, il a été foré un certain nombre de trous de sonde, dont on verra l'emplacement dans le rapport de l'ingénieur.

Ils ont eu pour résultat de montrer qu'au nord-nord-ouest de la faille qui passe par les puits n° 1 et 2, il existe un bassin houiller renfermant 6 millions de tonnes en vue et qu'au sud et au sud-est de la faille, il existe un autre bassin de houille également bonne, dont on ne connaît pas l'étendue.

Pour autant donc que les administrateurs peuvent s'en rendre compte, il y a ici des ressources abondantes et probablement illimitées de charbon qui pourra être extrait d'abord par le puits n° 4, en second lieu par le puits n° 3, et en troisième lieu par un ou plusieurs nouveaux puits à foncer, le cas échéant et au fur et à mesure des besoins, au sud du n° 3 sur un terrain intact jusqu'à présent.

Puits n° 1, 2 et 3.

Ces puits sont restés sous l'eau depuis janvier de l'année dernière, mais la question de leur dénoyage fera l'objet de l'attention de nos ingénieurs pendant l'exercice à venir. De puissantes pompes Hathorn-Davey, qui ont été commandées l'année dernière, vont être expédiées et on compte les installer dans le puits n° 3 qu'il faudra toutefois, auparavant, approfondir encore d'environ 150 pieds.

M. Robert Miller est l'administrateur qui se retire par voie de roulement ; il est éligible et se présente pour la réélection.

Les vérificateurs des comptes, MM. Cooper frères et Co, sortent également de charge et sollicitent le renouvellement de leur mandat.

.....

DERNIÈRE HEURE

Le Pekin Syndicate et le gouvernement chinois
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 août 1909)

Londres, 13 août. — Le Pékin Syndicats annonce que des arrangements ont été conclus récemment par le chargé d'affaires à Pékin, d'après lesquels la Compagnie s'engage à ne pas vendre sur place par quantités inférieures à 100 tonnes de charbon. Ces arrangements ont reçu l'approbation du gouvernement chinois. Un décret impérial a été publié ordonnant au gouverneur de la province de Honan de donner des instructions formelles aux fonctionnaires d'annuler la défense faite au Pekin Syndicate de vendre sur place.

La production du charbon, pour le trimestre prenant fin au 30 décembre dernier, s'est élevée à 12.648 tonnes ; pour le trimestre au 31 mars, à 29.381 tonnes ; pour le trimestre au 30 juin, à 57.568 tonnes. Les ventes pendant les mêmes périodes précitées ont été, successivement, de 4.989 tonnes, 7.374 tonnes et 6.500 tonnes. Il a été employé, pour le service de l'exploitation, toujours pour les mêmes périodes, 5.780 tonnes, 5.177 tonnes et 4.292 tonnes.

DERNIÈRE HEURE

PEKIN SYNDICATE
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 octobre 1909)

On sait que le boycottage organisé contre le Pekin Syndicate a pris fin depuis l'intervention du gouvernement impérial et qu'on s'efforce maintenant de réaliser l'objet en vue duquel la Société a été créée. Un certain nombre de mines de charbon ont été exploitées depuis longtemps dans la province par de petits exploitants indigènes. Mais comme leur matériel est des plus primitifs et leurs capitaux peu élevés, ils sentent qu'ils n'ont aucune chance de concurrencer avec succès le Pekin Syndicate.

Ils ont une grande quantité de charbon sur le carreau, et ils espèrent qu'en vendant assez longtemps au-dessous des prix du Syndicat, ils amèneront celui-ci à composition.

Il n'est pas douteux qu'ils peuvent lui infliger des pertes, en procédant ainsi, mais leur stock de charbon finira par s'épuiser, et, à ce moment, leur situation sera pire qu'à présent. Il suffit donc au Pekin Syndicate d'un peu de patience.

(*Statist.*)

PEKIN SYNDICATE

(*L'Information financière, économique et politique, 20 novembre 1909*)

Les actions SHANSI DU PEKIN SYNDICATE sont en progrès sensible, de 48,50 à 51.25. Nous avons exposé hier que le rapport des ingénieurs envoyée en mission par la Compagnie était des plus favorables à l'avenir de l'entreprise, dont l'exploitation est déjà sur le pied d'une production annuelle de 300.000 tonnes, qui pourra aisément doubler avant peu.

On dit également que les divergences de vue très sérieuses qui séparaient le groupe anglais et le groupe français et portaient ce dernier à lutter pour la prédominance au sein du conseil, seraient en voie de s'apaiser.

PEKIN SYNDICATE

(*L'Information financière, économique et politique, 11 février 1910*)

Londres, 10 février. — (Par téléphone.) — On annonce la démission de M. Carl Meyer et de deux autres administrateurs anglais et que, dans le nouveau conseil, les Anglais auront 4 représentants et les Français 3 ; les nouveaux administrateurs occupent une haute situation dans le monde de la finance internationale.

Jean-Marie Guy *Georges* du CHAYLARD,
nouvel administrateur français

Né à Sivrac (Dordogne), le 24 février 1844.

Fils de Jacques du Chaylard, notaire, et de Madeleine Charlotte Félicie de Bérenger.

Marié, à Grand-Castaing (Dordogne), le 25 septembre 1867, avec Christine Elia Mournac de Sens. Dont :

Félix Élie Guy (1879), consul.

Secrétaire particulier du préfet de l'Hérault (1^{er} juillet 1873).

Chef de cabinet du préfet de la Somme (20 déc. 1873)

Conseiller de préfecture de la Charente (6 jan. 1874).

Sous-préfet de Pont-l'Évêque (24 mai 1876), de Saint-Yrieix (12 juillet 1877) et de Lisieux (20 déc. 1877).

Préfet de la Charente (27 mai 1882), de Constantine (13 juin 1882), des Hautes-Alpes (18 juillet 1885) et du Loir-et-Cher.

Consul à Panama (juin 1888), puis Rio-de-Janeiro (1894), consul général de France à Tien-Tsin (1894-1901), ministre de France à Montevideo (Uruguay)(1901-1907)].

Administrateur de la Compagnie française du Port de Rio Grande do Sul (nov. 1908)
de la Compagnie française des Télégraphes au Brésil et dans le Sud-Atlantique (1912)
de la Société des Grands Travaux de Pékin (1914),
scrutateur à l'assemblée de la Banque industrielle de Chine (1916), représentant le Pekin Syndicate.

Chevalier (12 juillet 1886), puis officier (14 août 1900) de la Légion d'honneur.

Décédé, à Arcachon, le 10 avril 1922.

Joseph Pierre Arthur de SÉGUIER,
nouvel administrateur français (1910-1924)

Né à Paris VII^e, 19 janvier 1872.

Fils de Jean-Joseph Alfred de Séguier, magistrat, et de Marie Christine de la Croix de Castries.

Marié, le 29 juin 1909, avec Jeanne Marguerite Marie Thérèse de Goyon, fille d'un ancien député du Morbihan.

Polytechnicien,
chef d'escadron d'artillerie,
ingénieur,

Administrateur de la Compagnie continentale de mines, du groupe Léonino (juin 1910-mai 1912),

du Péking Syndicate (février 1910),

de la Société Parisienne « La Centrale Electrique » (juillet 1910),

de la Compagnie de Mozambique (1917-1940) :

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Compagnie_de_Mozambique.pdf

de la Compagnie cotonnière de la Guinée Portugaise (Cotongué)(juillet 1928),

de la Société rhodanienne mobilière et immobilière (1931)(filiale du Crédit lyonnais)

de la Société anonyme pour tous appareillages mécaniques (SATAM)(1932) :
volucompteurs,

et de l'Union foncière et financière (Uffi)(février 1933).

Chevalier de la Légion d'honneur du 30 juillet 1916 : capitaine de territoriale au 113^e Régiment d'artillerie lourde.

Décédé à Paris XVI^e, le 18 oct. 1940.

PEKIN SYNDICATE

(La Cote de la Bourse et de la banque, 18 février 1910)

Le conseil d'administration du Pekin Syndicate a été constitué hier par l'adjonction aux deux membres restés en fonction, MM. Libert Oury et comte Bertier de Sauvigny, de MM. Henry Torrens Anstruther, représentant du gouvernement anglais dans le conseil d'administration de la Compagnie du Canal de Suez ; sir Richard Awdry, administrateur du Nobel Dynamite Trust Co ; sir Charles Chantrey Inchbald, représentant de la Banque russo-chinoise, et comme administrateurs représentant les

intérêts français, de MM. le comte de Séguier, ingénieur ; comte Georges du Chaylard, administrateur de diverses sociétés de chemins de fer au Brésil, et de M. de Cérenville ⁴.

NOUVELLES FINANCIÈRES
Pekin Syndicate (Shansi)

(*L'Information financière, économique et politique*, 20 février 1910)

Les deux administrateurs du Pekin Syndicate (Shansi) restés en fonctions à la suite de la démission de leurs collègues anglais, se sont réunis jeudi au siège de la Société, 110, Cannon Street, à Londres, et se sont adjoints les nouveaux administrateurs suivants : Sir Richard Awdry, Henry Torrens Anstruther et Charles Chantrey Inchbald.

Sir Richard Awdry a été, pendant neuf ans, directeur général de l'Amirauté, où il a laissé le souvenir d'un organisateur et d'un administrateur de tout premier ordre. Il fait aujourd'hui partie du conseil d'administration de la Compagnie Nobel Trust Dynamite.

Henry Torrens Anstruther est administrateur de la Compagnie des Chemins de fer North British et représentant du gouvernement anglais dans le conseil d'administration du Canal de Suez, dont le gouvernement anglais est le plus fort actionnaire. Actuellement, M. Anstruther est au Caire, délégué par le gouvernement anglais pour y suivre les négociations relatives à la prolongation de la concession.

M. Inchbald est représentant de la Banque russo-chinoise, à Londres. En cette qualité, il a une grande expérience des affaires de Chine qu'il a habitée pendant une vingtaine d'années.

En outre, comme administrateurs français, ont été nommés : MM. le comte de Séguier, ingénieur ; René de Cérenville, de la maison de banque parisienne Berthoud, Courvoisier et Cie, et le comte Georges du Chaylard qui, avant de représenter la France dans l'Amérique du Sud, a passé huit années comme consul général à Tien-Tsin, où il s'est constitué de solides amitiés parmi les fonctionnaires du Wai-Wou-Pou.

(*Revue économique.*)

PEKIN SYNDICATE

(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juin 1910)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a été tenue hier, à Londres, sous la présidence de sir Richard Awdry K. C. B. Après que la séance eût été déclarée ouverte, le secrétaire, M. Thomas Gilbert, donne lecture des avis de convocation que l'Agence Fournier a publiés, il y a quinze jours. Cette lecture faite, le président se lève et s'exprime ainsi :

⁴ René Charles de Cérenville (Genève, 1875-Genève, 1968) : licencié ès lettres, précepteur du prince royal de Siam, secrétaire à la légation royale de Siam à Paris, puis représentant de la Banque parisienne Berthoud, Courvoisier et Cie au conseil du Pekin Syndicate (1910-ca 1925) et de ce dernier à la Banque industrielle de Chine (1913-1921). Administrateur de la Société d'études pour l'organisation de l'industrie frigorifique (1915), émanation de la B.I.C., de la Dynamo Lary, à Saint-Ouen (1916), de la S.A. Matériel d'imprimerie et machines-outils, concessionnaire des mines de plomb, cuivre, argent et métaux connexes du Grand-Clot (Hautes-Alpes), administrateur des Sucrieries Françaises (ces trois en novembre 1918), des Bébés de France (janvier 1919), de la Société agricole de Seine-et-Oise (décembre 1919), de la Compagnie minière du Chili (manganèse) à Bruxelles (1921), de Paris International Films (1926) et des Papiers d'Auvergne (1930). Traducteur (Etsu Inagaki Sugimoto, 1930), chroniqueur littéraire et musical. Aux heures sombres de l'Occupation, il clame son amour de la France : « Si tous les hommes qu'elle a éclairés et aidés à vivre pouvaient se joindre pour obtenir sa guérison, leurs vœux créeraient une vague qui remettrait tout soudain sa nef à flot : *Fluctuat nec mergitur !* (*Istamboul*, 8 septembre 1940).

« C'est la première fois que le nouveau conseil d'administration a le plaisir de se trouver en présence des actionnaires, et il saisit cette occasion pour vous dire qu'il n'épargnera aucune de ses énergies pour que le Pekin Syndicate ait le succès qu'il doit avoir. Vos administrateurs, qui sont entrés en fonctions au mois de février dernier seulement, ont tout d'abord examiné la question de l'unification des titres, convaincus que les actionnaires désiraient connaître immédiatement leur opinion sur le meilleur moyen de régler les intérêts quelque peu divergents des trois catégories d'actionnaires. L'unification des actions présentait tant de difficultés, je puis même dire d'impossibilités, que nous avons décidé de ne pas rechercher une entente basée sur ce principe, et votre conseil d'administration s'est appliqué à trouver un projet plus simple et moins coûteux, que je pense pouvoir justement appeler « réconciliation ». Le résultat de nos délibérations est maintenant devant vous ; nous le soumettons avec confiance à votre jugement et à votre appréciation. Comme on le voit, il est basé sur le principe « donnant, donnant ». Il y aura une unification, non de titres, mais de bénéfices et d'intérêts. La circulaire du 23 mai dernier et les documents qui l'accompagnaient vous ont fait connaître, dans tous ses détails, la proposition du conseil d'administration. En un mot, il n'y aura qu'une caisse au Pekin Syndicate, il y aura communauté d'intérêts pour tous les bénéfices et, de la sorte, les porteurs d'actions Shansi participeront à tous les bénéfices de la Compagnie. La seule modification apportée au capital-actions de la Compagnie est celle proposée pour les actions ordinaires. Il est proposé que chaque action d'une valeur nominale de 1 liv. st sera divisée en dix actions de 2 sh. Chaque action aura une voix.

Si vous approuvez cet arrangement, un compte de profits et pertes sera établi ; en fait, il est en voie de préparation et une assemblée générale sera convoquée pour en recevoir communication et discuter tous les points concernant les affaires de la Compagnie qu'il plaira aux actionnaires de soulever. Après cette assemblée, il sera tenu des assemblées séparées des porteurs d'actions de Shansi, ainsi que des porteurs d'actions ordinaires et différées, en conformité de l'ordonnance rendue par la Haute-Cour de justice. Cette assemblée est une assemblée extraordinaire, et des questions concernant les affaires ordinaires ne peuvent être posées, mais je suis sûr que vous aimeriez à nous demander : « Eh ! bien, vous avez pu maintenant voir fonctionner la Compagnie, que pensez-vous de notre affaire ? » Messieurs, vous avez une affaire splendide, une affaire commerciale saine et de premier ordre. Tout me convainc que si elle est poussée comme elle doit l'être, et comme elle le sera, elle donnera de gros bénéfices. Nous avons envoyé un représentant spécial en Chine pour régler certaines questions pressantes relatives à la vente du charbon et d'autres affaires importantes, et pour négocier avec les autorités au sujet du minerai de fer. Il est accompagné d'un expert qui fera des investigations sur tout ce qui concerne la question technique et l'exploitation des mines, sur le choix des emplacements pour foncer de nouveaux puits, et sur la fabrication du fer et de l'acier. Vous pouvez vous en rapporter à nous que nous ne laisserons pas une pierre sans la remuer pour pousser notre affaire comme elle le mérite. »

Le président met aux voix la première résolution appuyé par M. Libert Oury. Personne n'ayant demandé la parole, on passe au vote ; la première résolution est votée à l'unanimité, il en est de même de la seconde. Après la constatation de ce double vote, le président dit :

« Je pense qu'il vous sera agréable d'apprendre que nous avons reçu de nos agents en Chine un bon télégramme disant qu'on n'a pas la moindre anxiété à la mine et qu'il n'y a pas la moindre apparence de troubles. J'espère que quelques-uns de vous,

Messieurs, resteront pour les autres assemblées, attendu que nous avons à les tenir séparément. »

Dans ces assemblées séparées, les porteurs d'actions de la Shansi, d'actions ordinaires et d'actions différées adoptent ensuite à l'unanimité les deux résolutions déjà adoptées par l'assemblée générale dans la réunion des porteurs d'actions différées seuls. Il y a une voix dissidente, 11 voix pour, une voix contre.

Avant que la dernière assemblée ait été levée, un actionnaire, M. Lionnel Harris, demande la parole : « Messieurs, dit-il, m'a été donné si souvent d'élever une note discordante dans les assemblées du Pekin Syndicate, que c'est avec un très grand plaisir que je me lève aujourd'hui pour vous proposer un vote de remerciements et de confiance en faveur du nouveau conseil d'administration.

Je suis sûr que nous sommes tous très satisfaits du cours que les événements ont pris depuis quelques mois, comme le prouve la hausse énorme que nous avons vue sur notre valeur. Je puis dire que je ne regrette nullement l'attitude que j'ai prise, il y a quelques années, si seulement j'avais été appuyé à ce moment-là, nous aurions vu le changement se produire beaucoup plus tôt. Je propose, Messieurs, un vote de confiance dans le nouveau conseil d'administration. » (Applaudissements.)

M. de Beaufort. — Messieurs, j'appuie avec grand plaisir la proposition.

Le solicitor. — Voulez-vous la formuler, Monsieur le président.

Que ceux qui sont en faveur d'un vote de confiance veuillent bien lever la main. Contre ? La proposition est votée à l'unanimité moins la voix du président.

Le président. — Messieurs, au nom du conseil d'administration et en mon nom propre, je vous remercie sincèrement pour votre marque de confiance. Nous faisons de notre mieux et nous sommes très heureux, Messieurs, que vous le reconnaissiez. Je puis vous assurer, qu'en ce qui nous concerne, comme je viens de vous le dire, nous emploierons toute notre énergie à faire du Pekin Syndicate un succès.

PEKIN SYNDICATE LIMITED

(L'Information financière, économique et politique, 13 août 1910)

Londres, 12 août. — L'assemblée générale ordinaire du Pekin Syndicate a été tenue hier, à Londres, Canton Street Hôtel, sous la présidence de sir Richard Awdry.

Après que le secrétaire de la Compagnie, M. Thomas Gilbert, eut donné lecture de l'avis de convocation et du rapport des commissaires des comptes, le président prit la parole et prononça le discours suivant :

« Le rapport vous a été envoyé, il y a quelque temps déjà. Je le considère, par conséquent, comme ayant été lu par vous.

Depuis la dernière fois que j'ai eu le plaisir de vous rencontrer, le projet que le conseil d'administration actuel a formulé pour concilier les droits afférents aux diverses catégories d'actions de la compagnie, projet que, d'ailleurs, vous avez approuvé, a reçu la sanction de la Haute Cour de Justice.

Ce projet, comme vous le savez encore, a aplani toutes les difficultés au sujet des droits attachés aux dites catégories d'actions. Pour la première fois maintenant, nous sommes en situation de présenter un compte de profits et pertes en conformité avec les statuts.

Je crois que nous avons toutes raisons de nous féliciter de l'adoption définitive de ce projet de réconciliation.

Le rapport du conseil et la communication satisfaisante de notre ingénieur-conseil qui accompagne ce même rapport, vous donnent connaissance de tous les faits

importants actuels. Cependant, si vous voulez bien me le permettre, je vais vous présenter quelques observations.

D'abord, au sujet de notre situation financière, le compte de profits et pertes accuse au crédit 245.051 div. st. 14 sh. 2 d. Il y a, de plus, une réserve de 106.822 liv. st. 19 sh. 9 d. provenant de la prime obtenue sur l'émission des actions ordinaires, tandis que, en outre, sous le titre « Comptes en suspens », il y a, au crédit également, 37.851 liv, st, 0 sh. 6 d. Cette somme est tenue en suspens dans l'attente du règlement d'un différend entre la Compagnie et des entrepreneurs de chemins de fer. Ce différend a été renvoyé devant arbitres et, dans ces conditions, tout commentaire, actuellement, serait déplacé.

Après sérieux examen et à la suite d'une discussion approfondie, le nouveau conseil d'administration, qui est en exercice depuis six mois seulement, n'envisageant que vos intérêts, a décidé, à l'unanimité, malgré les importantes sommes figurant au crédit du compte de profits et pertes, de reporter cette somme à nouveau et de ne proposer aucune répartition pendant la période actuelle du développement de la Compagnie.

Tout au contraire, le conseil d'administration vous propose d'accumuler ces disponibilités afin de consolider et de fortifier la position financière de la Compagnie.

Notre capital est effectivement intact. Étant représenté par des valeurs de premier ordre, par des espèces en banque où entre les mains du gouvernement, il est absolument liquide.

Nous n'avons aucune dette obligataire et ne sommes redevables d'aucune avance en banque. En résumé, nous sommes libres de toute charge.

La raison principale pour laquelle nous recommandons de ne pas effectuer de répartition, à cette phase de notre carrière, est que nous avons trouvé le Pekin Syndicate, après treize années d'existence, dans une situation saine, Mais, par contre, nous l'avons trouvé, si je puis dire, à l'état de véritable nain si l'on considère les développements qu'il peut prendre et qui exigeront des ressources importantes pour s'effectuer.

En fait, il y a d'autres sources de bénéfices qui retiennent l'attention la plus sérieuse de la part du conseil ; mais il serait prématuré d'en parler aujourd'hui. Le conseil espère que, par la suite, vous approuverez ses vues, c'est-à-dire que vous reconnaîtrez qu'il est absolument de l'intérêt de la Compagnie de ne procéder à aucune distribution de bénéfices.

Passant de la situation financière à la situation commerciale et industrielle, le conseil d'administration s'est trouvé en présence de nombreuses difficultés qui exigeaient la plus vive attention de sa part. Comme il était indispensable de placer les choses sur une base plus satisfaisante, il a décidé, comme point de départ, d'envoyer, en Chine, un représentant spécial. Il a choisi, à cet effet, M. George Brown, ancien consul à Kieou-Kiang. Un des ingénieurs-conseils de la Compagnie, M. F.-W. North, l'accompagné dans sa mission.

Ces deux représentants de la Compagnie ont quitté Angleterre en avril dernier et se sont activement occupés, depuis leur arrivée en Chine, de la défense de vos intérêts. M. North, dans ses communications préliminaires, confirme, dans tous ses détails, ce que vous saviez déjà au sujet des charbonnages appartenant à votre Compagnie. Il a pu se convaincre que le charbon est d'excellente qualité et que, pratiquement, les gisements sont illimités.

Nos agents nous ont également prévenus que, pendant l'assèchement des puits n° 1 et 2, il est quand même possible d'augmenter la production des puits n° 4 et 6 jusqu'à concurrence de 2.000 tonnes par jour. Le conseil d'administration a donné les instructions nécessaires pour qu'il en soit fait ainsi.

Le conseil administration espère établir les ventes de charbon sur une base plus satisfaisante que celle qui a existé jusqu'à présent et, à ce propos, je suis heureux de vous annoncer que nous avons reçu, la semaine dernière, un câblogramme de

M. Brown nous informant qu'il avait obtenu une importante réduction dans les tarifs de fret jusqu'à Tien-Tsin et qu'il s'est rendu acquéreur de *skows* (bateaux) permettant de transporter le charbon par eau plus économiquement.

Jusqu'au 31 décembre dernier, il a été vendu environ 99.000 tonnes de charbon de toutes qualités. Le produit de ces ventes, après déduction des frais de production et de transport, a été porté au crédit du compte exploitation.

On ne saurait prendre comme critérium de base des bénéfices à venir les chiffres représentés par ces ventes. C'est pourquoi nous ne les avons pas portés en compte. Vous comprendrez que les charges ont été nécessairement lourdes pour la production du début qui a été des moins importantes pendant la période allant jusqu'au 31 décembre dernier.

Mais, comme ces dépenses initiales ont maintenant pratiquement cessé, des détails complets, au sujet des ventes et des bénéfices, à partir du 1^{er} janvier de cette année, figureront au prochain bilan. De plus, en tenant compte de la réduction des taux de transport, dont je viens de parler, nous avons de bonnes raisons pour croire que les résultats seront des plus satisfaisants.

Je n'en dirai pas plus long sur ce sujet aujourd'hui. Mais, je suis très heureux de clôturer mes remarques sur cette question par une note qui me paraît bien traduire l'espoir très justifié dans l'avenir de notre Compagnie. Nous avons donné des instructions à M. Brown pour qu'il demande au gouvernement chinois l'autorisation de commencer l'exploitation des gisements de minerai de fer, lesquels figurent dans notre acte de concession.

M. North, qui est, actuellement, en route pour l'Angleterre, apporte des notes nombreuses prises sur place avec notre ingénieur local. Dès que nous en aurons pris connaissance, et examiné les renseignements techniques qu'elles renferment, nous nous occuperons aussitôt de la question de l'établissement des hauts fourneaux nécessaires et de tous les compléments indispensables à l'installation d'une usine métallurgique moderne modèle.

Entre-temps, on a procédé sur place, à des expériences en vue de la meilleure méthode de traitement du minerai qui affleure sur des points multiples de notre concession de Honan.

Le conseil d'administration profite de l'occasion qui lui est offerte, aujourd'hui, pour déclarer qu'il fera toujours tout en son pouvoir pour collaborer, en harmonie avec le gouvernement chinois et les autorités provinciales, pour toutes les questions qui leur seront communes. Il est convaincu d'un retour de réciprocité de la part des autorités chinoises.

En conclusion, Messieurs, J'ajouterai, seulement que votre conseil d'administration prend le plus vif intérêt à la mission qui lui est confiée et je mets encore à profit la circonstance pour remercier, tant en mon nom, qu'en celui de mes collègues, le secrétaire et le personnel de la Compagnie, à Londres, pour leur collaboration et pour l'organisation de notre bureau dont tout le mérite revient à M. Thomas Gilbert et qui a été des plus utiles au nouveau conseil d'administration.

Je mets aux voix la résolution suivante :

« Le rapport du conseil d'administration, en date du 27 juillet 1910 et les comptes arrêtés au 31 décembre 1909 sont adoptés. »

Je demande à un de mes collègues de vouloir bien appuyer la proposition. Mais, avant de la mettre aux voix, je demande aussi à l'assemblée si elle a des questions à poser. Je me ferai un plaisir d'y répondre. »

M. Libert Oury appuie la résolution.

Aucune question n'étant posée, le président met la résolution aux voix.

La résolution est adoptée à l'unanimité.
M. de Beaufort se lève et demande la parole :

« Messieurs, permettez-moi de féliciter votre conseil d'administration pour les termes de son rapport et les renseignements complémentaires fournis par le président, On ne saurait trop les féliciter pour avoir, dans le court espace de six mois, pendant lequel il à pris la direction de nos affaires, trouvé et fait approuver un projet simple, mettant définitivement fin aux divergences d'intérêts entre les trois catégories d'actionnaires. Si l'on tient compte que ces divergences d'intérêts ont, pendant des années, mis en échec le progrès de notre entreprise et que, à un moment donné, il semblait tout à fait impossible de trouver une solution satisfaisante, il est très heureux de voir que le conseil d'administration a solutionné le problème. Mais, comme cette solution supprime l'obstacle qui empêchait toute distribution de bénéfices, il pourrait sembler à quelques-uns d'entre nous, assez décevant de ne pas, cette fois-ci, recevoir de dividende. Cependant, je suis convaincu qu'après les déclarations du président et en vue des énormes développements qui nous sont déjà offerts en Chine, il est préférable, pour nous, de conserver notre poudre sèche et d'établir, en maintenant une position financière plus forte, les fondations de ce qui, j'en suis sûr, représentera pour nous, dans un avenir prochain, des dividendes substantiels.

Je propose, avec plaisir, que M. H.-T. Anstruther, Sir Richard Awdry K.C.B, M. Chautrey Inchbald, M. René de Cérenville, le comte Georges de Chaylard, M. Libert Oury et le comte de Séguier soient réélus administrateurs de la Compagnie. »

M. Dreyfus appuie la résolution qui est votée à l'unanimité.

« Il y a, dit le président, une autre résolution que je vous demande d'approuver ; c'est qu'une somme de 60 liv. st. soit payée à M. le comte Léon de Bertier, en remboursement de ses frais de voyage pour assister aux réunions du conseil d'administration. Nos anciens statuts ne nous permettent pas des paiements de cette nature sans approbation des actionnaires. »

M. Oury appuie la résolution qui est votée à l'unanimité.

Le président demande ensuite aux actionnaires de proposer la nomination des commissaires des comptes.

M. de Beaufort propose la réélection de MM. Cooper Brothers and C°.

Le président demande ensuite aux actionnaires des proposer la nomination de commissaires des comptes.

M. de Beaufort propose la réélection de MM. Cooper Brothers and C°.

Le président fait remarquer, au sujet de cette résolution, que les commissaires des comptes le prient de mentionner qu'ils font, par exception, un travail ne rentrant pas dans les fonctions de vérificateurs des comptes comme le pointage des transferts et pour lequel ils reçoivent une rémunération spéciale.

La résolution relative à la nomination de MM. Cooper Brothers and C° est votée à l'unanimité.

La séance est levée.

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 2 octobre 1910)

Londres, 1^{er} octobre. — (Par téléphone.) — Le conseil d'administration annonce qu'il a décidé que deux de ses membres visiteront la Chine pour se rendre parfaitement compte par eux-mêmes de ce que sont les propriétés du syndicat et les affaires qu'il y traite.

M. Libert Oury et le comte de Séguier partiront pour la Chine le 3 courant.

PÉKIN SYNDICALE, LIMITED
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} mars 1911)

Arrangements avec les autorités chinoises. — Extensions de l'exploitation. — Mise en service des chemins de fer pour les expéditions. — Richesse des concessions en charbons et en minerais de fer.

MM. Libert Oury et le comte de Séguier sont revenus de la mission dont ils avaient été chargés en Chine. Ils se sont mis au courant des affaires de la Compagnie du Pékin Syndicate, et ont examiné les affaires.

Ils ont remis au conseil d'administration leur rapport dont nous extrayons les passages saillants ,

MM. Libert Oury et le comte de Séguier se félicitent de l'accueil des fonctionnaires chinois.

Après avoir, de concert avec M. J. R. Brazier, agent général de la Compagnie, examiné les arrangements existants pour la vente des charbons, ils ont reconnu qu'il était nécessaire d'apporter des changements considérables aux arrangements pris, et, après mûre délibération, ont conclu que la Compagnie elle-même devait se charger des ventes du charbon et établir un service à cet effet.

Les dispositions nécessaires ont, par suite, été prises, y compris l'engagement des compradores et d'un personnel capable ; cette organisation a commencé à fonctionner le 1^{er} janvier 1911. Ils sont convaincus que ce nouvel arrangement donnera des résultats éminemment satisfaisante.

La visite des charbonnages, avec M. Kerrick, ingénieur en chef, a fait connaître que l'extraction de ces puits atteint actuellement près de 2.000 tonnes par jour. On pourra prochainement commencer l'extraction des puits numéros 1, 2 et 3.

La ville, qui a surgi à proximité des mines, compte maintenant une population de près de 20.000 habitants qui, tous, dépendent plus ou moins des charbonnages.

La permission des autorités pour l'amarrage des pontons le long de l'embarcadère de la Compagnie à Hankow a été enfin obtenue. Par suite de ce fait que l'embarcadère se trouve en dehors des limites du port et des restrictions et réglemētés imposés pour la sauvegarde des revenus impériaux, cette autorisation avait été refusée jusqu'ici. Cette nouvelle facilité à Hankow permettra de transborder le charbon transporté directement de la mine au dépôt dans des barques et steamers à grand tonnage le long de l'embarcadère de la Compagnie. Le dépôt d'Hankow constitue une propriété de très grande valeur d'une superficie de 12 ares et demi.

Les délégués ont également donné une solution favorable à certaines questions qui ne peuvent être publiées, et qui donneront les résultats les plus profitables à la Compagnie.

Les ingénieurs-conseils des mines ont également adressé au conseil d'administration un rapport sur les travaux d'une portée et d'une importance considérable qui ont été effectués au charbonnage Jameisen.

Dans le puits numéro 1, les deux pompes sont maintenant en parfait état de fonctionnement et peuvent élever à la surface 70.000 gallons par heure. Ce travail terminé, il a été possible de procéder à l'épuisement de l'eau jusqu'au fond de ces puits.

L'eau a été graduellement abaissée à une profondeur de 480 pieds, et les ingénieurs constatent que les puits sont en bon état de conservation.

Comme le moment s'approche où l'on pourra obtenir du charbon de ce puits, une machine d'extraction de premier ordre, pouvant élever 2.000 tonnes de charbon par jour, a été commandée dans ce but et elle sera expédiée au mois de mars.

Au puits numéro 2, les coups de sonde ont prouvé l'existence d'une couche de charbon au sud-est d'une épaisseur de 20 pieds environ à une profondeur de 400 à 500 pieds de la surface et contenant au moins 5 millions de tonnes. À la suite de cette découverte, il a été décidé de percer une galerie inclinée à partir de ce puits à l'étage de 352 pieds pour exploiter ce gisement.

La galerie est maintenant percée et elle a rencontré à 484 pieds la principale couche de charbon ; cette couche sera ouverte et mise en exploitation aussitôt que les connexions nécessaires pour la ventilation auront été établies. Le puits numéro 2 est déjà muni de machines d'extraction, de sorte que la force motrice ne fera pas défaut lorsque l'exploitation de cette couche commencera.

L'épuisement se poursuit dans le puits numéro 3, à raison de 150.000 gallons par heure à une profondeur du 600 pieds.

Les puits numéros 4, 5 et 6, forment la section, en marche régulière, du charbonnage Jameisen. Elle est exploitée activement, et au mois de décembre dernier, 3.015 hommes étaient employés dans le sous sol, et 1.016 à la surface.

Les machines d'extraction au puits numéro 4 peuvent monter 2.000 tonnes par jour et, en vue des travaux de développement que l'on y effectue, nous ne doutons pas que l'extraction atteigne ce chiffre.

Le puits numéro 6 n'a que 282 pieds, et le nouveau puits projeté aura environ la même profondeur.

Le rapport donne ensuite des renseignements généraux sur la marche de l'exploitation.

Le rendement de ces puits, pour l'année prenant fin au mois de décembre dernier, s'est élevé à 357.000 tonnes et, pour le mois de janvier dernier, à 40.700 tonnes.

Les opérations dans la mine s'étendent continuellement, 83 acres de charbon ont été déjà découpés en place sous forme de piliers, le développement de ces travaux représentant une longueur du 76.000 pieds en étages et travers-bancs pratiqués dans le charbon. Les voies de chargement du Chemin de fer de Tao-kow Chinghna sont posées dans de bonnes conditions.

Le service téléphonique est installé dans tous les chantiers.

On a décidé d'installer l'énergie électrique, comme le moyen le plus économique de faire face aux besoins des mines, et les plans sont prêts pour l'installation centrale de force électrique : l'éclairage électrique fonctionne partout de façon satisfaisante.

Les briqueteries peuvent produire par jour de 8.000 à 10.000 briques communes pour les besoins ordinaires. L'on a réussi à fabriquer d'excellentes briques réfractaires avec de l'argile obtenue dans la localité ; elles sont employées pour les foyers des chaudières, ce qui permet d'économiser les frais d'importation de ces briques.

Les approvisionnements de charbons s'élevaient en juillet 1910 à 72.234 tonnes de grosseurs et de qualités diverses.

Le Syndicat s'est rendu acquéreur, en toute propriété, de 254 acres de terrain pour l'établissement d'un embranchement de chemin de fer au charbonnage pour les besoins miniers ; une partie de ce terrain a été loué à des locataires chinois pour y construire et pour s'y livrer au fermage. Nous avons constaté que les chantiers du Syndicat, les embranchements de chemin de fer, l'hôpital et les terrains en dépendant, le collège, etc., occupaient une superficie de 116 acres ;

Qualité du charbon. — Le charbon est un charbon semi-anthracite d'excellente qualité, convenant parfaitement aux machines et au chauffage ordinaire lorsqu'on prend les arrangements que nécessite ce genre de charbon. Il donne une chaleur intense et brûle très lentement.

Charbon de loco — Sur le chemin de fer de Taokou-Chinghua, d'une longueur de 90 milles et qui se rend à notre dépôt sur la rivière Wei, toutes les locomotives utilisent le charbon de cette mine, les résultats obtenus étant des plus satisfaisants.

Au sujet du commerce futur, le rapport dit expressément qu'une demande active et croissante se produira lorsque la qualité du charbon sera connue.

Dans la province de Honan, où le charbonnage se trouve situé, la population s'élève à 25.600.000 d'habitants, soit 373 personnes par mille carré ; Kiangsu compte 23.000.000 d'habitants ou 620 personnes par mille carré, alors que Shantung en a 38.000.000 ou 683 par mille carré ; toutes ces provinces, à notre avis, se trouvent dans la zone où notre mine devrait faire des affaires ; il peut être utile de faire remarquer, à titre de comparaison, que la population de la Grande-Bretagne est d'environ 450 personnes par mille carré.

Les préparations, faites en vue du commerce, à Hankow sur la rivière Yangtzé ne laissent rien à désirer.

La rivière Yangtzé passe à l'extrémité de la propriété ; des murs massifs en pierre avec couronnement en granit formant le Bund, y ont été construits et là, au moyen d'un ponton, il sera possible de charger le charbon sur des vapeurs de 6 à 8.000 tonnes. Cette propriété, d'une superficie de 12 acres et demi, est entourée d'un mur avec portes d'entrée et l'on y a également construit un bon bâtiment pour le directeur ainsi que pour les bureaux.

Des arrangements semblables ont été pris à Tientsin, le long du Pei Ho au port de Tientsin ; un embranchement de chemin de fer permet de décharger les wagons de la mine dans les locaux du syndicat.

Minerai de fer. — Le minerai de fer se trouve en grande quantité et fait partie d'une chaîne de collines, situées à l'ouest et au nord-ouest de la mine.

Les gisements d'hématite se rencontrent dans une formation calcaire ; il existe des indications prouvant qu'ils ont été autrefois exploités par les Chinois et la légende raconte que la fusion de ce minerai était effectuée dans les environs.

Ce minerai de fer, existant dans d'autres endroits, il sera possible, dans quelque temps, de procéder à une exploitation minière importante.

Les ingénieurs conseils des mines concluent dans ces termes :

« À la suite de notre inspection minutieuse de la propriété à Jameisen, à la fois en ce qui concerne son étendue et les résultats obtenus des sondages numéros 1 à 45, nous sommes arrivés à cette conclusion qu'elle constitue l'une des concessions les plus riches qui aient été accordées en Chine à un groupe européen.

Il a été déjà reconnu, par les sondages, que la propriété Jameisen contenait plus de 30.000.000 de tonnes de charbon ; ce chiffre sera probablement considérablement augmenté lorsque l'on procédera aux recherches en s'éloignant du centre d'exploitation et. comme les excellentes qualités du charbon se font connaître, des affaires importantes et fructueuses ne peuvent manquer de se produire. »

LES COMMANDES DE NAVIRES DU PEKIN SYNDICATE
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 octobre 1911)

Le Pekin Syndicate vient d'ajouter un navire pour le transport de son charbon aux ports américains. Nous apprenons qu'il vient de commander en outre un charbonnier de 3.000 tonnes aux chantiers de la Clyde à Glasgow ; ce navire desservira tous les ports chinois. C'est la première d'une série de commandes qui doivent recevoir leur exécution au cours de l'exercice.

(*Financial News*, de Londres.)

PEKIN SYNDICATE LIMITED

(*L'Information financière, économique et politique*, 3 novembre 1911)

RAPPORT DES INGENIEURS CONSEILS DES MINES

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport sur les opérations exécutées l'année dernière à la Houillère de Ja-mei-sen.

Machines et matériel.

L'ensemble des machines d'extraction, chaudières, ventilateurs, pompes, locomotives, etc., etc., a été entretenu en bon état de fonctionnement, et, dans le cours de l'année, le matériel a. reçu les additions suivantes : deux grandes chaudières multitubulaires, une installation de force électrique, un chevalement complet en acier avec guidages en câbles, etc., etc., deux puissantes machines d'extraction, un matériel à briquettes « ovoïdes », une flottille de bateaux chinois d'une capacité de 50 tonneaux chacun destinés à desservir la rivière Wei, ainsi que diverses petites pièces de matériel.

Puits n° 1.

En abaissant le niveau de l'eau au moyen de pompes d'épuisement, on a pu examiner et réparer le puits n° 1 jusqu'au niveau de 500 pieds, et maintenant on a laissé remonter l'eau jusqu'au niveau de 430 pieds, car on constate qu'à cette hauteur, aucune infiltration gênante d'eau n'atteint le puits n° 3 où l'on est en train de travailler aux pompes permanentes : il n'y avait donc aucun avantage à maintenir l'eau au niveau inférieur.

Le chevalement, permanent a été monté, les machines d'extraction installées dans leur bâtiment mais elles ne seront pas en action tant que l'eau n'aura pas été amenée de ce puits aux pompes permanentes du puits n° 3 au moyen d'un couloir et d'un trou de sonde horizontal.

Puits n° 2.

Ici des travaux considérables ont été achevés, tant à la surface qu'au fond. Les machines d'extraction ont été remises en état, un chevalement en acier de 54 pieds de hauteur a été érigé ; les guidages en câbles fixés dans le puits, les cages, etc. etc., sont prêts à fonctionner, et mis en place pour l'extraction de la houille.

Dans notre rapport, du 25 février dernier, nous disions qu'on avait établi au sud-est de la houillère, l'existence d'un nouveau gîte de houille qui contenait au moins 5 millions de tonnes, et qui serait exploitable au moyen du puits n° 2 au niveau de 352 pieds. On a obtenu, depuis lors, du côté de l'est, de nouvelles preuves de l'existence d'un gîte beaucoup plus vaste qu'on n'avait cru tout d'abord, et contenant au moins 7 millions de tonnes.

Les appareils d'extraction ont été achevés, on est en train d'élargir la galerie souterraine qui mène à la veine pour y établir une double voie ferrée, et, de là, relier aux deux côtés du puits pour faciliter la manœuvre des berlines. Il se fait, à ce puits une extraction régulière de houille qui, suivant les prévisions de M. Kenrick, atteindra le chiffre de 250 tonnes par jour d'ici janvier prochain et montera jusqu'à 2.000 tonnes par jour à douze mois de là.

Puits n° 3 et pompes permanentes.

Durant l'année en question, ce puits, qui sera le puits d'épuisement permanent, a été porté jusqu'à une profondeur de 560 pieds, où il fallut établir le jeu supérieur de

pompes. Une chambre en maçonnerie a été construite à ce niveau et les pompes sont en voie d'installation.

La salle des machines, les machines elles-mêmes ainsi que les secteurs auxquels sont fixées les tiges des pompes sont terminés, et les dernières nouvelles de la mine à ce sujet nous avisent que la pompe, capable de monter 175.000 gallons par heure, sera prête à fonctionner sous peu. Lorsque cette pompe sera mise en action, un forage effectué dans une galerie que l'on est en train de pousser dans la direction du puits n° 1 donnera accès à l'eau qui a causé tant d'ennuis pendant ces quatre dernières années ; la totalité de cette eau sera montée à la surface moyennant un coût, minimum, ce qui permettra aussi de pousser les travaux au fond du puits n° 1 pour atteindre les couches profondes de houille dont l'existence a été trouvée par divers sondages.

Puits n° 4, 5, 6 et 7.

Dans ces puits, qui sont tous reliés entre eux, les travaux ont été poussés jusque dans les fonds, ainsi que du côté de l'est et de l'ouest. La distance des principaux niveaux de l'est à l'ouest est de 5.250 pieds, et une vaste aire de charbon a été ouverte au moyen de galeries séparant des piliers rectangulaires dont quelques-uns sont déjà en extraction. Il n'y aura, pas de difficulté à tirer de ce gîte, pendant longtemps, une production régulière de 2.500 tonnes par jour, aussitôt que les pompes permanentes, la traction électrique et les pompes d'épuisement seront installées.

Matériel de force motrice électrique.

Nous avons dit, dans notre rapport de février, qu'on avait mis en adjudication l'installation d'un matériel de force motrice électrique. L'adjudication de ces machines a été faite, et l'installation entière, consistant en trois unités comprenant chacune des machines à vapeur comprend verticales à condensation avec alternateur triphasé de 150 kilowatts sous 3.000 volts, ainsi que les tableaux de distribution, câbles, mécanismes de traction principal et secondaire, pompes d'épuisement, etc., etc., a été expédiée et est en voie d'érection aux mines sous le contrôle d'un expert envoyé par les constructeurs. L'on s'attend à ce que toute l'installation soit en marche d'ici quelques semaines.

Opérations de sondage.

Dans le cours de l'année, les sondages n° 40, 41 et 42, ainsi que ceux, précédemment creusés, ont prouvé, comme nous l'avons déjà dit, l'existence du gîte situé au sud-est des puits. Outre ces sondages, on a creusé les trous n° 43, 44, 45 46 et 47 qui ont chacun révélé des dépôts de houille d'une épaisseur de 10 à 22 pieds situés à des profondeurs modérées et couvrant une vaste surface non comprise dans nos provisions antérieures ; en fait, il a été démontré que la presque totalité de la surface comprise sous le nom de « yellow permit » contient du charbon à une profondeur et dans des conditions d'épaisseur rendant l'extraction facile.

Briqueteries.

Des extensions considérables ont été apportées à cette section et le matériel comprend aujourd'hui des machines capables de produire par heure mille briques coupées au fil, deux hangars de séchage et un séchoir en tunnel à quatre compartiments.

Fours. — Il y a quatre fours à tirage renversé, sept fours chinois du type indigène, et l'on est en train de construire un petit four pour les articles en terre réfractaire. En outre, deux fours à chaux, dépendances, bureaux, etc.

Les briques fabriquées sont toutes employées à la houillère et sont très solides et supérieures en tous points aux briques indigènes qu'on peut se procurer dans le district.

On poursuit des expériences sur la fabrication de briques émaillées, de carreaux, etc., dans l'espoir de pouvoir leur offrir des débouchés dans l'intérieur de la Chine.

Briquettes

On a fait, avec le charbon fin, des expériences dont le résultat a été la production d'excellentes briquettes, et un petit matériel à briquettes « ovoïdes » a été acheté dans ce pays et expédié à Tientsin où il sera érigé : ce sera la première unité de l'installation à briquettes qui, lorsqu'elle sera complète, comprendra la fabrique de briquettes rectangulaires pour navires et locomotives.

Cette entreprise devrait donner lieu à des affaires profitables, car les briquettes gagnent de plus en plus en faveur comme combustible, surtout sur le continent et en Amérique.

Ciment

Étant donné les grandes quantités de ciment consommé à la houillère, et le fait, que cette substance trouve un emploi varié dans un rayon peu éloigné de Ja-mei-sen, on a pensé que l'établissement d'une fabrique de ciment serait une addition avantageuse aux entreprises de la Compagnie, et l'on a envoyé en Europe des échantillons d'argile et de calcaire pour y être l'objet d'analyses et d'expériences.

Les analyses ont été déjà faites et montrent que l'argile et le calcaire conviennent fort bien à la fabrication d'un ciment de toute première qualité.

Des échantillons considérables ont été fournis à des fabricants de ciment pour des essais pratiques dont les résultats seront connus d'ici quelques semaines.

Conclusions générales

Les progrès réalisés dans le développement des mines, etc., durant, l'année en question, ont été d'un caractère généralement satisfaisant. La preuve de l'existence, au sud-est, d'un charbon si facilement accessible du puits n° 2 est un fait dont il faut se féliciter tout particulièrement car cela permettra de doubler la capacité productive d'ici peu. Les nouvelles preuves apportées par les sondages, démontrant l'existence de la couche de charbon jusqu'aux dernières limites du « yellow permit », ont une grande valeur, car elles prouvent l'immensité des ressources minérales de la Compagnie.

Il y a eu une certaine difficulté à obtenir assez de main-d'œuvre, et le rendement en a souffert un peu, mais on a bâti de nouveaux logements et il est probable qu'à l'avenir, on éprouvera moins de difficulté sous ce rapport.

D'ici la fin de l'année prochaine, le rendement devrait être d'environ 4.000 à 4.500 tonnes par jour et il existe assez de houille accessible par les puits actuels pour maintenir ce rendement pendant un grand nombre d'années.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

F. W. North F. G. S., M. Inst. MM
Arthur Hassam, F. G. S., M. I. M. E.
Ingénieurs-conseils des mines.

Avis est. donné qu'une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie sera tenue à l'Hôtel de Cannon Street, Cannon Street Londres, le mardi 7 novembre 1911, à midi, pour recevoir le rapport du conseil d'administration et les comptes au 30 juin 1911, pour élire administrateurs et commissaires des comptes, et traiter les affaires d'une assemblée générale ordinaire.

Par ordre du conseil,
Thomas Gilbert,
secrétaire.

110, Cannon Street, Londres, E. C.
24 octobre 1911.

NOTA. — Les détenteurs d'actions au porteur qui déposeront leurs titres, conformément aux statuts de la société, trois jours avant l'assemblée dans les bureaux de la Compagnie, 110, Cannon Street, Londres, E.C.,
Ou à la Société Générale, 56, rue de Provence Paris ;
Ou au Crédit Lyonnais, Paris ;
Ou à la Société Auxiliaire de Crédit, 13, boulevard Haussmann, Paris ;
Ou dans les bureaux de MM. Berthoud, Courvoisier et Cie, 15, rue Richer, Paris ;
Ou dans les bureaux de MM. Fuchs. de Decker et Cie, 21-23, Longue Rue Neuve, Anvers,
recevront un certificat de dépôt qui leur permettra d'assister en personne à l'assemblée ou de signer une procuration.

Membres du conseil d'administration.

H. T. Anstruther ; Sir Richard Davis Awdry, K.C.B. ; René de Cérenville ; comte Georges du Chaylard ; Chantrey Inchbald ; Libert Oury ; comte de Séguier.

RAPPORT DES ADMINISTRATEURS

à présenter à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à l'Hôtel de Cannon Street, à Londres, le mardi 7 novembre 1911 à midi.

Comptes. — Les comptes que les administrateurs ont l'honneur de soumettre embrassent une période de dix-huit mois se terminant au 30 juin 1911 période pendant laquelle le conseil a fait tous ses efforts pour assurer le développement des propriétés de la Compagnie.

La situation financière de la Société s'est encore consolidée au cours de cette période, grâce au paiement par le gouvernement chinois du solde du prix de la rétrocession des concessions Shansi. Le montant total recouvré de ce chef par la Compagnie, à raison de 458.033 taëls le 9 mai 1910, et de 458.334 taëls le 29 avril 1911, représente 116.373 liv. st. 14 shill. 7 d. Cette somme a été portée en compte.

Le résultat des opérations des dix-huit mois en question, qui doivent encore être considérés comme une période de travaux préparatoires, fait ressortir un bénéfice de 167.223 liv st. 8 sh 4 d. ; celui-ci, avec le montant de 245.051 liv st 14 sh 2 d reporté, lors du précédent exercice, établit à 412.275 liv. st. 2 sh. 6 d. le solde créditeur de notre compte de Profits et Pertes. Le conseil vous propose cette année encore de reporter cette somme à nouveau en vue du plus rapide développement de l'entreprise. Le conseil estime que, dans les circonstances actuelles, cette solution est la meilleure à adopter dans l'intérêt des actionnaires. De très grands progrès ont été faits dans tous les départements, et le conseil a lieu de croire qu'on entrera prochainement dans l'ère des dividendes.

Exploitation. Charbon. — L'activité du conseil a porté tout particulièrement sur l'extension des travaux en cours aux charbonnages, le développement des moyens de transport par terre et par eau, et l'établissement d'un département commercial assurant au charbon du Honan de nouveaux débouchés en Chine et à l'étranger. L'extraction et les ventes de charbon pendant la période considérée mettent en évidence les progrès réalisés sur la période précédente de dix-huit mois. Ces chiffres sont les suivants :

1908-09 : extraction 244.379 tonnes. — Ventes : 99.204 tonnes.

1910-1911 : extraction, 582.790 tonnes (augmentation 338.411 tonnes ou 138 pour cent). — Ventes : 552.072 tonnes (augmentation 452.818 tonnes ou 4u56 pour cent).

Pendant les deux périodes comparées ci-dessus, les sources de production ont été pratiquement les mêmes, à savoir : les puits n° 4 et 6. Les puits n° 1, 2 et 3, qui

promettent des résultats prochains et satisfaisants, ne sont entrés en exploitation qu'après le 30 juin dernier.

Fer. — Le conseil fait toute diligence pour arriver dans le plus bref délai possible à ouvrir cette exploitation ; cette question a été l'une de celles qui ont été examinées avec le plus d'attention par les deux administrateurs qui ont été en Chine l'an dernier.

La préoccupation constante du conseil a été d'établir et est aujourd'hui de développer avec les autorités chinoises les rapports les plus cordiaux, tels qu'il convient d'ailleurs à deux associés comprenant leur mutuel intérêt, puisque le gouvernement, conformément à nos contrats, doit avoir une participation de 25 % dans les profits provenant des mines.

Tarif des transports par voie ferrée. — Les tarifs de transports sur les voies ferrées chinoises jouent un rôle prépondérant dans les résultats commerciaux des mines. Des négociations ont été entamées il y a déjà plusieurs mois en vue de leur réduction. Le principe de nos réclamations a été admis, mais on ne s'est pas encore entendu sur le taux exact de cette réduction.

Ventes en Chine. — Ce département commercial a été établi sur des bases pratiques et s'est assuré le concours d'agents expérimentés qui travaillent à accroître les ventes de votre charbon. Le résultat de ces mesures a été d'étendre rapidement le rayon de vente de vos produits jusqu'à des marchés où ils n'avaient pas encore pénétré. Des dépôts ont été organisés dans les ports de Tientsin, Hankow et Shanghai. Les deux premiers sont alimentés en charbon par des embranchements particuliers, soudés aux voies ferrées, et qui se prolongent jusqu'à des appontements permettant de charger directement les navires de tout tonnage. D'autres dépôts, d'une importance proportionnée aux besoins à satisfaire, s'échelonnent sur tout le parcours de la grande ligne de Pekin-Hankow et autres voies ferrées. Cette organisation sera étendue ultérieurement au fur et à mesure de la construction de nouvelles lignes en Chine.

Vaisseau charbonnier. — Afin de réaliser une économie sur les frets, et de développer la distribution régulière de notre charbon dans tous les ports de la Chine et d'Extrême-Orient, le conseil a jugé nécessaire de commander un premier navire charbonnier, spécialement aménagé pour ce service. Il est actuellement en construction, et sa livraison est prévue dans un délai de sept mois.

Exportations. — Le conseil projette également l'achat ou la construction d'un steamer de tonnage suffisant pour transporter le charbon du Honan sur la côte Ouest des deux Amériques, où des cargaisons d'essai ont déjà été envoyées avec succès.

Habitations ouvrières. — Le recrutement de la main-d'œuvre ayant présenté certaines difficultés à l'époque de la moisson, le conseil s'est préoccupé de prévenir le retour de cet inconvénient et a fait construire pour les mineurs chinois des maisons situées sur l'emplacement même des mines. On compte que cette mesure les attachera plus étroitement à nos exploitations.

Rapport des ingénieurs-conseils. — Le rapport des ingénieurs conseils qui vous est présenté ci-joint établit en détail les mesures qui ont été prises pour la création d'une usine à briquettes, l'installation d'un réseau électrique aux mines, et l'établissement de pompes puissantes. Le conseil a des raisons de croire que la confection et la vente des briquettes obtiendront de grands succès dans de nombreuses régions, principalement dans les districts situés à peu de distance des charbonnages, et qu'elles donneront lieu, pour les besoins de l'industrie et pour le chauffage domestique, à des ventes avantageuses.

Visite des administrateurs aux mines. — Ainsi que les actionnaires en ont été avisés, deux des membres du conseil ont visité les mines l'hiver dernier. L'organisation entière et la totalité de l'équipement ont été inspectées sur place par ces deux administrateurs, auxquels s'étaient joints l'agent général de la Compagnie et l'ingénieur en chef aux mines. Cette minutieuse inspection a déjà commencé à porter ses fruits, et nous estimons que le contrôle administratif immédiat du conseil sur les mines ne peut donner

que d'excellents résultats au point de vue de l'organisation générale de l'entreprise et de la rapidité des décisions à prendre sur place.

État sanitaire aux mines. — L'état sanitaire des fonctionnaires, employés et ouvriers de la Compagnie a été un objet d'attention constante de la part du conseil d'administration et les rapports médicaux reçus par le conseil en témoignent.

Conclusion. — En résumé, le conseil déclare que si, durant les dix-huit mois de l'exercice 1910-1911, d'importants progrès ont été réalisés à nos charbonnages, il reste beaucoup à faire pour assurer la grande prospérité de l'entreprise du Pekin Syndicate. C'est dans cette prévision que le conseil vous propose de reporter, cette année encore, les bénéfices disponibles. Vous nous donnerez, par votre adhésion à notre proposition, les moyens de compléter notre organisation générale et d'asseoir sur de larges et solides bases l'avenir de notre grande entreprise.

Administrateurs. — Les administrateurs sortant par roulement sont sir Richard D. Awdry, K. C. B., et M. R. de Cérenville qui, étant rééligibles, se présentent à nouveau en cette qualité.

Les vérificateurs des comptes, MM. Cooper frères and C^o, se retirent également et sollicitent renouvellement de leur mandat.

Par ordre du conseil,
Thomas Gilbert,
Secrétaire.

.....

PEKIN SYNDICATE LIMITED

Assemblée générale du 7 novembre.

(*L'Information financière, économique et politique*, 11 novembre 1911)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette Compagnie s'est tenue à Londres le mardi 7 novembre 1911, à midi, à l'effet de recevoir le rapport des administrateurs et les comptes au 30 juin 1911, de nommer des administrateurs et des vérificateurs des comptes, et de délibérer sur les affaires courantes réservées à une assemblée générale ordinaire.

Le secrétaire, M. Thomas Gilbert, lit l'avis de convocation de l'assemblée et le certificat des vérificateurs des comptes.

Le président, sir Richard David Awdry, K.C.B., prononce le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

Avec votre permission, je proposerai d'adopter la pratique, aujourd'hui générale, de considérer le rapport et les comptes comme lus.

Il a été jugé utile, une seconde fois, d'établir les comptes pour une période de 18 mois : ils sont arrêtés au 30 juin dernier, l'époque la plus récente à laquelle des renseignements complets nous étaient parvenus de Chine.

Nous vous proposons de clôturer régulièrement, à l'avenir, l'exercice financier au 30 juin et de présenter chaque année les comptes en automne.

En ce qui concerne le bilan, je vais expliquer, en aussi peu de mots que possible, les chapitres sur lesquels je pense que vous désirez quelques informations complémentaires.

Nous commencerons par le côté passif du bilan. Les trois premiers articles peuvent se passer de commentaires Le chapitre « Crédeurs divers » 10.009 liv. st. 6 sh. 4 d. comprend les droits de concession sur la production de houille pendant le premier semestre 1911, la somme mise en réserve pour l'income tax, les frais de contentieux et

différentes autres petites sommes. Le droit de concession n'est payable qu'à la fin de l'année.

La « Dette sur capital » 10.625 livres sterling mentionnée en marge représente le versement de 10 sh. par action restant à faire sur nos 21.250 actions ordinaires de Chemins de fer du Centre de la Chine.

Voyons maintenant l'autre côté du bilan. Les deux premiers articles ne demandent pas d'explications. Quant au « Portefeuille » 182.091 liv. st. 0 sh. 9 d., je vais, si vous le désirez, vous en donner la composition : je vous dirai qu'à part les 35.000 livres sterling de *consols*⁵, tous ces titres sont en plus-value depuis que nous les avons achetés. tandis que nous avons amorti nos consols, comme vous l'apprendrez tout à l'heure, nous avons fait figurer nos autres placements (ceux qui sont en plus-value) au prix coûtant.

Peut-être conviendra-t-il que je vous donne lecture de la liste des valeurs en portefeuille : vous connaîtrez alors la composition de celui-ci. Nous avons *consols* 35.000 liv. st.

Emprunt 5 % du gouvernement japonais 1909	5.000 liv. st.
Emprunt 4 1/2 % du gouvernement japonais deuxième série	50.000 liv. st.
Emprunt 5 % du chemin de fer de Tientsin Pukow :	
Première émission	5.000 liv. st.
Deuxième émission	20.000 liv. st.
Émission supplémentaire	40.000 liv. st.
Emprunt 5 % du gouvernement chilien 1909	15.000 liv. st.
Notes 4 1/2 % or garanties, remboursables dans deux ans, des Chemins de fer nationaux du Mexique	100.000 piastres.
Emprunt 5 % du Chemin de fer de Cheng Tai	20 liv. st.

Tous ces titres sont en dépôt à la Hongkong et Shanghai Banking Corporation [HSBC] ; les bons de l'emprunt or de Honan sont en dépôt à la Banque d'Angleterre.

L'article suivant « Emprunt 5 % or 1905 du chemin de fer de Honan, du gouvernement impérial chinois » peut se passer d'explications.

Le chapitre 20.64 liv. st. 15 sh. 0 d. « actions d'autres compagnies au prix de revient » représentent : nos 21.250 actions ordinaires et 225 actions différées, de 1 liv. sterling chacune, dans les Chemins de fer du Centre de la Chine. Il reste un versement à faire, comme je l'ai déjà dit, sur les actions ordinaires de ces chemins de fer. Le même chapitre comprend aussi nos 13.000 actions de 50 taëls, intégralement libérées, de la Tientsin, Wharf et Godown Co Ltd, et un petit intérêt dans la North Chinois Printing and Publishing Company.

Le chapitre suivant « Soldes débiteurs » 35.147 livres sterling 9 sh. 11 d. concerne des déboursés faits à Londres pour le compte du chemin de fer de Tao-cheng, pour lesquels le gouvernement impérial chinois est responsable, une somme mise en réserve pour des paiements exceptionnels qui ont été remboursés depuis à la compagnie et quelques autres petites sommes, telles que les soldes de l'agence de Shanghai et de l'agence de Hankow.

⁵ Les consols : à l'origine abréviation d'annuités consolidées. Obligations d'État perpétuelles remboursables au gré du gouvernement.

En ce qui concerne le chapitre Stocks au prix au prix coûtant, 53 793 liv. st. 2 sh. 7 d., il représente 174.196 tonnes de houille en magasin dans nos dépôts, dans différentes agences et entrepôts. Le prix comprend les frais de transport et tous les entrepôts frais, des mines aux différentes agences et entrepôts. Vous ne comprendrez peut-être pas très bien comment nous avons pu avoir 174.196 tonnes en stock au 30 juin mais avec votre permission, je vous expliquerai les chiffres. Si vous voulez bien consulter le rapport à la page 4, vous y trouverez la production et les ventes :

Production (tonnes) :	
Au 31 décembre 1909	244.379
Au 30 juin 1911	582.790
Total	<u>827.169</u>
Ventes	
Au 31 décembre 1909	99.204
Au 30 juin 1911	552.072
Total	<u>651.276</u>

Il reste donc un solde de	175.893
auquel il convient d'ajouter notre stock à Shangkow, soit	81.835
Ce qui fait un total de	257.728

Nous axons maintenant à déduire la consommation des houillères :	81.565	
et les pertes depuis le commencement de la production jusqu'au 30 juin 1911 :	1.967	83.532
Il reste		174.196

Le chapitre Approvisionnements miniers 29.860 livres sterling 11 représente le prix coûtant, y compris les frais de transport et autres jusqu'aux mines.

Le chapitre Briqueterie 163 liv. st. 15 sh. 0 d. représente le prix de revient des briques en magasin. Les trois chapitres suivants ne demandent pas d'explications. En ce qui concerne le chapitre Autres dépenses du 1^{er} janvier 1910 au 30 juin 1911, moins Crédits divers, c'est le solde des dépenses engagées aux charbonnages pour développement, machines, matériel électrique d'extraction, chaudières, machines élévatoires, sondages, etc., diminuées des recettes provenant de ventes de charbon. Vos administrateurs estiment imprudent, pour le moment, de donner des renseignements plus précis sur cette source particulière de recettes. Ils sont convaincus qu'il ne serait pas dans l'intérêt de l'affaire d'exposer actuellement les résultats des opérations minières dans le compte de profits et pertes. Aussi ont-ils fait figurer cette somme sous la forme que je viens d'indiquer.

Nous allons maintenant examiner le compte de profits et pertes. Du côté débit, le chapitre de 25.288 liv. st. 17 sh. 7 d. pour Dépenses à Londres est un peu plus fort que pour les 18 mois précédents. Ce chapitre en augmentation comprend les frais de

contentieux entraînés par la régularisation des droits d'action, les dépenses relatives à la division des actions ordinaires, les émoluments de trois nouveaux administrateurs, les appointements des deux administrateurs délégués, et une somme d'environ 1.500 liv. st. pour la dépréciation de notre placement de 35.000 liv. st. en consolidés. Cette dernière somme n'aurait peut-être pas dû être comprise dans les dépenses à Londres, qui paraissent, de ce fait, plus fortes qu'elles ne le sont en réalité.

Le chapitre des Dépenses en Chine, 10.781 livres sterling 4 sh. 4 d., est en diminution sur les 18 mois précédents. Cette diminution s'explique surtout par des différences de change et par le versement final relatif aux dépenses dans le North Shansi.

Je tiens aussi à appeler l'attention sur le paiement de 40.000 liv. st. à MM. Pearson et les frais de la sentence arbitrale. Le litige avec MM. Pearson remonte, comme vous le savez, à quelques années. Leur réclamation a finalement été soumise à l'arbitrage et il ne nous est resté qu'à payer la sentence.

Je passe maintenant à notre rapport. Vous aurez remarqué qu'il contient des renseignements détaillés et abondants sur tous les points. Mes collègues et moi avons pensé qu'il serait agréable aux actionnaires d'apprendre tout ce qui les intéressait avant l'assemblée générale.

Vos administrateurs espéraient pouvoir vous annoncer qu'ils avaient obtenu une réduction du tarif de la houille sur les chemins de fer chinois, mais bien que notre réclamation ait été admise en principe, le taux définitif de la réduction n'est pas encore arrêté. À ce propos, je tiens à rectifier une déclaration que je vous ai faite l'année dernière (en août 1910). J'ai mentionné alors ce que je croyais être une réduction générale des tarifs de chemins de fer, sur la foi de renseignements que je venais de recevoir par télégraphe. Des renseignements ultérieurs m'ont appris que la réduction ne s'appliquait qu'à une expédition spéciale de houille pour Tien-Tsin, et n'était pas applicable aux tarifs des marchandises en général.

Les administrateurs regrettent de ne pas pouvoir recommander la distribution d'un dividende. Ils estiment que ce serait imprudent tant que la situation du Pekin Syndicate ne sera pas établie plus fermement, sur une base solide, et qu'on ne pourra pas prévoir des dividendes réguliers et continuels. Il faut que nous ménagions encore nos ressources en attendant que nous puissions nous rendre compte de l'importance des capitaux nécessaires pour compléter l'équipement de la Compagnie et l'amener dans la période de paiement de dividendes.

Je crois néanmoins avoir le droit d'ajouter que, pour autant qu'il est humainement possible de faire des prévisions, il y a tout lieu d'espérer et de croire que la période de paiement de dividendes est maintenant enfin en vue.

De plus, malgré les retards et malgré les obstacles, nous avons la satisfaction de pouvoir vous dire que le Pekin Syndicate est aujourd'hui dans une position plus forte que jamais et finira nécessairement par donner les beaux résultats prévus. Avec la certitude d'une énorme production de charbon, — toute la propriété n'est, en fait, qu'un gigantesque bassin houiller —, avec la certitude d'une vente proportionnelle à la production, avec la connaissance du fait que la houille de Honan est jugée égale, au point de vue de la qualité, à la meilleure houille du pays de Galles, on n'a aucune appréhension à se faire sur le succès final des opérations de la Compagnie.

Outre les nombreux débouchés que nous possédons pour la vente de notre houille, on en fait des essais sur des navires de guerre, et nous pouvons espérer avec confiance que ces essais donneront de bons résultats, étant donné que notre charbon offre le grand avantage de ne dégager pour ainsi dire aucune fumée.

J'aborde maintenant un autre sujet. Quelques actionnaires ont exprimé leur surprise de ce que le rapport est muet sur la situation politique actuelle dans l'Extrême-Orient, et il paraît qu'ils ont l'intention de m'interroger aujourd'hui sur l'opinion du conseil d'administration en ce qui concerne les perspectives de cette Compagnie en présence

des troubles actuels. Eh bien, Messieurs, je vais faire de mon mieux pour aller au-devant de ce désir raisonnable, bien que, dans le cas contraire, j'eusse compté passer cette question sous silence, pour des raisons que je pense que certains d'entre vous comprendront sans aucune explication de ma part.

Nous, administrateurs, considérons que le bouleversement politique actuel de la Chine ne doit donner lieu à aucune crainte durable chez les actionnaires. Quelle que soit l'issue de la lutte engagée, quel que soit le nouveau régime sous lequel nous aurons à travailler à l'avenir, nous croyons que la Chine, telle qu'elle est ou qu'elle sera, observera et exécutera rigoureusement tous les contrats existants, conclus par son gouvernement avec l'étranger. Et si vous me demandez si je me préoccupe de l'effet que le soulèvement politique actuel dans l'Empire chinois pourra avoir sur les intérêts du Pekin Syndicate, je me bornerai à répondre qu'avec mes collègues du conseil, j'ai pleine confiance que nous verrons exécuter loyalement et honorablement, dans l'esprit et dans la lettre, notre contrat avec le gouvernement chinois, quelle que soit la forme du gouvernement de cet Empire.

Il est vrai que pour le moment, les troubles qui ont éclaté arrêtent nos ventes de houille, puisque le trafic des marchandises est suspendu sur les chemins de fer ; mais la propriété du Pekin Syndicate n'a pas subi de dégradations ; d'ailleurs, comme vous le savez, le soulèvement n'est dirigé en aucun sens contre les étrangers.

Pour terminer, Messieurs, je répète que le rapport est très explicite : il montre le progrès continu des mines, il rappelle l'activité déployée par les administrateurs et les fonctionnaires de la Compagnie et il prouve que de vigoureux efforts ont été tentés pour assurer le succès de nos opérations.

Vous savez qu'à la fin de l'année dernière, deux d'entre nous, investis des pouvoirs d'administrateurs délégués, ont fait un séjour prolongé en Chine, et je me plais à penser que les remerciements des actionnaires et de leurs collègues sont dus à ces Messieurs pour leur activité soutenue et pour les efforts qu'ils ont faits afin de tout établir sur une base rationnelle.

Je propose maintenant l'approbation et l'adoption du rapport des administrateurs, en date du 24 octobre 1911 et des comptes arrêtés au 30 juin 1911.

Je demanderai à M. Ourv d'appuyer cette motion.

M. Libert Oury. — Je me fais un grand plaisir de l'appuyer.

M. le président. — A-t-on des observations à faire avant que je mette la résolution aux voix ?

Personne ne demandant la parole, je mets maintenant la résolution aux voix.

La résolution est ensuite votée à l'unanimité.

M. H.-T. Anstruther. — Messieurs, l'honneur m'est échu de proposer la réélection des deux administrateurs sortants, sir Richard Davis Awdry et M. René de Cérenville. Je ne veux pas anticiper sur ce qu'un autre actionnaire pourra dire en remerciant pour nous tous sir Richard Awdry de son discours, mais il me sera permis, en mon nom personnel, de dire combien profondément je lui suis reconnaissant pour l'exposé extrêmement clair et complet qu'il a bien voulu nous faire aujourd'hui de la situation de nos affaires. Je propose la réélection, comme administrateurs de cette Compagnie, de sir Richard Awdry et M. René de Cérenville, administrateurs sortants, tous deux éligibles.

M. le comte de Séguier. — J'ai l'honneur d'appuyer cette motion.

La résolution est votée à l'unanimité.

M. le président. — Un actionnaire voudrait-il bien proposer la réélection de MM. Cooper Brothers and C^o, comme vérificateurs des comptes ?

M. Walter. — J'ai l'honneur de proposer que MM. Cooper Brothers and C^o soient réélus comme vérificateurs des comptes pour l'exercice en cours et que leur rémunération soit fixée à 150 guinées par an, cette rémunération s'appliquant aux comptes de l'exercice considéré.

M. Max Neustadt. — J'appuie cette motion.

La résolution est votée à l'unanimité.

M. le président. — Je prierai M. le secrétaire de donner lecture d'un télégramme que nous avons reçu au sujet de notre production de houille et qu'à mon avis, vous tiendrez pour très satisfaisant, étant donné les troubles qui ont éclaté en Chine.

M. le secrétaire. — Voici la dépêche que nous avons reçue hier soir : « Production totale de charbon du mois d'octobre 35.000 tonnes ; ventes 41.000 tonnes ; situation sans changement. »

M. le président. — L'ordre du jour est épuisé, Je vous remercie beaucoup d'être venus.

La séance est levée ensuite.

PEKIN SYNDICATE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 décembre 1911)

Un arrangement conclu à l'époque de la direction antérieure à la reconstitution du Pekin Syndicate accordait une participation de 1 1/4 % sur les bénéfices nets de l'entreprise à M. Bourke alors directeur. Bien que M. Bourke eût cessé ses fonctions de directeur, cette part de bénéfices continua à lui être payée jusqu'au moment où le conseil d'administration fut reconstitué. Le nouveau conseil, estimant que la clause attribuant ce pourcentage de bénéfice à M. Bourke était contraire aux dispositions de la loi sur les sociétés anonymes, refusa de payer. En présence de ce refus, M. Bourke intenta un procès au conseil d'administration à l'effet d'obtenir la pleine exécution de la convention existante. Le jugement rendu déboute M. Bourke de sa demande, la convention étant reconnue comme entachée d'abus de pouvoir de la part du précédent conseil.

Annuaire Desfossés, 1912, p. 715 :

The Pekin Syndicate Ltd (Shansi)

Conseil : sir R. Davis Awdry, H.T. Anstruther, Chantrey Inchbald, R. de Cérenville, comte P.A. de Séguier, comte G. du Chayard, Libert Oury.

Pekin Syndicate

(*L'Information financière, économique et politique*, 17 janvier 1912)

On lit dans la *Revue économique* :

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler la supériorité du charbon du Honan (Pekin Syndicate) pour le chauffage des navires marchands et de guerre. Nous avons également fait connaître que le même charbon remplace avec grand avantage le coke pour la réduction des minerais de fer dans les hauts fourneaux. Aujourd'hui, il est permis de considérer comme démontré que l'anhracite du Honan est susceptible de supplanter, tout au moins dans l'Extrême-Orient, les divers combustibles employés jusqu'à présent dans les moteurs à gaz.

C'est au Japon que l'expérience a été tentée. Cette sorte de force motrice y est très usitée et dans les grands centres, tels que Tokio et Yokohama, il existe des centaines d'installations variant de 100 à 2.500 chevaux vapeur.

Le charbon japonais, tel qu'il sort des charbonnages, est complètement inapte à faire mouvoir des organismes aussi délicats. Pour pouvoir l'utiliser, il faut le distiller et

l'employer sous forme de coke à gaz. C'est alors qu'on a eu l'idée de recourir au charbon du Pekin Syndicate, dont la réputation d'absolue pureté commence à se répandre dans l'Extrême-Orient. On a essayé ce charbon et, outre l'avantage très réel d'absence de mâchefer, on a obtenu environ 20 % d'économie dans le rendement des moteurs.

Il est légitime d'espérer que ce nouveau débouché, auquel on n'avait pas songé jusqu'à présent, va étendre encore l'emploi des moteurs à gaz et contribuera, par répercussion, au développement des ventes du charbon du Honan.

Les installations au siège d'exploitation de la Société n'ont en aucune façon souffert des troubles.

Par mesure de prudence, la direction avait, dès le début des émeutes dans le Sud, renvoyé la moitié de son personnel ouvrier, parce qu'elle prévoyait des difficultés dans les transports par chemin de fer, par conséquent un accroissement des stocks. Il paraît maintenant que les événements n'ont pas justifié cette prudence ; les livraisons n'ont pas cessé d'augmenter, le trafic n'ayant jamais subi d'entraves, et, comme la direction avait cru de bonne politique de réduire l'extraction de moitié, il se trouve que des stocks marchent rapidement vers un épuisement complet.

Le conseil d'administration de la Société voit avec philosophie les événements se dérouler. En général, le public en Europe n'est pas très exactement renseigné sur le véritable état des choses. Tous les étrangers établis en Chine et qui sont en mesure de pouvoir juger sainement de la différence existant entre les Chinois du Nord, dits impérialistes, et les Chinois du Sud, dits républicains, regrettent sincèrement l'attitude des puissances, lesquelles, sous prétexte de neutralité, ont placé l'immense majorité des habitants raisonnables du pays sur le même pied qu'une minorité aussi infime que turbulente et ont, par ce fait, contribué au développement des troubles.

Quoi qu'il en soit, si même l'issue du conflit devait être la République, il est évident que les puissances exigeraient du nouveau gouvernement que toutes les créances et contrats de concessions à la charge du gouvernement impérial fussent intégralement, reconnus et ce serait sans doute l'une des conditions de la reconnaissance du nouveau gouvernement.

SHANSI

(L'Information financière, économique et politique, 30 mars 1912)

La question de l'industrie minérale en Chine présente un grand intérêt d'actualité, car le triomphe de la révolution dans ce pays fait présager une mise en valeur plus sérieuse de son sous-sol. Les grands bassins houillers, au voisinage desquels il existe de puissants amas de minerais ferrugineux, constitueront une richesse énorme pour la Chine transformée politiquement et socialement. Son premier souci ne sera-t-il pas de s'armer, et pour cela, de transformer les arsenaux antiques en établissements modernes qui seront le noyau de Pittsburgh, des Sheffield, des Birmingham futurs dont la place est marquée d'avance dans la Chine du Nord-Est. C'est en effet avec les mines de combustible et les mines de fer, autrement dit la grosse industrie minière et métallurgique, qu'il doit y avoir le plus à faire en Chine.

Les grands bassins charbonniers chinois se trouvent dans le Nord-Est en Mandchourie, en Petchili (bassin de Kaiping, de 50 kilomètres de long sur 10 à 15 kilomètres de large), et surtout dans les provinces du Shensi, du Shansi et du Honan.

Ces trois dernières provinces comprennent un bassin carbonifère, dont l'extension, masquée en grande partie par la terre jaune ou simplement par les grès, semble énorme.

En partant du nord, on rencontre un premier bassin dont le charbon est renommé pour sa pureté et son pouvoir calorifique. Les couches y sont multipliées et leur faisceau principal a jusqu'à 8 ou 10 mètres d'épaisseur. Elles couvrent une superficie de 120 kilomètres de long, sur 25 de large. Leur exploitation a été jusqu'ici fort restreinte, en raison de l'éloignement des grandes voies de communication.

Plus au sud, le bassin du Shansi couvre 700 kilomètres de longueur sur 400 de largeur. On estime qu'il y a là une épaisseur moyenne de 12 mètres de houille, qui représenterait un cube de plus de 699 milliards de tonnes. Les couches étant à peu près horizontales peuvent être exploitées facilement, et comme des niveaux de minerai de fer s'intercalent dans le même bassin, il paraît appelé au plus remarquable avenir industriel. On l'a souvent comparé au bassin pennsylvanien. Cette formation carbonifère du Shansi déborde au sud-est sur la province du Honan, où l'on trouve plus au sud quelques bassins indépendants.

Historique

L'exploitation du Pekin Syndicate est située dans le grand bassin carbonifère qui vient d'être décrit. La Société fut fondée en mars 1897 au capital de 20.000 liv. st., représentées par 19.900 actions ordinaires de 1 liv. st. et 2.000 actions deferred de 1 shilling. À ce moment, il n'y avait pas de concession obtenue. Il s'agissait simplement de continuer des négociations entamées avec le gouvernement chinois par MM. di Rudini et Luzzatti pour obtenir diverses concessions de mines et de chemins de fer. Un peu plus d'un an après sa fondation, la Société obtint le droit exclusif d'exploiter, pendant soixante ans, des dépôts de fer, de charbon et de pétrole couvrant une superficie de plus de 50.000 kilomètres carrés dans la province de Shansi. Un mois après, un nouvel édit impérial donnait à la Compagnie des droits analogues sur toute la partie de la province du Honan située au nord du fleuve Jaune. Ces contrats de concessions, qui furent transmis officiellement par le gouvernement anglais et qui avaient ainsi une plus grande valeur, permettaient en plus l'établissement de voies ferrées rattachant la concession du Honan à la grande ligne Pékin-Hankéou. Le gouvernement chinois exerça son droit de rachat sur ces lignes dès leur achèvement et remboursa les dépenses d'établissement par la remise de 700.000 liv. st. d'obligations 5 %. Cependant, la Compagnie restait chargée de les exploiter pendant trente ans, moyennant une redevance de 20 % des bénéfices.

On comprend facilement que le modeste capital d'origine du Pekin Syndicate n'aurait pu lui permettre de mettre en valeur ses concessions, non plus que d'établir son chemin de fer. Aussi le capital social fut-il porté en août 1898 de 20.000 liv. st. à 1.520.000 liv. st. par la création de 1.500.000 actions dénommées « Shansi ». En outre, il fut créé 20.000 actions ordinaires de 1 liv. st. assimilables aux anciennes. Dans ces conditions, le capital du Pekin Syndicate se présente dans les conditions suivantes :

Capital en livres

	Autorisé	Émis
Actions ordinaires de £ 1	39.900	39 900
Actions deferred de 1 sh	100	100
Actions « Shansi » de £ 1	1.150.000	1.202.822

Les sociétés anglaises présentent très souvent de semblables complications de capital, accompagnées de complications analogues pour la répartition des bénéfices.

Dans le cas qui nous occupe, un intérêt de 6 % devait d'abord être payé sur l'ensemble du capital émis, puis, après dotation des amortissements et prélèvement de 25 % au profit du gouvernement chinois, les actions Shansi avaient droit : 1° à 10 % du solde des bénéfices jusqu'à concurrence de 1 liv. st. par action ; 2° à la moitié du surplus des bénéfices ; 3° en cas de liquidation, à 50 % de l'actif restant disponible après remboursement du capital. En ce qui concerne la gestion des affaires sociales, les porteurs d'action Shansi étaient en état d'infériorité manifeste : ils ne pouvaient disposer, en effet, que de 1.500.000 voix, alors que le capital primitif avait un peu plus de 2.600.000 voix.

Cette situation devait être modifiée profondément dans la suite. En effet, le gouvernement chinois, qui avait accordé les concessions, ne donna pas de permis nécessaire pour commencer l'exploitation des gisements du Shansi par crainte d'un mouvement xénophobe. La Compagnie réclama une indemnité et le gouvernement britannique appuya son action. Le gouvernement chinois décida alors de racheter les concessions du Shansi moyennant une somme légèrement inférieure à 400.000 liv. st., payables moitié comptant et moitié en versements échelonnés dont le dernier fut fixé au 29 avril 1911. La question du remboursement des actions Shansi qui se posa alors fut l'occasion d'une lutte très vive entre les éléments anglais et français intéressés dans le Pekin Syndicate, et qui dura du mois de janvier 1908 au 7 juin 1910. À cette dernière date, une assemblée extraordinaire modifia ainsi la répartition des bénéfices :

1° Intérêt à 6 % sur l'ensemble du capital, puis allocation de 10 % des bénéfices pour amortissements et de 25 % du surplus au gouvernement chinois.

2° 10 % du bénéfice net restant à titre d'amortissement des actions Shansi à concurrence de 1 liv. st. par action.

3° 45 % à titre de dividende à ces mêmes actions.

4° 22 1/2 % aux actions ordinaires.

5° 18 % aux actions déferres lorsque les actions ordinaires auront été remboursées.

6° 4 1/2 % au conseil d'administration.

En cas de liquidation, on devait d'abord rembourser le capital non amorti des diverses catégories d'actions. Le reliquat de l'actif devait être réparti à raison de 50 % aux actions Shansi, de 25 % aux actions déferres et de 25 % aux actions ordinaires.

Les concessions

Le gouvernement chinois ayant racheté au Pekin Syndicate la concession primitive du Shansi ainsi que le chemin de fer, la Compagnie n'a plus que la concession du Honan. Cette dernière, il est vrai, peut suffire facilement à absorber son activité. Elle a une superficie de 45.000 kilomètres carrés et se trouve dans une région abondamment pourvue de voies navigables qui permettent d'effectuer les transports dans des conditions très économiques, et qui est aussi la mieux desservie par les chemins de fer. À cette situation géographique très favorable, la concession du Honan joint la qualité d'être richement minéralisée.

Le charbon de la concession renferme en moyenne 88 à 89 % de carbone, 0,4 à 0,5 % de soufre, 8 % de cendres et 2,78 % d'eau, ce qui caractérise une houille de bonne qualité, propre au chauffage des machines. Quant au minerai de fer, il est très fusible et fournit une fonte composée de 92,16 % de fer, 3,5 % de carbone, 2,5 % de silice, 0,96 % de phosphore, 0,6 % de manganèse, 0,03 % de soufre et 0,25 pour cent de matières diverses.

La veine d'antracite fut recoupée, pour la première fois, à la profondeur de 592 pieds en décembre 1905 dans la section Shingwha. Trois puits, n° 1, n° 2 et n° 3 furent ensuite creusés jusqu'à la couche principale qu'ils rencontrèrent à 80 mètres de la surface. Une quarantaine de sondages ont démontré la régularité de la couche carbonifère et le rapport des ingénieurs conseils en date du 24 octobre dernier estimait qu'il y avait dans cette région au moins 7 millions de tonnes de houille.

Des venues d'eau ont longtemps entravé l'exploitation de cette section mais on a récemment installé un puissant matériel de pompes dans le puits n° 3 qui permettra d'assécher le puits n° 1 et, par ce dernier, on atteindra les couches profondes de houille dont l'existence a été démontrée par divers sondages. Le puits n° 2 sert à l'extraction qui devait atteindre, d'après le dernier rapport 250 tonnes par jour en janvier 1912 et 2.000 tonnes en janvier 1913.

Une autre section de la concession, la section Jameisen, a été ouverte plus au nord sur un périmètre de 2.000 hectares ; elle contient un bassin houiller important à la profondeur de 410 pieds ; les quatre puits n° 4, 5, 6 et 7 qui ont recoupé la couche sont reliés entre eux ; leur production doit être portée à 2.500 tonnes par jour, grâce aux pompes permanentes et à la traction électrique installées dans le courant de ces derniers mois. Cette section a fourni pratiquement tout le charbon extrait par le Pekin Syndicate jusqu'au 30 juin dernier. Voici, d'ailleurs, quels sont les chiffres officiels à ce sujet :

Période de 18 mois	Extraction	Ventes
(Tonnes)		
Jusqu'au 31 déc. 1910	244.379	99.204
Jusqu'au 30 juin 1911	582.790	552.672

On voit que si l'extraction a doublé, les ventes ont plus que quintuplé, ce qui constitue un fait extrêmement favorable pour l'avenir du Pekin Syndicate. La question des débouchés a été, en effet, pendant longtemps la principale pierre d'achoppement de l'affaire. Au début, la Compagnie se contentait de vendre sur place des quantités de charbon peu importantes, ce qui lui avait attiré l'animosité des petits producteurs indigènes. Il devint bientôt évident qu'une telle politique devait être abandonnée et que la Compagnie devait rechercher des débouchés plus loin. De grands progrès ont été accomplis sous ce rapport grâce à une organisation pratique du service commercial. Le rapport en date du 24 octobre dernier nous apprend que des dépôts ont été organisés dans les ports de Tien-Tsin, Hankow et Shanghai. D'autres dépôts s'échelonnent sur tout le parcours de la grande ligne de Pékin-Hankéou et sur d'autres voies ferrées.

La Société va posséder bientôt un premier navire charbonnier spécialement aménagé pour ce service et qui permettra d'alimenter de charbon tous les ports de la Chine et de l'Extrême-Orient. Un autre navire sera commandé pour transporter le charbon sur la côte Ouest des deux Amériques où des cargaisons d'essai ont déjà été envoyées avec succès.

Une première installation pour faire des briquettes à Tien-Tsin a donné de très bons résultats et cette branche d'affaires de la Société est appelée à un développement progressif, car les briquettes gagnent de plus en plus en faveur comme combustible en Extrême-Orient et en Amérique.

En dehors de ces perspectives concernant directement le charbon, le Pekin Syndicate s'occupe de monter une fabrique de ciment ; elle a déjà une briqueterie en marche régulière qui peut fournir par heure mille briques coupées au fil. Des expériences sont poursuivies pour la fabrication de briques émaillées, de carreaux, etc., qui auront des débouchés faciles dans l'intérieur de la Chine.

Jusqu'ici, les gisements de minerai de fer qui sont d'une puissance analogue à celle de la couche carbonifère n'ont pas été exploités par le Pekin Syndicate, car la besogne la plus pressante était de développer l'exploitation houillère jusqu'à ce qu'elle ait atteint une base normale. Comme ce résultat sera prochainement acquis, on peut penser que

l'exploitation des gisements de fer retiendra bientôt l'attention de la Compagnie. C'est d'ailleurs ce qu'annonce le dernier rapport.

On a déjà envisagé l'établissement de hauts fourneaux et d'une usine métallurgique complète. Un tel programme paraîtrait trop ambitieux s'il ne s'appuyait pas, d'une part, sur l'avantage énorme que donnent le charbon et le minerai de fer obtenus sur place à bas prix et, d'autre part, sur le fonds de roulement énorme dont dispose le Pekin Syndicate comme nous allons le voir.

Situation financière

Les comptes publiés jusqu'à présent par le Pekin Syndicate sont relatifs à une période de mise en train. Ils ne peuvent donc servir de base pour apprécier l'avenir de l'entreprise. Néanmoins, il est intéressant de les examiner pour fixer la situation financière de la Société. Le dernier exercice avait une durée exceptionnelle de 18 mois entre le 1^{er} janvier 1910 et le 30 juin 1911. Voici comment se présentait le compte de Profits et Pertes au 30 juin dernier :

[chiffres à peine lisibles]

DÉBIT	
Frais à Londres	25.289
Impôts français	2 367
Frais à Paris	819
Frais en Chine	10.781
Solde de construction du chemin de fer	3.453
Solde créditeur	167.223
	<u>269.932</u>
CRÉDIT	
Intérêts, dividendes	30.676
Rétrocession de la Shansi :	
3 ^e paiement	36.129
4 ^e paiement	58.247
Recettes de transferts	2.782
	<u>269 992</u>

Les exercices antérieurs ayant laissé également des soldes créditeurs, la situation de la Compagnie est très forte. Voici comment elle se comparait, à la clôture des deux derniers exercices :

	31 déc. 1909	30 juin 1911
ACTIF		
Caisse et. banque	30.501	64 729

Comptes débiteurs	3.542	35.147
Portefeuille	126.702	182.091
Emprunt 5 % or 1905	729.889	729.689
Autres titres	20.644	20.644
Prêts au service des communications du gouvernement chinois	128.345	—
Stocks de charbons et divers	56.069	85.132
Immobilisations	550.687	624.470
	<u>1.646.179</u>	<u>1.771.602</u>
PASSIF		
Capital émis	1.242.822	1.242.822
Prime d'émission	106.023	106.023
Comptes créditeurs	13.658	10.009
Divers	38.624	773
Profits et pertes	245.052	412.275
	<u>1.646.179</u>	<u>1.771.602</u>

Il faut remarquer que les profits et pertes figurant dans ces bilans sont formés par ceux de l'exercice considéré augmentés des précédents.

Le prêt au service des communications du gouvernement chinois a été remboursé dans le courant de 1910. On voit ainsi que l'actif réalisable du Peking Syndicate se chiffrait au 30 juin dernier par 1.117.432 liv. st., en face de 10.000 liv. st seulement d'éligibilités. Le fonds de roulement atteint ainsi près de 28 millions de francs, ce qui dénote une situation financière exceptionnellement forte.

Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir du Peking Syndicate sont les unes immédiates, les autres plus éloignées.

Les premières dérivent d'abord de l'exploitation des charbonnages. Depuis la clôture du dernier exercice, la situation troublée de la Chine a eu pour effet de restreindre dans une certaine mesure les ventes de la Compagnie mais ce fut là tout le dommage qu'elle éprouva de la révolution, car ses concessions furent protégées efficacement par un demi-régiment d'infanterie envoyé par le gouvernement de Pékin. Les dernières nouvelles étaient favorables. Le mois de février s'était soldé avec une extraction de 21.500 tonnes et avec un total de 20.200 tonnes pour les ventes, mais ces résultats inférieurs à ceux des mois précédents, étaient dus à dix jours de fête et au rapatriement des troupes qui avait immobilisé les wagons pendant une vingtaine de jours.

Il faut prévoir que l'extraction et les ventes augmenteront beaucoup durant les prochains mois. Nous avons vu plus haut que la direction escomptait pour les deux sections houillères une extraction de 4.500 tonnes par jour à la fin de 1912, ce qui représenterait au moins 1 million 350.000 tonnes par an. Ces chiffres, qui seront atteints graduellement d'ici la fin de l'année, permettraient au Peking Syndicate de réaliser un bénéfice annuel de 6.750.000 francs en tablant sur un profit par tonne de 5 francs, chiffre réalisé par les mines de Kaïping.

Un premier dividende de 6 % aux actions Shansi n'absorbant que un peu plus de 1 million 800.000 francs, on voit que les dividendes seraient susceptibles d'atteindre rapidement un taux beaucoup plus élevé.

Le Pekin Syndicate possède une autre source de bénéfices d'un intérêt encore plus immédiat et qui résulte de sa participation dans le Syndicat international des banques, chargé de conclure des opérations financières avec le gouvernement chinois. Le rôle prédominant joué à l'origine par le Pekin Syndicate dans la constitution de ce groupe financier lui donne droit à 9.42 % de tous les bénéfices résultant de l'émission des emprunts d'État et des provinces. Or, d'après l'estimation de M. Vissering, conseiller financier du gouvernement chinois, les besoins immédiats de la Chine s'élèvent à 1 milliard et demi de francs. Il y a donc là pour le Pekin Syndicate une source de profits fructueux qui s'ajouteront à ceux dérivant de son exploitation houillère.

Les perspectives d'avenir moins rapprochées reposent, sur l'exploitation des gisements de fer et sur l'établissement d'usines métallurgiques. Il faut remarquer à ce propos que le Pekin Syndicate jouit d'une situation exceptionnelle pour développer les différentes branches de son activité. Tout son capital n'est pas émis et il reste à la souche plus de 250.000 actions Shansi qui représentent une valeur globale de plus de 10 millions de francs susceptible de renforcer les 28 millions de fonds de roulement de la Société.

Une telle situation financière élargit singulièrement les perspectives d'une entreprise qui possède déjà par ailleurs une situation minière de premier ordre telle que celle du Pekin Syndicate. Ce sont là des caractéristiques qu'il est extrêmement rare de trouver réunies au même degré et qui justifient pleinement la faveur dont jouissent, depuis plusieurs années, les actions Shansi dans le public français.

PEKIN SYNDICATE LIMITED (SHANSI)

(L'Information financière, économique et politique, 13 décembre 1912)

RAPPORT DES ADMINISTRATEURS

à présenter à l'assemblée générale ordinaire à tenir au Cannon Street Hôtel, Londres E. C., le 19 décembre 1912

.....

Administrateurs

Le conseil d'administration, conformément aux pouvoirs que lui confèrent les statuts, a nommé le 20 novembre 1911, M. Charles Victor ; le 10 juin 1912 M. André Berthelot ⁶, et le 29 juillet 1912 le Right Hon. the Earl of Carrick, comme administrateurs. Conformément aux statuts, ces Messieurs se retirent, mais, étant rééligibles, ils se présentent pour être réélus.

Les administrateurs sortant par roulement sont MM. Libert Oury, Chantrey Inchbald et le comte du Chaylard qui, étant rééligibles, se présentent à la réélection.

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 21 décembre 1912)

⁶ André Berthelot (1862-1938) : professeur en histoire des religions, homme politique, promoteur du métro de Paris, administrateur en conséquence de filiales du groupe Empain, puis proche de Charles Victor, président de la Banque industrielle de Chine (1913-1921). Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_indus_Chine-1913-1922.pdf

Londres, 20 décembre. — (Par téléphone.) — À l'assemblée du Pekin Syndicate, le président, M. René de Cérenville, remplaçant sir Richard Awdry souffrant, a commenté le rapport et les comptes sur l'exercice au 30 juin 1912, mais il s'est surtout attaché à faire ressortir les principaux événements de l'année. L'accident survenu au puits n° 4, qui avait été foncé à bon compte, n'a pas eu d'effet sur les bénéfices pour la raison que la partie de la mine qu'il ouvrait contenait du charbon de qualité inférieure. Malgré cet accident, la Compagnie a pu extraire de la mine, par d'autres puits, 32.000 tonnes de charbon en octobre et 34.700 tonnes en novembre, de sorte que, d'après les estimations de l'ingénieur, on peut prévoir que l'extraction atteindra de 450.000 à 500.000 tonnes.

Les administrateurs ne proposent de distribuer aucun dividende pour la même raison qu'en 1910-1911, mais de reporter encore les bénéfices, ce qui élèvera la réserve liquide à 440.443 livres 4 sh. 9 d. Ainsi, malgré la révolution chinoise, le capital et les mines de la Compagnie sont restés intacts et le rendement de charbon a été le même que l'année précédente. MM. Oury et le comte de Séguier ont demandé à être relevés de leurs fonctions d'administrateurs délégués et M. André Berthelot a été nommé administrateur délégué à leur place et est entré en fonctions le 1^{er} décembre dernier.

En octobre dernier, la Compagnie a vendu du charbon à la petite flotte de torpilleurs anglais qui se trouvait à Tientsin.

Les administrateurs ne voient pas dans la mine de charbon une source de revenu unique de la Compagnie.

Le conseil s'occupe d'acheter d'autres entreprises en Chine.

L'orateur fait remarquer que les frais d'administration ont été un peu plus élevés, cela tient à ce qu'il a été nécessaire d'envoyer en Chine un ingénieur spécial en matière de mines de charbon, M. Benque, qui, à son retour, a fait un rapport élogieux sur la valeur de la propriété.

En terminant, le président a annoncé qu'il venait de recevoir à date fixe, un chèque de 20.000 livres du gouvernement de la République Chinoise représentant l'intérêt du coupon n° 15 venant à échéance le 1^{er} janvier 1913 des obligations du chemin de fer de Honan. Il a ajouté que le gouvernement chinois n'a jamais cessé de remplir ses engagements et a toujours payé avec régularité l'intérêt de l'emprunt du chemin de fer de 800.000 livres dont la Compagnie possède la totalité des obligations.

*Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers
en valeurs au comptant près la Bourse de Paris, 1913*

The Pekin Syndicate Ltd (Shansi)(422-424)

Conseil : H.T. Anstruther, sir R. Davis Awdry, R. de Cérenville, comte G. du Chayard, Chantrey Inchbald, Libert Oury, comte de Séguier.

PRINCIPAL ACTIONNAIRE DE LA BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_indus_Chine-1913-1922.pdf

LES VALEURS D'ACTUALITÉ

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mai 1913)

Les actions SHANSI DU PEKIN SYNDICATE sont fermes à 40,25, cours qui comprend le droit aux actions de la Banque industrielle de Chine, dont la souscription est ouverte jusqu'au 7 juin 1913. Rappelons qu'aux termes de l'acte de constitution, les actions du Pekin Syndicate ont droit à une action de la Banque industrielle de Chine par 50 actions Shansi ; à 1 action Banque industrielle de Chine par 50 actions, Pekin Syndicate ordinaire et 4 actions Banque industrielle de Chine pour 1 action Pekin Syndicate Deferred. Les actionnaires du Pekin Syndicate ont également droit à titre réductible à telle quantité d'actions qui leur conviendra.

Ce droit de souscription est, sans aucun doute, très avantageux pour eux. La nouvelle affaire se présente dans des conditions particulièrement favorables. Constituée sans apports, au capital de 45 millions de francs, divisé en 90.000 actions de 500 francs dont 3.000 actions de fondateur et 87.000 actions ordinaires toutes émises au pair, elle jouit de l'appui non seulement moral, mais financier du gouvernement chinois qui souscrit 1/3 du capital et qui s'engage en outre, pendant les 25 premières années de l'existence de la Société, à ne pas vendre ni transférer les 1.000 actions de fondateur ni les 29.000 actions ordinaires qu'il a souscrites. Entre autres privilèges, le gouvernement chinois lui concède le droit d'émettre des billets de banque ayant cours légal sur toute l'étendue de telles provinces déterminées de la République Chinoise ou même sur tous les territoires de cette république jusqu'à ce que le gouvernement promulgue une loi réglementant l'émission des billets de banque. La nouvelle banque peut, en outre, négocier tous effets de commerce, soumissionner tous emprunts, encaisser toutes recettes d'exploitations publiques ou privées, etc., etc.

Mais ce qui paraît surtout intéressant pour le développement de la Banque, c'est qu'elle est particulièrement bien placée pour s'intéresser aux affaires de travaux publics et aux entreprises industrielles qui vont sans aucun doute éclore en très grand nombre en Chine maintenant que cet immense Empire, si obstinément défendu jusqu'ici à la pénétration étrangère, s'éveille à la vie économique moderne. Non seulement, en effet, elle bénéficiera du concours bienveillant du gouvernement chinois, mais elle pourra utiliser pour ses débuts la connaissance du milieu et les relations du Pekin Syndicate, société avec laquelle elle se trouve en étroite communauté d'intérêts.

LE CHARBON DANS LE NORD DE LA CHINE
ET LE PEKIN SYNDICATE
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juin 1913)

Après de longs mois de négociations, tantôt rompues ou paraissant telles, et tantôt reprises, la Chine vient de conclure son fameux emprunt avec le consortium des pays européens intéressés. En même temps, des intérêts particuliers fondent ou renforcent des entreprises bancaires qui se préparent à intéresser les capitaux étrangers à la mise en valeur des ressources de la Chine.

Tout semble donc indiquer que ce pays, jadis si fermé, si rebelle à toute initiative du dehors, va être entraîné, à son tour, après des siècles et des siècles d'immobilité, dans le mouvement économique qui entraîne les nations d'Europe et d'Amérique et qui sape les fondations les plus solides des peuples de Mahomet, de Bouddha et de Confucius.

*
* * *

Parmi les ressources naturelles de la Chine, dont la mise en valeur plus accentuée s'imposera en premier lieu, se place l'industrie houillère qui possède des gisements d'une puissance et d'une étendue remarquables, mais dont l'expansion a été arrêtée

jusqu'ici par les entraves légales et religieuses, par les conditions fiscales et par l'état économique du pays. Tout cet ensemble de faits contraires au développement des charbonnages dans le passé est susceptible de se modifier rapidement.

Sans parler des premières conditions dans lesquelles l'action d'un gouvernement accessible aux idées modernes peut s'exercer avec profit pour les intérêts généraux du pays et pour ceux de l'industrie houillère qui sont communs, la question des débouchés se résoudra naturellement le jour où l'industrie se développera dans le pays.

Il y a, en Chine comme ailleurs, deux débouchés pour la production houillère : celui de l'industrie et celui des usages domestiques.

Le premier était très limité jusqu'ici, car, en dehors des chemins de fer d'ailleurs très peu développés, l'industrie mue par la vapeur était à peu près inexistante et les chemins de fer ont eux-mêmes des mines qu'ils exploitent directement.

Restaient les usages domestiques dont l'importance devrait être d'autant plus grande que [le déboisement a été poussé dans ce pays jusqu'aux proportions d'une véritable calamité](#). Mais le prix des transports par voie ferrée, la faiblesse des salaires et, en général, le bas prix de la vie avaient pour résultat de rendre la consommation du charbon impossible pour la majorité du peuple, hors du voisinage des mines.

On peut se faire une idée de la consommation chinoise de combustible par le fait qu'on l'estimait, l'année dernière, dans la *Revue anglaise d'Extrême-Orient*, à un vingt-cinquième de tonne par tête d'habitant alors qu'elle est de 3,5 tonnes aux États-Unis. Cette même revue donnait les chiffres suivants pour la répartition de la production chinoise du charbon.

	Anthracite	Charbon bitumeux	Sous-bitumeux et lignite
	(En tonnes)		
Mandchourie	—	25.000	1.000.000
Chili	840.000	2.090.000	150.000
Shansi	4.000 000	25.000	—
Shensi	—	500.000	—
Kansu	—	500.000	—
Shantung	300.000	500.000	—
Honan	100.000	—	—
Tsu-chuan	—	500.000	—
Kweichou	—	250.000	—
Yunnan	—	300.000	—
Chekiang	—	10.030	—
Kiangsi.	—	700.000	—
Hunan	—	200.000	—
Kuangtung	—	50.000	—

Kuangsi	—	100.000	—
Autres provinces	—	100.000	—

Le développement des chemins de fer, des transports à vapeur et de l'industrie aura forcément une répercussion profonde sur la consommation du charbon. C'est en ce sens que la transformation politique et sociale qui est en train de s'opérer en Chine a une importance primordiale pour l'industrie houillère. Cette dernière a d'autant plus d'avenir qu'elle dispose de gisements pour la plupart exploités seulement à la surface par les indigènes et qui représentent des tonnages immenses. Les mines d'antracite du Shansi et des territoires adjacents sont estimées à elles seules par Willis comme égalant celles de Pennsylvanie et les dépôts de charbon bitume seraient également comparables à ceux que l'on trouve aux Etats-Unis.

Quant à la qualité des charbons chinois, elle est variable comme celle des charbons américains, mais ils présentent avec ces derniers quelques différences importantes ; c'est ainsi que la proportion de lignite y est comparativement faible et que la proportion d'antracite au charbon bitume est relativement plus forte qu'aux Etats-Unis.

*
* *

La Mandchourie possède des charbonnages très anciennement connus. Celui de Fushun qui est la propriété du Chemin de fer de la Mandchourie Méridionale avait produit, dans ces dernières années, plus de 800.000 tonnes par an et devait arriver au chiffre de un million par l'achèvement d'une seconde paire de puits profonds ayant 5 à 6 mètres de diamètre. Le charbon y est gras avec 10 % de matières volatiles. On a évalué à 400 millions de tonnes la capacité du charbonnage de Fushun. La puissance de la couche à l'affleurement est de 30 mètres et la longueur de l'affleurement est de 15 kilomètres en trois tronçons.

Sur le chemin de fer de Moukden à Yantoung, on a mis en exploitation le charbonnage de Penhsi-hu et, plus loin, celui de Sai-ma-chi. La Mandchourie possède encore des exploitations houillères à Yentaï et à Wu-hu-tsui et le long du Transsibérien mais leur production est peu importante ; ce sont, en général, des charbons maigres et sales, à 15 % de matières volatiles, vendus sur place aux Chinois. Il est très possible, cependant, que cette province renferme des charbonnages de valeur autres que celui de Fushun, et qui seront découverts lorsque l'on fera des travaux de recherches plus étendus ; tel est peut-être le charbonnage de Kwan-cheng-tze.

Le Petchili, qui est situé immédiatement au sud de la Mandchourie, possède l'un des plus importants bassins houillers de la Chine, celui de Kaïpins, sur la ligne de Pékin à Hankéou qui se prolonge vers Moukden à 500 kilomètres de Pékin. Ce bassin a environ 50 kilomètres de longueur sur 10 à 20 kilomètres de largeur. On y a reconnu 17 couches très redressées d'une puissance globale de 24 mètres utiles réparties sur une épaisseur totale de 600 mètres de stérile. La distance par voie ferrée de Pékin est de 300 kilomètres et celle de Tching-Ouan-tao, port libre toute l'année, est de 100 kilomètres. La production ne doit pas être loin du million et demi de tonnes par an, qui sont vendues à la marine, aux chemins de fer, aux usines de Tien-tsin, etc...

Les mines de Ching-Hsing, sur le chemin de fer de Tai-yuan-fu ont été mises en valeur par des capitaux allemands et chinois ; elles produisaient 150.000 tonnes par an dans ces dernières années. Le charbonnage de Lonchow qui fournit le chemin de fer de Kin-Han, produisait un peu plus : 800 tonnes par jour. On annonce sa fusion avec le Kaïping ce qui serait la fin de la baisse des prix, due à la concurrence de ces deux charbonnages.

Le charbonnage de Hsuen-hua-fu qui est d'exploitation récente, était appelé à un développement rapide, son principal client devant être le chemin de fer Pékin-Kalgan.

La province de Shantung qui forme une presqu'île dans la mer Jaune présente des dépôts houillers en beaucoup d'endroits, mais la plus grande partie de sa production vient des mines possédées par la Société allemande Shantung-Bergbau à Poshah et à Frangtze, dont la production dépassait le demi-million de tonnes il y a deux ans. Au sud-est, auprès de Yi-hsien, est un charbonnage que l'on dit plus important et meilleur. La Compagnie indigène, la Ching-Hsing-Kiing-Ssu, a été constituée : elle a acheté un matériel en Allemagne et elle a construit un chemin de fer de 35 milles la reliant au grand canal.

La province du Shansi et celles contiguës à l'ouest, du Shansi et au sud du Honan contiennent un immense bassin carbonifère qui a, d'après les cartes du géologue Richthofen, 700 kilomètres de long sur 400 kilomètres de large. Transporté en France, il couvrirait un rectangle allant de Paris à Perpignan et de Poitiers à Nancy. Richthofen a estimé à 12 mètres l'épaisseur moyenne de houille, ce qui l'a conduit au chiffre de 630 milliards de tonnes pour le aube global du bassin. Avec les conditions d'exploitation faciles qui résultent des couches à peu près horizontales, il a naturellement conclu au plus remarquable avenir industriel de ce bassin d'autant plus qu'il contient des couches de minerai de fer intercalées entre les couches de houille. La valeur de ces dernières se trouve très accrue de ce fait, car il n'est pas douteux que le fer du Shansi qui alimente toutes les régions voisines, ne devienne, dans un avenir prochain, le fondement d'une grande industrie sidérurgique qui trouverait sur place tout son combustible. Il a déjà été question d'établir dans cette région une importante fonderie pouvant fournir l'arsenal de Peiyang et les compagnies de chemins de fer.

Nul doute que ces différents projets retardés naguère par la situation politique de la Chine, ne prennent corps bientôt, à la suite des changements politiques qui se sont produits depuis un an.

Une usine métallurgique sur le bassin houiller et ferrugineux du Shansi-Honan serait mieux placée pour desservir le nord de la Chine que celle de Hanyang située aux portes de Han-Kéou, qui fait venir son coke de 450 kilomètres et son minerai de 80 kilomètres.

*
* *

L'avenir minier du Honan, résultant de la double présence du fer et de la houille dans son sous-sol, intéresse directement le Pekin Syndicate qui possède, dans cette province, une gigantesque concession, couvrant plus de 4 millions d'hectares, c'est-à-dire une superficie supérieure à six départements français de moyenne grandeur. Le charbon est de première qualité et très facilement exploitable ; ses couches se trouvent à une profondeur d'une centaine de mètres seulement de la surface. Son analyse donne en moyenne 88 à 89 % de carbone, 0,4 à 0,5 % de soufre, 8 % de cendres et 2,78 % d'eau ce qui caractérise une houille de bonne qualité, convenant au chauffage des machines.

Le minerai de fer qui ajoute une grande valeur aux concessions du Pekin Syndicate est très fusible et fournit une fonte claire posée de 92,16 % de fer, 3,5 pour cent de carbone, 2,5 pour cent de silice, 0,96 % de phosphore, 0,6 % de manganèse, 0,03 % de soufre et 0,25 pour cent de matières diverses.

La Compagnie n'a pu développer jusqu'ici, comme bien on le pense, que certaines sections de son immense concession minière. C'est l'une d'elles, la section Jameisen, de 2.000 hectares environ, qui a fourni pratiquement toute l'extraction à ce jour. Les puits 4, 5, 6, et 7 y ont recoupé la couche à une profondeur voisine de 125 mètres. Des pompes ainsi que l'a traction électrique y ont été installées et on prévoyait, il y a dix-huit mois, arriver à une extraction de 2.500 tonnes par jour. Ce résultat n'a pas été atteint.

jusqu'ici ; à l'automne dernier, le chiffre de 2.000 tonnes par jour a été obtenu, avant que des venues d'eau dans la fosse n° 4 viennent restreindre les opérations d'extraction.

Voici les chiffres relatifs aux deux dernières années (tonnes) :

1910-1911	428.936 tonnes
1911-1912	470.138 tonnes
1912-1913	402.451 tonnes

Les résultats de 1912 sont très satisfaisants si l'on tient compte des troubles qui ont entraîné forcément un désarroi momentané dans les entreprises privées. La main-d'œuvre a fait défaut, les transactions commerciales se sont trouvées ralenties ou interrompues et le service du chemin de fer Pekin-Hankeou, profondément désorganisé par le mouvement des troupes, a fait le transport du charbon de la Compagnie avec beaucoup d'irrégularité.

Malgré ces circonstances, les ventes de la Compagnie ont diminué seulement de 3 %, ce qui est faible, et, depuis le début de l'année 1913, elles sont supérieures à l'extraction, ce qui est de bon augure. La question des débouchés a été, en effet, pendant longtemps, la pierre d'achoppement de l'affaire, pour les raisons que nous avons exposées au début de cette étude. Une organisation commerciale plus active a remédié en partie à cette situation, dans ces dernières années, en créant des dépôts de charbon dans les ports et sur la ligne Hankeou-Pekin, en achetant des bateaux charbonniers comme le « Sir Richard Awdry » de 3.300 tonnes, lancé en mai 1912, en organisant une usine de briquettes à Tien-Tsin, etc.

Le nouvel administrateur délégué de la Société, M. André Berthelot, nommé il y a quelques mois, s'est donné la tâche d'accentuer, dans la plus large mesure possible, ces initiatives commerciales, de manière à assurer rapidement à la Société un champ d'action concordant avec ses énormes concessions et avec ses importantes ressources financières.

Le dernier bilan faisait, en effet, ressortir un actif liquide très important comme le montre le tableau suivant (en livres sterling) :

Au 30 juin	1912	1913
ACTIF		
Caisse et Banque	64.729	48.228
Portefeuille	182 091	165.526
Oblig Chem de fer du Honan	729 689	733.511
Actions diverses	20.644	20.644
Débiteurs	35.147	22.651
Stocks charbons et divers	85.182	71.583
Vaisseau charbonnier	—	38 008

Immobilisations	654.470	707.894
	<u>1.771.902</u>	<u>1.808.045</u>
PASSIF		
399.000 actions ordinaires de sh.	39.900	39.900
2.000 actions différées de 1 sh.	100	100
1.292.822 actions Shansi de £	1 202.822	1 202.822
Prime d'émission	106.023	106.023
Créditeurs	10.009	17.984
Divers	773	773
Profits et Pertes depuis l'origine	412.275	440.443
	<u>1.771.902</u>	<u>1.808.045</u>

On voit que l'actif disponible ou réalisable du Pekin Syndicate se chiffrait au 30 juin 1912 par 1.062.143 liv. st. dont il n'y avait à déduire que 14.984 liv. st. d'éligibilités.

C'était là un fonds de roulement de un peu plus de 26 millions de francs qui donne à la Société une force considérable.

Cette puissance financière du Pekin Syndicate et son objet très varié le destinaient à prêter son concours au gouvernement chinois dans l'œuvre de développement économique et financier qu'il entreprend. *C'est donc tout naturellement qu'il a été amené à prélever sur son fonds de roulement une somme de cinq millions de francs destinée à lui assurer une participation intéressante dans la Banque industrielle de Chine**, au capital de 45 millions dont 15 millions souscrits par le gouvernement chinois. Cette participation, qui réduit de moins d'un cinquième le fonds de roulement du Pekin Syndicate, lui assurera une précieuse communauté d'intérêt avec le gouvernement pour le plus grand avantage de sa situation industrielle dont nous avons dit plus haut tout l'avenir. Elle lui donnera, en même temps que l'appui administratif, l'appui financier qui lui permettra, éventuellement, soit d'installer une grande industrie sidérurgique soit, plus généralement, de faire des opérations de nature très variée, prévues dans le programme de ses fondateurs, tel que le traçait feu Li Hung Chang.

Le Pekin Syndicate se présente donc comme appelé à être l'une des entreprises industrielles et financières les plus considérables de la Chine nouvelle.

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 31 décembre 1913)

Londres, 30 décembre. — (Par téléphone.) — Le duc de Carrick a présidé hier l'assemblée générale de cette Compagnie. Il a déclaré, que le principal puits est entièrement débarrassé d'eau et que, très probablement, l'extraction pourra reprendre normalement. D'autres puits sont également en construction et la période approche où la production dépassera tous les chiffres connus antérieurement.

Quant à la vente de la houille, les perspectives sont également plus encourageantes, tant au point de vue de la consommation intérieure que pour les demandes de l'exportation. Pendant le mois de septembre dernier, 12.000 tonnes de charbon ont été expédiées à destination de différents ports de la Côte Occidentale de l'Amérique. Le bénéfice a été substantiel. M. Berthelot a été élu administrateur de la Compagnie il y a environ 18 mois et le conseil a décidé de faire une démarche auprès de M. Berthelot pour qu'il accepte le poste de directeur général de la Compagnie. Les membres du conseil d'administration sont persuadés que leur choix sera approuvé par tous les membres.

Les diverses résolutions ont été adoptées.

Annuaire Desfossés, 1914, p. 780 :

The Pekin Syndicate Ltd (Shansi)

Conseil : sir R. Davis Awdry, H.T. Anstruther, Chantrey Inchbald, R. de Cérenville, comte P.A.J. de Séguier, comte G. du Chayard, A. Berthelot, Lord Carrick, C. Victor.

THE PEKIN SYNDICATE

(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} janvier 1914)

Londres, 30 décembre. — L'assemblée générale ordinaire de la Pekin Syndicate, Limited, a eu lieu hier à Londres sous la présidence du comte de Carrick, qui a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

C'est avec un profond regret que j'occupe aujourd'hui le fauteuil présidentiel, regret qui, j'en suis sûr sera partagé par tous lorsque vous saurez que notre président est malade et que, par ordre des médecins, il a dû tarder la chambre.

Notre dévoué secrétaire, M. Gilbert, est également absent et pour la même raison.

Les comptes ont été établis de la même manière que précédemment, par conséquent, vous voudrez bien les considérer comme ayant été lus.

Vous savez déjà que le conseil avait jugé qu'il serait préférable pour les actionnaires d'avoir d'autres renseignements que ceux publiés mensuellement dans la presse, entre les assemblées générales. Dans ce but, un rapport intérimaire a été envoyé aux actionnaires il y a quelques mois et, désormais, il en sera ainsi à l'avenir. Le conseil, pour la même raison, a donné toute son attention au rapport qui vous a été soumis, de sorte que les actionnaires sont à même de se rendre compte de la situation exacte des mines et peuvent suivre leur développement. En conséquence, je ne suis pas dans la nécessité de prononcer un long discours. Toutefois, il y a quelques points particulièrement intéressants dont je désire vous entretenir. Grâce aux rapports publiés par la presse et à ce rapport semestriel, vous connaissez la situation des affaires de la Compagnie jusqu'à ce jour et je suis convaincu que vous avez été satisfaits d'apprendre que le puits principal ne contient plus d'eau et que, vraisemblablement, la houille en sera extraite normalement comme avant l'accident.

D'autre part, comme quelques nouveaux puits sont sur le point d'entrer dans la période de production, il est permis de dire que, dans peu de temps, notre production sera d'un volume supérieur.

Ainsi que le déclare le rapport, les perspectives de la Compagnie relativement aux ventes de charbon sont plus satisfaisantes, tant pour l'intérieur que pour les exportations.

En ce qui concerne ces dernières, les actionnaires seront heureux d'apprendre que pendant le mois de septembre dernier, nous avons reçu des demandes de renseignements pour 12.000 tonnes de charbon, à expédier dans différents ports de la cote occidentale de l'Amérique. Une expédition, à titre d'expérience, a été faite vers l'un de ces ports et vendue avec un bénéfice substantiel.

Comme vous le savez, M. André Berthelot a été élu administrateur il y a environ 18 mois. Vers la fin de l'année dernière, le conseil, après une sérieuse considération, a prié M. Berthelot d'accepter le poste d'administrateur délégué de la Compagnie.

Messieurs, tant en mon nom, qu'en ceux de mes collègues du conseil, je crois pouvoir affirmer que vous approuverez notre choix. M. André Berthelot est bien connu de l'autre côté du détroit comme un homme d'une grande intelligence, ayant une perception très nette des choses et possédant un courage et une énergie inlassables. En un mot, M. Berthelot est l'homme qui s'est créé une place prépondérante dans le monde des affaires. M. Berthelot a travaillé avec vous, voici maintenant plus d'une année et je dois dire que ces travaux ont plus que comblé nos espérances. Je n'hésite donc pas à déclarer que notre choix était le meilleur que nous puissions faire.

J'ajoute que le conseil est reconnaissant de la manière dont notre personnel, en Chine et en Europe, a rempli son devoir pendant une année cependant difficile et tous nos remerciements lui sont dus pour le dévouement qu'il a témoigné aux intérêts de la Compagnie.

Bon nombre d'entre vous, j'en suis certain, attendent quelques renseignements au sujet des constantes attaques dirigées contre la Compagnie en général et contre le conseil en particulier, par le journal hebdomadaire dénommé le *Truth (La Vérité)*. Quelques-uns parmi vous ont dû se demander pourquoi le conseil gardait le silence, d'autres ont pu se dire : « Qui ne dit mot consent. » Bien !

Messieurs, nous avons pris note de ces attaques, inspirées par un employé déçu de la Compagnie (M. H. P. King), qui nous a récemment quittés avant l'expiration du contrat de trois ans qui le liait à nous. Ces attaques, dis-je, ont été soigneusement considérées et l'opportunité de les réfuter publiquement a été largement discutée. Notre opinion, finalement, a été que, dans l'intérêt même des actionnaires, il était de notre devoir — étant donné l'avenir brillant qui paraît réservé à notre entreprise — de ne pas tenir compte directement des attaques qui sont dirigées, sans raison d'ailleurs, contre nous. La meilleure réponse que nous puissions d'ailleurs faire, c'est d'amener la Compagnie le plus rapidement possible à la période de répartition de dividendes. Si le rédacteur du journal en question veut bien envoyer un représentant qualifié dans les bureaux de la compagnie, le secrétaire lui communiquera les rapports reçus de la mine et il se rendra compte que son journal a été mal informé. À la condition, bien entendu, que cette communication restera strictement confidentielle.

Il y a eu également d'autres attaques, émanant d'un journal dénommé le *Money Times*, mais étant donné que ce journal a cessé d'exister, il est inutile d'insister. D'autre part, des attaques du même genre que celles publiées dans le *Truth*, ont paru dans la presse locale, en Chine, et la Compagnie s'est trouvée dans l'obligation d'intenter des poursuites judiciaires contre M. King, en violation de son contrat le liant à la Compagnie, lesquelles ont eu pour résultat le prononcé de l'arrêt suivant :

« La Compagnie demanderesse sollicite une ordonnance interdisant au défendeur de persévérer dans l'inobservance des termes de son contrat. Les droits de la Compagnie demanderesse pourraient conduire à la délivrance de cette ordonnance, si la menace de violations nouvelles était prouvée. Mais, comme il n'y a pas de raison de supposer que M. King publiera à nouveau des lettres qu'il a connues confidentiellement — son conseil ayant déclaré qu'il en serait ainsi —, l'ordonnance a été refusée.

En raison des innombrables difficultés éprouvées du fait de cet employé et de la correspondance échangée entre lui, les administrateurs et le secrétaire de la Compagnie, le conseil avait décidé de lui donner l'occasion d'exposer ses griefs devant les administrateurs à Londres. Après de longs pourparlers, le conseil a décidé que si M. King n'était pas disposé à annuler son contrat à l'amiable, il devrait retourner en Chine, mais il fut également nettement décidé qu'en 1914, c'est-à-dire à l'époque de l'expiration du contrat, celui-ci ne-serait pas renouvelé, M. King fut sommé de retourner en Chine, mais peu de temps après, il a exprimé le désir de voir son contrat annulé avant la date fixée, ce à quoi le conseil a finalement consenti.

Comme je crois savoir que M. King s'est rendu possesseur de deux actions dans l'intention de prendre la parole aujourd'hui, je différerai toutes remarques au sujet de cette affaire jusqu'à ce que nous l'ayons entendu.

Les attaques de ce genre ne peuvent, bien entendu, qu'être préjudiciables aux intérêts de la Compagnie. Ce que nous devons faire, c'est consacrer tout notre temps et notre énergie aux intérêts des actionnaires, en nous inspirant des conseils des experts et de placer la Compagnie dans une position lui permettant de payer des dividendes.

Messieurs, je ne vois pas la nécessité d'en dire plus long. J'ose dire, et vous serez d'accord avec moi, que votre conseil n'a pas précisément vu tout en rose durant ces quelques dernières années.

Longtemps avant sa chute, la dynastie mandchoue avait perdu tout contrôle sur la province avec pour conséquence, la levée d'un nombre incalculable de difficultés et d'obstacles que vos administrateurs ont rencontrés à chaque pas. Nous savions que nous avons le droit pour nous en même temps que nous avons confiance dans l'honnêteté innée du peuple chinois. Nous avons donc à protéger les intérêts du syndicat de notre mieux jusqu'à ce que l'état présentement chaotique de la politique chinoise soit redevenu normal. Je n'ai pas besoin de vous dire que la révolution de 1911-1912 a eu pour conséquence d'augmenter les difficultés et les obstacles auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure. Mais nous ne devons pas oublier le proverbe français : « Tout vient à point à qui sait attendre », et à aucun moment nous ne devons perdre espoir.

Si je rappelle aujourd'hui toutes ces difficultés, c'est que, maintenant, elles sont aplanies et qu'une nouvelle ère industrielle s'ouvre en Chine. et parce que nous espérons faire d'ici peu du Syndicat une affaire que couronnera le succès. Il nous reste encore beaucoup à faire, mais nous ne faillirons pas à notre tâche. Je terminerai mon discours sur ces mots et en exprimant l'espoir que bientôt notre entreprise donnera d'excellents résultats.

Je suis prêt à répondre aux questions qu'il plairait aux actionnaires de m'adresser.

Un actionnaire a demandé des détails sur les comptes, lesquels lui ont été aussitôt fournis par le président.

Ensuite, une discussion a eu lieu au sujet des communications faites à la presse par M. King, ancien employé de la Compagnie. En se basant sur un jugement rendu par un tribunal de juridiction anglaise en Chine, il a été prouvé à l'assemblée que les communications faites par M. King étaient absolument erronées. L'attitude de M. King, qui était présent à la réunion, fut des plus piteuses, et pas plus que devant le tribunal; en Chine, il n'a été dans la possibilité d'établir le bien-fondé de ses assertions.

Les diverses résolutions, mises aux voix, ont été adoptées, puis le président a donné lecture du câble suivant :

« Territoire minier de Jameisen (Permis rouge), forage n° 7. Veine de houille, 22 pieds et demi d'épaisseur à 1.324 pieds de profondeur charbon de bonne qualité. Reprise du puits n° 1 à la cote 560 pieds. Rendement actuel, 1.900 tonnes par jour. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

THE PEKIN SYNDICATE
(SHANSI)

(L'Information financière, économique et politique, 27 janvier 1914)

Après une longue période de premier établissement, le Pekin Syndicate entre dans la période des réalisations. Son actif minier est d'une grande richesse ; sa situation financière est très forte. On peut espérer d'intéressants dividendes pour l'action Shansi.

Après la crise politique qu'elle vient de traverser, il est probable que la Chine va largement s'ouvrir aux idées modernes, et que l'industrie se développera rapidement sur son immense et riche territoire. Parmi les entreprises à capitaux français les mieux placées pour profiter de cet essor, il faut citer le Pekin Syndicate. Cet organisme, intéressé à des chemins de fer et à une banque, la Banque industrielle de Chine, collabore avec le gouvernement chinois lui-même pour la mise en valeur du pays. D'un autre côté, le Pekin Syndicate, qui possède de riches concessions houillères, est sur le point de porter au delà d'un million de tonnes annuelles son extraction de charbon. Le combustible étant la matière première de toute industrie, le Pekin Syndicate profitera de l'accroissement de la consommation que l'on peut prévoir avec certitude.

Le Pekin Syndicate a été créé en 1897. D'abord société d'études, il obtint, en 1898, du gouvernement chinois, les concessions dont nous allons parler. Son capital initial de 20.000 liv. st. fut alors porté à 1.540.000 liv. st., ce qui est encore son montant autorisé. Sur ce montant autorisé, il a été émis 1.242.822 liv. st. et ce capital est représenté par les titres suivants :

399.000 actions ordinaires de 2 sc., 39.900 liv. at.; 2.000 actions déferres 1 sc., 100 liv. st. ; 1.202.822 actions Shansi de 1 liv. at., 1.202.822 livres sterling.

Nous ne reviendrons pas sur toutes les difficultés qui se firent jour au début, concernant les droits respectifs des diverses catégories d'actions. Ces difficultés furent définitivement réglées par l'assemblée du 7 juin 1910, et après la démission des anciens administrateurs du Pekin Syndicate. Voici les dispositions relatives à la répartition des bénéfices établies par l'assemblée de 1910 :

Après le prélèvement de l'intérêt à 6 % sur l'ensemble du capital et de 10 % de leur montant pour l'amortissement, les bénéfices sont partagés à raison de 25 % au gouvernement chinois et 75 % à la Compagnie.

Les bénéfices revenant au Pekin Syndicate sont à répartir de la façon suivante :

10 % à titre d'amortissement aux actions Shansi ;

45 % à titre de dividende aux actions Shansi ;

22 1/2 % aux actions ordinaires ;

18 % aux actions deferred ;

4 1/2 % au conseil d'administration.

Lorsque les actions Shansi auront reçu en dividendes totaux une somme égale à leur montant nominal, la répartition se modifiera ainsi :

50 % à titre de dividende aux actions Shansi ;

25 % aux actions ordinaires ;

20 % aux actions déferres ;

5 % au conseil d'administration.

Il y a bien une clause de remboursement des actions ordinaires, les premiers dividendes revenant à ces titres devant être considérés comme un remboursement, après lequel seulement les répartitions se feront aux deferred et au conseil. Mais comme le montant nominal des actions ordinaires n'est que de 2 shillings ou 39.900 liv. st. au total, il est probable que ce résultat sera obtenu dès la première répartition.

Ajoutons qu'en cas de liquidation, tous les titres, à commencer par les Shansi, recevraient leur remboursement au pair, puis le solde se partagerait par moitié entre les Shansi, d'une part, et les autres actions, d'autre part.

En 1898, le Pekin Syndicate obtint du gouvernement chinois : 1°) le droit exclusif, pour 60 années, d'exploiter les gisements de charbon, fer et pétrole de certains districts de la province de Shansi (sur 50.000 kilomètres carrés) ; 2°) des droits analogues sur 45.000 kilomètres carrés de la province de Honan, au nord du fleuve Jaune ; 3°) le droit d'établir des chemins de fer desservant la région des mines, notamment la ligne reliant le nord du Honan à la voie Pekin-Hangkeou et à la ville de Taokéou sur le fleuve Wei Ho.

Cette dernière ligne, d'une longueur de 90 miles, a été rachetée en juin 1905, après son achèvement, par le gouvernement chinois, moyennant la remise de 800.000 liv. st. d'obligations 5 % or, remboursables en 20 ans à partir de 1916. Ces titres sont entre les mains du Pekin Syndicate, et portés au bilan pour 733.511 liv. st. Leur remboursement au pair fera apparaître un bénéfice de 66.489 liv. st. Leurs intérêts annuels, régulièrement payés, sont portés au crédit du compte de profits et pertes.

En 1906, le gouvernement chinois a repris à la Compagnie les concessions de la province de Shansi ; mais grâce à l'énergie du gouvernement britannique, une indemnité de 400.000 liv. st. a été obtenue pour le Pekin Syndicate. Cette indemnité a été payée entièrement. Ainsi, recevant 800.000 liv. st. d'une part, 400.000 liv. st. d'autre part, le Pekin Syndicate avait à peu près reconstitué, en espèces ou valeurs, son capital social, et il lui restait les concessions de Honan, 4 millions et demi d'hectares. Sur cette immense étendue, une bande de 2.500 hectares à Jameisen, au nord de Hsin Tien et Tawang Tchen, a seule été bien reconnue et est exploitée à l'heure actuelle.

La couche carbonifère existe à une profondeur variant entre 200 et 400 mètres. Sa puissance atteint de 4 à 7 mètres et l'exploitation en est facile, sauf toutefois les venues d'eau contre lesquelles on est armé désormais. La régularité de la couche ne fait guère de doute. À l'assemblée du 29 décembre dernier, le président pouvait annoncer qu'un nouveau forage, en dehors de la région exploitée, avait rencontré, à 1.324 pieds, une couche de 22 1/2 pieds d'épaisseur. L'importance des richesses du domaine ne fait aucun doute, et, même en ne tenant compte que de la portion exploitée, la Compagnie pourra, sans crainte d'épuisement, développer son extraction dans une large mesure.

Le combustible extrait est de l'anhracite de bonne qualité. Il convient au chauffage des navires, ainsi que l'ont démontré des essais sur des torpilleurs anglais. Il convient, d'une façon générale, à la production de la vapeur et au chauffage domestique. Comme l'Extrême-Orient consomme plusieurs millions de tonnes de charbon anglais qui revient très cher par suite des frets, les débouchés de l'anhracite du Honan paraissent fort étendus. On le demande même en dehors de la Chine et le Pekin Syndicate a été sollicité récemment pour une fourniture de 12.000 tonnes à expédier dans différents ports de la côte occidentale d'Amérique.

La main-d'œuvre chinoise étant bon marché, le prix de revient sur le carreau de la mine est certainement avantageux. Grâce à ses bonnes relations avec le gouvernement chinois, qui sont mises en évidence par leur coopération dans la Banque industrielle de Chine, le Pekin Syndicate peut espérer obtenir des abaissements des tarifs de transport jusqu'aux ports chinois, où l'anhracite du Honan pourra concurrencer les meilleurs anhracites anglais, en laissant à la Société un substantiel bénéfice.

La première administration du Pekin Syndicate n'avait pas poursuivi assez énergiquement l'exécution du programme industriel de la Compagnie. En 1909, la production n'atteignait encore que 230.000 tonnes. Depuis lors, elle a été portée aux chiffres suivants :

1910-1911	428.936 tonnes
1911-1912	470.138 tonnes
1912-1913	402.451 tonnes

La diminution du dernier exercice est due au noyage de certains puits, qui sont maintenant asséchés. Les installations du Pekin Syndicate comportent sept puits, dont trois foncés par la première direction et qui ont été envahis par les eaux. À l'heure actuelle, le travail y a repris à peu près normalement. Aussi, la production mensuelle, de 22.500 tonnes en octobre 1913, s'est relevée à 35.000 tonnes en novembre et 49.000 tonnes en décembre. À la fin de ce dernier mois, la production journalière s'élevait à 1.900 tonnes. Dans son dernier rapport, le conseil envisageait une production prochaine de 3.000 tonnes par jour. En effet, aux sept puits déjà foncés, va s'ajouter un nouveau siège dans le voisinage de Machien, tandis que plusieurs petits puits d'affleurement vont contribuer à la production. Enfin, un autre charbonnage est en préparation sur une autre partie du gisement. Ajoutons que pour utiliser ses menus maigres, la Société a organisé la fabrication des briquettes qui semble sortie de la période des essais.

En résumé, on arrive à l'heure des réalisations industrielles. Les prochaines statistiques de production seront intéressantes à connaître, et il est probable que d'ici la fin de 1914, le Pekin Syndicate marchera sur le pied d'une production annuelle de près d'un million de tonnes.

Quels bénéfices peut-on en attendre ? Jusqu'ici, la Compagnie, étant en période de premier établissement, n'a pas établi de comptes de profits et pertes pour ses charbonnages. Tous les produits de la vente du charbon sont venus en amortissement des dépenses d'installation. On manque donc de données pour apprécier l'avenir. Il faut remarquer que le revenu du portefeuille et des disponibilités du Pekin Syndicate assure le paiement de toutes les charges sociales, et en outre un bénéfice annuel d'une vingtaine de mille livres. C'est d'ailleurs ce qui a permis au Pekin Syndicate d'aligner chaque année des bénéfices, avant d'être en période d'exploitation normale. Dans ces conditions, la totalité des bénéfices des charbonnages sera disponible.

Sans vouloir attribuer à cette comparaison une importance trop grande, car les qualités du combustible et les prix de revient diffèrent, signalons que les Charbonnages du Tonkin réalisent un bénéfice supérieur à 7 francs par tonne. Si l'on admettait pour le Pekin Syndicate un tel chiffre, qui paraît *a priori* raisonnable, on voit que les bénéfices atteindraient 7 millions sur la base d'une vente annuelle d'un million de tonnes, qui peut être rapidement atteinte. Un tel bénéfice permettrait d'attribuer un dividende voisin de 2 shillings aux actions Shansi. Il va sans dire que l'extraction est susceptible de dépasser de beaucoup le chiffre de 3.000 tonnes journalières, une fois en service toutes les installations dont nous avons parlé.

On sait que, jusqu'ici, le Pekin Syndicate n'a réparti aucun dividende. Le conseil d'administration a sagement reporté tous les bénéfices annuels, résultant des intérêts reçus, et ces bénéfices accumulés formaient au 30 juin 1913 un total de 458.268 livres sterling (11.450.000 fr.). En raison de cette accumulation des bénéfices et des indemnités attribuées par le gouvernement chinois à la Compagnie, ainsi que nous l'avons expliqué, le bilan se présente dans des conditions extrêmement favorables. Nous reproduisons ci-dessous la situation de la Compagnie au 30 juin 1913.

	Liv. st. sh. d.
ACTIF	

Immeubles et outillage en Chine	599.994 14 4
Concession du Honan	133.732 10 11
Vaisseau charbonnier	42.108 0 3
Mobilier	918 11 4
Actions et participations	98.664 9 9
Portefeuille au prix d'achat	218.856 13 2
8.000 obligations 5 % 1905 du chemin de fer du gouvernement chinois de Honan	733.511 0 3
Stocks	52.472 18 8
Débiteurs divers	20.230 13 4
Espèces en caisse et en banques	76.853 4 2
	<u>1.977.342 16 2</u>
PASSIF	
Capital émis	1.242.822 0 0
Somme versée sur actions Shansi frappées de déchéance	773 0 0
Prime d'émission d'actions ordinaires	106.022 19 9
Avances des Banques	150.000 0 0
Créditeurs divers	19.466 11 10
Profits et pertes	458.258 4 7
	<u>1.977.342 16 2</u>

Ce bilan révèle une très forte situation, et il n'y a pas d'entreprises charbonnières qui soient entrées dans la période de production régulière avec une telle puissance financière. L'ensemble des primes d'émission et des bénéfices reportés atteint 564.000 liv. st. (14.100.000 fr.), alors que les immobilisations sont de 777.000 liv. st. Ces immobilisations se trouvent donc amorties de 72 % dès le début de l'exploitation industrielle.

La dette envers les tiers est de 169.000 liv. st. ; en regard de ce chiffre, le Pekin Syndicate dispose d'un fonds de roulement de 1.200.000 liv. st. (30 millions de francs), principalement constitué par des titres à revenu fixe et des actions industrielles ; en particulier, le Pekin Syndicate possède environ le cinquième des actions des Chinese Central Railways, dont le conseil espère un bénéfice considérable. Les Chinese Central Railways ont obtenu la concession de Hsinyang-Fengyang Railway contre un prêt de 3 millions de livres. Postérieurement à la clôture de l'exercice, le Pekin Syndicate a pris un intérêt de 5 millions de francs dans la Banque industrielle de Chine, créée avec le concours du gouvernement chinois, actionnaire lui-même pour 15 millions. Le triple but du Pekin Syndicate se trouve ainsi atteint : il s'agissait en effet de mettre sur pied une entreprise de banque, de chemins de fer et de mines.

Pour revenir au bilan, le fonds de roulement, net de tout passif envers les tiers, ressortait, au 30 juin 1913, à 1.030000 liv. at., représentant 21 fr. 25 pour chacune des actions Shansi, qui seraient les premières servies en cas de liquidation de la Compagnie. Ces actions Shansi, cotées 30 fr. environ, sont donc garanties, pour plus des deux tiers,

par le fonds de roulement de la Compagnie. C'est une situation assez rare pour une jeune valeur de charbonnage, et qui méritait d'être mise en évidence. En raison de la richesse du domaine minier, le prix actuel de l'action Shansi semble inférieur à la valeur intrinsèque du titre. Quant aux perspectives d'avenir, qui paraissent très étendues, nous ne les avons que partiellement indiquées à propos des charbonnages, et sans tenir compte des autres sources de bénéfices futurs, les participations dans doles affaires de banque et de chemins de fer.

Les actions ordinaires et les actions déferres du Pekin Syndicate se négocient à Londres

Seules les actions Shansi se négocient à Paris, sur le marché en banque, au comptant et à terme.

Conseil d'administration Sir Richard Awdry, président ; André Berthelot, administrateur-délégué ; le comte de Carrick, René de Cérenville, comte Georges du Chaylard, Chantrey Inchbald, comte de Séguier, Ch. Victor.

THE PEKIN SYNDICATE LIMITED
(Actions ordinaires, déferres et Shansi)
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 décembre 1914)

Avis est donné par les présentes qu'une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie sera tenue à l'Hôtel de Cannon Street, Cannon Street à Londres, le vendredi 18 décembre 1914, à midi, pour recevoir le rapport du conseil d'administration et les comptes au 30 juin 1914, pour élire des administrateurs et des commissaires des comptes, et traiter les affaires d'une assemblée générale ordinaire.

Par ordre du conseil :

Thomas Gilbert,
Secrétaire

110, Cannon Street, Londres, E. C.
Le 5 décembre 1914.

NOTE. — Les détenteurs d'actions au porteur qui déposeront leurs titres, conformément aux statuts de la Société, au plus tard lundi, 14 décembre 1914, dans les bureaux de la Compagnie. 110, Cannon Street, Londres, E. C., à la Société Générale, rue de Provence, 57 et 56, Paris ; au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris ; à la Société Auxiliaire de Crédit, 13, boulevard Haussmann, Paris ; ou dans les bureaux de MM. Courvoisier-Berthoud et Cie, banquiers, 15, rue Richer, Paris, ou à la Banque industrielle de Chine, 74, rue Saint-Lazare, Paris, recevront un certificat de ce dépôt qui leur permettra d'assister en personne à l'assemblée ou de signer une procuration.

PEKIN SYNDICATE

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 décembre 1914
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 janvier 1915)

Pendant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu à Londres le 30 décembre, M. René de Cérenville a dit : Par suite de la guerre, et de la situation troublée qui a précédé et suivi la crise actuelle, le nombre de nos administrateurs présents à cette assemblée est exceptionnellement restreint.

Le comte du Chaylard s'est vu obligé, pour des raisons particulières, de rester en France ; et le comte de Séguier, en qualité de capitaine d'artillerie, est sur le front, combattant quelque part dans la région de l'Aisne. Lord Carrick, que nous avons été heureux, il y a quelque temps, de nommer président du conseil, a cru devoir, à notre grand regret, se démettre de ses fonctions pour des raisons personnelles.

Deux administrateurs, MM. Chantrey Inchbald, et Charles Victor, se sont retirés du conseil. Le premier avait acquis une grande expérience des affaires chinoises pendant qu'il était attaché à une grande banque française, et avait ensuite occupé les fonctions de directeur général à Londres d'une autre banque étrangère importante. De sorte qu'en maintes occasions, ses conseils ont été très utiles à la Compagnie. M. Victor, bien connu de l'autre côté de la Manche comme un homme très versé dans les affaires financières, d'une persévérance inlassable, a joué un rôle des plus importants dans l'introduction des actions Shansi sur le marché français et n'a jamais cessé d'assurer à la Compagnie l'assistance d'un nombre considérable d'actionnaires. Je suis sûr que vous voterez à l'un et à l'autre de ces Messieurs de sincères remerciements pour les services qu'ils ont rendus.

Avec voire permission, je vous propose de considérer, suivant la coutume, le rapport et les comptes comme lus.

Vous vous rappelez que dans le rapport commun des ingénieurs consultants et des ingénieurs de la mine, il a été question d'une maladie connue sous le nom de « ver de mineurs », qui s'était abattue sur les mines, et il était dit qu'on faisait de vigoureux efforts pour l'en épargner. Le conseil d'administration est heureux d'être à même de déclarer qu'un rapport récent du service médical aux mines certifie que la maladie a été complètement déracinée, et qu'aucun cas nouveau n'a été constaté ni parmi les indigènes ni dans le personnel étranger, depuis le rapport antérieur.

C'est un fait, comme le constate le rapport, que la guerre en Europe affecte temporairement nos affaires ; par exemple, nos ventes ont diminué ; une partie de notre personnel a rejoint l'armée, notre navire charbonnier a été affrété par l'Amirauté anglaise, une certaine quantité de charbons a été saisie et, naturellement, pas payée par les autorités allemandes à Shantung ; la navigation et le service postal entre l'Europe et l'Extrême-Orient sont ou arrêtés ou subissent des retards, mais la propriété de la Compagnie n'a pas, il me semble, pu devoir éprouver de dommages. Il n'y a pas le moindre signe d'animosité contre les étrangers ; on s'attend à ce que, dans les affaires chinoises aussi bien que dans les affaires européennes, les intérêts communs anglais et français finiront par bénéficier d'une meilleure note de méthodes civilisées et paisibles, que la population chinoise, pour des raisons historiques, est plus apte que n'importe qui à appuyer et y employer.

Quelques actionnaires, m'a-t-on dit, exprimant quelque doute sur le résultat de la politique préconisée par le conseil d'administration dans son dernier rapport intérimaire, d'une coopération plus étroite entre la Compagnie et les autorités chinoises. À ce sujet, je suis heureux de dire que les négociations avec les autorités provinciales en vue de faciliter une amélioration des conditions de l'exploitation et une extension de nos opérations, en cours depuis quelque temps, ont atteint une phase, qui permet de prévoir, avec confiance, une solution satisfaisante, et qu'une convention préliminaire a déjà été signée, dont je ne puis donner les détails, avant que les négociations soient terminées.

D'après ces nouvelles, nous avons l'absolue conviction que notre contrat avec le gouvernement central et le gouvernement provincial, nous fera exploiter plus aisément que jamais et, j'espère, d'une façon plus lucrative.

Les directeurs regrettent, néanmoins, de ne pouvoir proposer la distribution d'un dividende. Personne ne peut préjuger le développement de la crise actuelle dans les affaires financières, et c'est, par conséquent, un devoir qui s'impose plus que jamais de conserver les ressources de la Société jusqu'au moment où nous pourrons naviguer de

nouveau sur une mer plus calme, et de ne pas ouvrir la période des dividendes, à un moment où des entreprises plus vieilles et plus solides éprouvent des difficultés à ce sujet. Nous avons reçu la semaine dernière un chèque de 500.000 francs du gouvernement de la République chinoise, représentant le coupon n° 19 échéant le 1^{er} janvier 1915 de l'Emprunt 5 % or du Chemin de fer de l'État du Honan. Il est particulièrement agréable en ce moment de constater, une fois de plus que le gouvernement chinois n'a jamais manqué à ses engagements.

Je vous propose d'adopter le rapport et les comptes arrêtés au 30 juin 1914.

Cette motion a été adoptée à mains levées.

M. René de Cérenville, administrateur sortant, a été réélu, de même [que] MM. Cooper Brothers et Cie, commissaires des comptes.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée a été levée.

PEKIN SYNDICATE (SHANSI)

(Cote de la Bourse et de la banque, 4 juin 1915)

La question des concessions du Honan, qui avait créé de nombreuses difficultés entre plusieurs Compagnies houillères et le gouvernement chinois et dont nous avons entretenu à plusieurs reprises nos lecteurs, vient d'être solutionnée par un accord conclu, à l'instigation du Pekin Syndicate (Shansi), entre les Compagnies d'une part, et les gouvernements anglais et chinois, d'autre part. Aux termes de cet accord, il est créé une société, la Fu Chung Corporation, au capital nominal de \$ 1 million, souscrit par moitié par la Shansi et par la Chung Yuan Mining Co., celle-ci représentant les sociétés indigènes. La Fu Chung, outre qu'elle prendra tout le charbon produit par la Shansi et la Chung Yuan, a obtenu pour une période de 60 ans des droits miniers exclusifs dans la province de Hwai Ching Fu et des facilités pour l'emploi de capitaux étrangers.

PEKIN SYNDICATE (SHANSI)

(Cote de la Bourse et de la banque, 29 novembre 1915)

Le dernier exercice du Pekin Syndicate (Shansi) clos le 30 juin dernier se solde par un bénéfice net de £ 21 778.13 6, que le conseil proposera à l'assemblée convoquée pour le 6 décembre, de reporter à nouveau. L'évènement capital dans les affaires du Syndicat pendant l'exercice a été l'établissement de la Fu-Chung Corporation, ce qui consacre l'accord intervenu entre le Pekin Syndicate et la Compagnie Chung Yuan, cette dernière représentant les mines indigènes voisines, pour régler les divergences en litige.

PEKIN SYNDICATE LIMITED

(L'Information financière, économique et politique, 28 décembre 1915)

Au cours de l'assemblée annuelle tenue le 6 décembre à Londres, le président s'est étendu très longuement sur les raisons qui ont porté le conseil à transférer une partie de la concession Honan ainsi que les Charbonnages de Ja-Mei-Sen à la Fu Chung Corporation, dans laquelle le Pekin Syndicate possède un intérêt de 50 %. L'arrangement passé avec la Fu Chung Corporation a été annoncé dans la circulaire publiée au mois de juin et exposé tout au long dans le rapport annuel, ce qui n'empêche pas certains actionnaires de se demander la raison de cette opération. Le

Pekin Syndicate y trouvera cet avantage que la portion de sa concession qu'il a cédée n'était pas en grande partie exploitable, tandis que dorénavant, il en sera tout autrement. Grâce au nouvel arrangement conclu avec l'appui et la sanction des gouvernement central et provincial et du ministre d'Angleterre à Pékin, le Syndicat n'aura plus à lutter contre la concurrence des producteurs indigènes ; les tarifs de chemins de fer ont été réduits de façon à étendre considérablement le marché des produits des charbonnages et il a été conclu un contrat définitif d'une durée de 60 ans qui interdit à tout étranger d'exploiter des mines de la province de Honan. La concession du Syndicat est prolongée de 10 ans et le dit syndicat a le droit de choisir et d'exploiter une superficie supplémentaire d'une étendue de 4 milles carrés, contiguë aux permis qu'il possède actuellement. En un mot, au lieu d'avoir à combattre l'opposition qui lui était faite et qui l'avait empêché de développer ses propriétés, le Syndicat se trouve, par la création de la Fu Chung Corporation, dans une situation analogue à celle du Chinese Engineering, avec la Kailan Administration qui a donné des résultats si satisfaisants.

Des erreurs ont été certainement commises dans le passé et il est à craindre qu'une grande partie des dépenses faites pour l'exploitation, ainsi que pour les travaux de prospection et de développement, devront être amortis si l'on veut que les charbonnages donnent des bénéfices proportionnés au capital.

PEKIN SYNDICATE

Augmentation de la production et des ventes
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juin 1916)

D'après le rapport intérimaire du Pekin Syndicate, et malgré l'état troublé des affaires dans le monde entier, y compris la Chine, les travaux se poursuivent d'une façon satisfaisante aux mines de la Compagnie. Le charbonnage a été maintenu en bonne condition d'exploitation et, en dépit des retards et des difficultés éprouvées à obtenir le matériel et les approvisionnements à cause de la guerre, l'installation mécanique dont il était besoin pour mettre au point le système d'exhaure a pu être embarqué. L'ouverture des zones qui restaient à exploiter aux puits n° 1, 2 et 3 a été commencée.

La Fu-Chung Corporation, constituée l'an dernier d'accord avec les producteurs chinois et qui est un syndicat de ventes pour la production du Pekin Syndicate et pour celle de la Compagnie chinoise Chung Yuan, est en voie de rapide organisation et la coopération amicale des différents intérêts en présence a déjà produit des résultats qui justifie la constitution de cet organisme. Mais il faut naturellement un certain temps pour coordonner les efforts des charbonnages intéressés, notamment des mines du Pekin Syndicate à Jameisen et des mines chinoises. Actuellement, en tout cas, les différents membres de la Fu-Chung vendent plus de charbon qu'ils ne le faisaient dans les années précédentes.

Durant le semestre qui a pris fin le 31 décembre 1915, la production du Pekin Syndicate en charbons a été de 285.496 tonnes au lieu de 119.971 durant la période correspondante qui a pris fin le 31 décembre 1914. Les ventes ont atteint 224.976 tonnes au lieu de 152.945 tonnes ; en proportion, les résultats financiers ont été plus satisfaisants.

De nouvelles agences ont été et seront ouvertes et si les ventes se développaient dans la même proportion, dans l'avenir, l'importante capacité de production des mines pourrait être entièrement utilisée.

PEKIN SYNDICATE

(*L'Information financière, économique et politique, 30 novembre 1916*)

D'après le rapport de l'exercice clos le 30 juin dernier, les recettes se sont élevées à 76.282 livres, y compris les intérêts sur les obligations chinoises et sur divers placements, les dividendes sur le portefeuille, etc. Les appointements et les dépenses d'administration ont absorbé 11.966 liv. à Londres, à Paris 4.026 livres et en Chine 4.744 liv. Les impôts français, relatifs aux actions Shansi, se sont élevés à 715. livres. La balance créditrice du compte de profits et pertes portée au bilan est. de 54.840 liv. Les administrateurs proposent qu'elle soit traitée de la même façon que l'année dernier et reportée à nouveau.

On voit dans le rapport de l'ingénieur-conseil que la situation des mines est plus satisfaisante que l'année dernière, mais les administrateurs éprouvent une grande difficulté à se procurer le matériel, les approvisionnements, etc., même aux prix élevés actuels. Dans quelques cas, ils ont éprouvé des difficultés pour obtenir les permis nécessaires et les licences de fabriquer et d'expédier la machinerie, etc.

La Fu Chung Corporation, créée dans le but de s'occuper des ventes de la production du charbon produit par le syndicat et les mines indigènes faisant partie de la Shung Yuan Company, a terminé son premier exercice à la fin de mai 1916 et les premiers résultats justifient amplement la formation de la Corporation. On prévoit que, par l'élimination de toute concurrence du syndicat avec les mines indigènes et l'expansion dans les régions desservies par la Fu Chung Corporation, les ventes de charbon augmenteront encore plus dans un avenir éloigné. La production de charbon, qui a subi une diminution relativement importante par suite de la guerre et des négociations prolongées, d'où est sortie finalement la Fu Chung Corporation, ne s'est élevée qu'à 260.423 tonnes pour l'exercice au 30 juin 1915. Toutefois, depuis cette époque, la production a augmenté d'une façon régulière, de sorte que, pour l'exercice terminé le 20 juin 1916, elle s'est montée à 480.976. D'autre part, l'équipement des mines peut suffire à tous les besoins de la Corporation qui est aujourd'hui établie fermement et procède à l'ouverture de nouveaux puits.

.....
Il a été consacré à la dépréciation du portefeuille une somme de 29.767 livres net.

Les conditions politiques en Chine, qui ont causé beaucoup d'anxiété, se sont considérablement améliorées dans les derniers temps et l'on prévoit que quand la situation actuelle, qui a précédé et a été jusqu'à un certain point la conséquence de la mort du président Yuan-Shi-Kaï, sera aplanie, il sera possible d'étendre les opérations du Syndicat en Chine. Aussi, étant donné les relations amicales qui existent entre les autorités chinoises et le Syndicat, le conseil a l'intention de s'intéresser dans toutes les entreprises rémunératrices qui peuvent se présenter et, en fait, dans toutes les affaires qui pourront être conclues d'une façon avantageuse.

L'assemblée générale aura lieu à Londres le 4 décembre prochain.

THE PEKIN SYNDICATE LTD

(*Cote de la Bourse et de la banque, 7 décembre 1916*)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de The Pekin Syndicate Limited (Shansi) s'est tenue à Londres le 4 décembre. Elle a approuvé les comptes qui lui étaient présentés et qui se soldent, pour l'exercice 1915 16, par un bénéfice net de y 54.810 supérieur de £ 33.067 au précédent. Les deux derniers comptes de Profits et pertes se résument et se comparent comme ci-après (£) :

	1914-15	1915-16
CHARGES		
Frais à Londres	11.639	11.956 8 11
Frais à Paris	4.142	4 025 13 8
Frais en Chine	9.051	4 741 11 2
Impôts français sur les actions Shansi	909	714 16 3
Total	<u>25 741</u>	<u>21 438 10 0</u>
PRODUITS		
Intérêts sur prêts, placements et obligations or, dépôts et comptes courants, dividende sur actions et divers	47 467	73.783 12 10
Recettes de transfert, etc.	47	32 3 0
Restitution sur income tax	—	2 465 17 11
Total des produits	47.514	76 281 13 9
Rappel des charges	25 741	24 438 10 0
Bénéfices nets	21 773	51 843 3 9
À ajouter :		
Solde suivant dernier compte	387 304	409.077 13 3
À déduire :		
Moins-value du portefeuille	—	29 766 14 9
Total	<u>409.077</u>	<u>434 151 2 3</u>

L'extraction du charbon, notablement réduite par la guerre, et par la longueur des négociations qui finalement aboutirent à l'établissement de la Fu Chung Corporation — organisation créée en 1915 pour vendre le charbon produit par le Pekin Syndicate et par les mines indigènes groupées dans la Chung Yuan Compagnie — n'avait atteint que 260.128 tonnes pour l'exercice 1914-15. Depuis lors, elle a régulièrement augmenté, si bien que pour l'exercice 1915-16, elle atteint 480 973 tonnes, et la mine est équipée pour satisfaire maintenant à tous les besoins de la Corporation, qui a déjà une forte position et ouvre de nouveaux dépôts.

La Compagnie n'a pas eu à lutter contre de notables excédents d'eau, et les installations d'épuisement ont suffi. Elle envisage maintenant une demande croissance pour l'exercice en cours et se repose avec confiance sur l'aptitude de la mine à produire, pendant cette période, toutes les quantités demandées pour un prix de revient qui diminuera automatiquement par la répartition des mêmes charges permanentes sur un tonnage plus fort.

Le portefeuille du Pekin Syndicate se compose comme suit (£) :

Emprunt de guerre [War Loan] 3 1/2 % 1914	17.841 13 4
Emprunt du gouvernement chinois pour le chemin de fer Tientsin-Pukow	47.688 10 10
Emprunt du gouvernement chinois pour le chemin de fer du Honan 5 % or 1905	198 530 10 0
Bons du Trésor de la République chinoise 5 % or 1914 (Chin-Yu-Railway),	
1 ^{re} série	176 483 2 9
2 ^e série	39 900 10 7
Bons du Trésor du gouvernement chinois 6 %	142.904 14 1
Emprunt du chemin de fer Cheng-Tai	19 9 8
Chinese Centrai Railways Limited	10 850 0 0
Banque industrielle de Chine	75 560 7 9
Société des Grands Travaux de Pékin	1 192 16 10
Tientsin Wharf and Godown Cy Ltd	9.761 14 4
North China Printing and Publishing Company Limited	32 0 8
Fu Chung Corporation	8 361 14 4
	729.131 5 2
Cette valeur du portefeuille a été amortie d'une somme de	29.766 14 9
Ce qui n'en faisait plus ressortir la valeur au 30 juin 1916 qu'à	699.364 10 5

Voici comment s'établissent, dans leurs principaux chapitres, les deux derniers bilans au 30 juin (£) :

	1915	1916
PASSIF		
Capital émis	1.242.822	1.252 822 0 0
Somme versée sur les actions Shansi frappées de déchéance	773	773 0 0
Prime à l'émission d'actions ordinaires, suivant compte au 31 décembre 1906	106.023	106.022 19 9
Créditeurs divers et soldes créditeurs	16.759	14 719 11 8
Profits et Pertes	409.078	434.151 2 3
	<u>1.775.455</u>	<u>1.768.488 13 8</u>
ACTIF		
Banque et caisse (Londres, Paris et Chine)	57.957	160.681 7 6
Portefeuille	796.559	729.131 5 2
Soldes débiteurs et débiteurs divers	28.745	53.478 12 6
Stocks	32.848	43.683 4 8
Mobilier de bureau et accessoires	573	411 0 10
Vaisseau charbonnier	42 669	—
Concession	133.733	133.732 10 11
Terrains, propriétés, ou tillage, machines, etc. en Chine	63.184	677.370 12 1
	<u>1.775.455</u>	<u>1.798.488 13 8</u>

Le capital émis n'a pas varié. Les dettes ont légèrement diminué, cependant que les ressources disponibles s'accroissaient sensiblement. Le portefeuille subit un amortissement assez sensible correspondant à une partie de la moins-value due au fléchissement des cours. Les débiteurs et les stocks sont en progression. L'excédent des ressources sur les dettes se monte à £ 972.255 impliquant une grande aisance de trésorerie. La situation financière de The Pekin Syndicate Ltd (Shansi) s'est améliorée encore d'une année à l'autre ; elle est très forte.

Pour ce qui touche plus particulièrement à la situation industrielle, le conseil, dans son rapport à l'assemblée, assure que l'état politique de la Chine, après avoir donné des inquiétudes, s'est considérablement amélioré dans les derniers temps ; il estime qu'après règlement des difficultés actuelles, qui ont précédé la mort de feu le Président Yuan Shih Kai, mais en ont dans quelque mesure été la conséquence, il se rencontrera d'amples et nombreuses opportunités pour étendre en Chine le champ d'opération du Syndicat. En considération des relations très amicales entre les autorités chinoises et le Pekin Syndicate, le conseil a, en outre, l'intention de saisir l'occasion de participer à toutes les entreprises profitables qui peuvent se présenter ; des affaires ont déjà été conclues, qui ont chance de donner de bons résultats.

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 8 décembre 1916)

À l'assemblée tenue à Londres le 4 décembre courant, le président [Barson] a fait savoir que l'actif et les exigibilités étaient portés au bilan au cours du change pratiqué le jour où le bilan a été arrêté. C'est ainsi que les bons du Trésor chinois sont portés pour la valeur du franc cotée le 30 juin 1916. Il résulte une dépréciation pour ce seul article d'environ 25 000 livres. D'un autre côté, la compagnie a bénéficié de la hausse du taël qui a passé de 2 sh. 4 5/8 d. il y a un an à 3 sh. 0 7/8 denier le 30 juin. Ceci affecte la valeur de l'actif flottant et des éligibilités qui sont portées pour 13.500 livres. Les espèces en banque et en **caisse** ont augmenté de 102.006 liv. ; par contre, il y a une diminution de 60.000 livres dans la valeur des placements. Le portefeuille d'actions d'autres compagnies n'a pas subi de changement appréciable. Les débiteurs et les soldes débiteurs ont augmenté de 25.000 livres par suite d'une dette temporaire de la Fu Chung Corporation.

Le nouvel arrangement passé avec la Fu Chung Corporation a donné toute satisfaction, en ce sens que les deux compagnies ont chacune fait des bénéfices et que les ventes du charbon de la Pekin Syndicate ont passé de 335.880 tonnes à 412.348 tonnes. Le bénéfice par tonne a été faible mais il fallait s'y attendre pendant la période d'organisation des nouvelles branches commerciales. Enfin, on voit dans le bilan que les recettes ont augmenté de 26.300 livres. Après avoir déclaré que la création de la Fu Chung Corporation a donné jusqu'à présent des résultats satisfaisants qui se développeront sans doute avec le temps, **le président a reconnu que la compagnie avait fait certaines affaires qu'elle considère comme rémunératrices mais que, pour des raisons politiques, il ne faut donner aucun renseignement sur ces affaires.** Il a annoncé d'autre part que depuis sa nomination comme président, il a été élu administrateur de la Banque industrielle de Chine et qu'après avoir assisté régulièrement aux séances du conseil, il croit que cette compagnie jouera un rôle important dans les finances chinoises et pourra rendre des services au Pekin Syndicate. Enfin, il a dit à l'assemblée qu'il avait l'intention d'entreprendre à la fin de la semaine un très long voyage, via New-York, dont on peut espérer des résultats rémunérateurs pour la compagnie.

Jean Émile Achille LALUNG, comte de FÉROL, nouvel administrateur

Né à Saint-Brieuc, le 14 janvier 1860.

Fils d'Achille Jean René Lalung de Férol et de Josephine Félicie Danger.

Marié à Rennes, le 31 janvier 1883, avec Louise Marie Sophie de Bremoy (1862-1953) dont :

— Laure Marie Louise Catherine (1884-1916),

— Maxime Marie Jean (1885-1886)

— Yvonne, mariée en 1933 avec M. Raoul Gabrié, ingénieur civil des mines.

Propriétaire hippique.

Administrateur (avril 1898), administrateur délégué (1914), puis président (1926) de la Société française d'incandescence par le gaz (bec Auer), dans laquelle Charles Victor intervient en 1906.

Administrateur de la Société électro-chimique de l'Aube (Carbure de Calcium « Alpha ») (1900-1904), à Beaulieu-sur-Aube.

Administrateur de la Compagnie de la soie de Beaulieu (sept. 1904) : reprise de l'usine de Beaulieu-sur-Aube.

Administrateur (1906), avec l'appui du groupe Victor, puis président (1914) de la Rente foncière.

Administrateur (1907), avec l'appui du groupe Victor, puis président (1920) de Saint-Raphaël Quinquina.

Scrutateur à l'assemblée générale de la Société auxiliaire de crédit (1910)(ancienne Banque Charles Victor) :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Auxiliaire_de_credit.pdf

Commissaire aux comptes de l'Oxydrique française (1913),

Actionnaire, avec Charles Victor, de la Banque industrielle de Chine (1913). Représentant le Pékin Syndicate à diverses assemblées d'icelle :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_indus_Chine-1913-1922.pdf

Administrateur (1916) du Grand Hôtel, à Paris, y représentant la Rente Foncière.

Administrateur de The Pekin Syndicate,

Administrateur, avec son ami Brouville (du Bec Auer), d'Outillage et matériel agricoles (1918) (faillite en 1922),

Administrateur, représentant des intérêts des porteurs français, de la Mount Elliott : mines d'or en Australie (janvier 1919).

Administrateur (1919), puis président de Chaleur et Lumière (filiale du Bec Auer) : réchauds et chaudières à gaz à Levallois-Perret,

Administrateur de la Compagnie occidentale de Madagascar (1920-1922, 1923-1925), un temps contrôlée par Charles Victor :

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Subergie_1902-1934.pdf

Administrateur (1921), puis président de la Compagnie franco-polonaise des pétroles.

Administrateur de la maison Cazalis et Prats (filiale de Saint-Raphaël), à Sète (1924).

Actionnaire de la Franco-Wyoming Oil Company :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Franco-Wyoming_Oil_Cy.pdf

Décédé à Paris XVI^e, le 28 octobre 1932.

Henri Nicolas LEJEUNE, nouvel administrateur

Né à Paris, le 30 mars 1859.
Fils de Léon Lejeune, négociant, et de Émélie Lefevre.
Marié à Laure Marie Stéphanie Joséphine Pardon.
Dont Henri (1904).

Bachelier ès lettres et ès sciences, licencié en droit.
Sous-préfet de L'Argentière (Ardèche)(1884), d'Uzès (Gard)(1886), de Clamecy (Nièvre)(1890), puis de Montmorillon (Vienne), mis en disponibilité à sa demande (1901).

Binôme du comte de Férol :
administrateur délégué de Saint-Raphaël Quinquina (1907),
commissaire aux compte, puis administrateur (1928) du Bec Auer
Administrateur du Pekin Syndicate (1917-1924).
des Établissements Isol (1920),
de la Maison Cazalis et Prats (1924)
des Eaux minérales d'Évian-les-Bains (1931)

Conseiller du commerce extérieur.
Chevalier (1901), puis officier (1923) de la Légion d'honneur
Décédé, à Paris VIII^e, le 9 janvier 1935.

Annuaire Desfossés, 1917, p. 713 :
The Pekin Syndicate Ltd (Shansi)
Conseil : Th. A. Barson, C. de Férol, H. Lejeune, R. de Cérenville, P. A. J. de Séguier,
G. du Chaylard. A. Berthelot.

BRUITS, NOUVELLES ET FAITS DU JOUR

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 17 août 1917)

Les indications fournies par le rapport intérimaire récemment publié par cette société sont dans l'ensemble plutôt satisfaisantes. Quoique les opérations commerciales aient été, dans une certaine mesure, affectées défavorablement par la guerre, il est intéressant de noter que les travaux dans les mines ont été maintenus à un rendement suffisant, malgré les troubles intérieurs continuels. Les opérations de la Fu Chung Corporation ont été particulièrement satisfaisantes. Son capital a été complètement souscrit. Le bénéfice total pour l'année close le 21 mars dépasse 160.000 dollars.

Pekin Syndicate
(La Journée industrielle, 4 septembre 1918)

Les recettes totales de l'exercice clos le 30 juin 1917 s'élèvent à 79.284 liv. st., contre 76.282 liv. st. en 1915-1916. Le bénéfice net de l'exercice ressort à 57.928 liv. st.

CHINE

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 19 septembre 1918)

À l'assemblée tenue lundi dernier, le président a rendu compte de son voyage en Chine où il a passé vingt mois, de décembre 1916 à juillet 1918. Il a déclaré que la superficie actuelle de la Compagnie atteint 27.000 milles carrés dont la production est de 2.500 à 3.000 tonnes de charbon par jour, chiffre qui sera augmenté considérablement quand les difficultés de transports seront réglées. Le président a ajouté qu'à partir de maintenant et sous réserve d'accidents imprévus, la houillère laissera des bénéfices substantiels. Après avoir donné des détails sur la Fu Chung Corporation qui réalisera en 1918 des bénéfices supérieurs aux précédents, le président a félicité la Compagnie du gros intérêt qu'elle détient dans la Banque industrielle de Chine dont les affaires progressent régulièrement.

Les administrateurs ont obtenu le droit de prolonger le chemin de fer de Taoching vers l'ouest et espèrent pouvoir bientôt commencer le travail concernant cette extension et dont l'achèvement ouvrira de nouveaux marchés pour le charbon et sera une source d'augmentation appréciable des recettes du chemin de fer.

D'autre part, le Pekin Syndicate a vendu des propriétés considérées comme inutiles ainsi que d'autres qui avaient augmenté de valeur, et réalisé de ce fait cinquante pour cent de bénéfices. Enfin, après avoir annoncé que la Société avait passé avec la Compagnie Marconi un contrat pour la T. S. F. en Chine, sur la base d'un partage égal des bénéfices, le président a conclu en annonçant qu'il examinerait la question des dividendes à l'assemblée qui se tiendra en décembre prochain et a exprimé son entière confiance dans l'avenir de la société.

CHINE

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 10 décembre 1918)

Le rapport pour l'année close fin juin indique que le solde du compte de profits et pertes ressort à 62.281 livres, que les administrateurs proposent de reporter à nouveau, ce qui, avec le report antérieur de 506.964 livres, porte le total disponible à 569.245 livres. En outre, la valeur du portefeuille a augmenté de 5.823 livres. Aucun dividende n'est toutefois distribué.

Le rapport donne quelques informations concernant les projets commerciaux et déclare qu'il sera possible de répartir un dividende lorsqu'on pourra établir un compte de profits et pertes de l'exploitation des charbonnages, ce qui ne pourra être fait que lorsqu'un accord aura été établi avec d'autres parties intéressées. Cet accord peut se produire prochainement. La production a augmenté mais la question du matériel roulant constitue la principale difficulté du moment. La création de nouvelles agences pour le commerce de vente à l'intérieur de la Chine est en préparation, mais il est nécessaire que l'état des transports soit amélioré. Le rapport parle avec grande

confiance des perspectives de la Compagnie, qui est appelée à bénéficier des conditions commerciales plus favorables qui sont attendues en Chine.

La production de charbon a été de 592.842 tonnes en augmentation de 95.211 tonnes.

Pekin Syndicate
(*La Journée industrielle*, 21 décembre 1918)

L'assemblée des actionnaires a approuvé les comptes de l'exercice 1917-1918. La déclaration d'un dividende est encore ajournée pour la raison suivante : selon les termes de la concession, la compagnie a le droit de prélever sur les bénéfices des mines un intérêt de 6 % sur le capital employé, puis 10 % pour l'amortissement, ensuite de quoi le gouvernement chinois participe dans les bénéfices. Aussi, le montant des dépenses totales aux mines doit-il être convenu avant d'établir le compte de profits et pertes des charbonnages. Le président compte aboutir à un arrangement sur ce point lors de son voyage imminent en Chine.

Shansi
(*Le Journal des finances*, 19 septembre 1919)

Shansi a progressé de 49 à 56. Indépendamment de son exploitation industrielle qui se poursuit dans des conditions tout à fait favorables, la société [filiale] du Pekin Syndicate possède en portefeuille un nombre important d'actions Banque industrielle de Chine, sur lesquelles elle doit réaliser, à l'heure présente, un large profit.

Annuaire Desfossés, 1920, p. 782 :
The Pekin Syndicate Ltd (Shansi)
Conseil : Th. A. Barson, C. de Férol, H. Lejeune, R. de Cérenville, P. A. J. de Séguier, G. du Chaylard, A. Berthelot, B.J.H. Fitzgerald C. B.

Pekin Syndicate
(*Le Journal des finances*, 13 août 1920)

Le « Financier » apprend que M. Barson, président de cette Compagnie, qui est revenu tout dernièrement de Chine, ne publiera rien sur son voyage, mais qu'il a l'intention de formuler ses impressions dans le prochain rapport annuel. Il réserve ses commentaires jusqu'à l'assemblée générale. Quant au rapport annuel pour 1918-1919, dont la publication est en retard, le même journal apprend qu'elle est actuellement en cours de préparation. On espère que les comptes seront prêts pour être soumis aux actionnaires d'ici un mois ou deux.

PEKIN SYNDICATE
(SHANSI)
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 septembre 1920)

L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu hier à Londres. Le président M. Barson, qui vient d'effectuer un voyage en Chine, a déclaré que malgré l'agitation qui a régné dans le pays, il y avait lieu d'être très optimiste sur l'avenir très prochain de l'entreprise dont le développement industriel étonnera le monde, a-t-il dit.

Il a analysé ensuite le bilan. Les bénéfices au 30 juin 1918 comprenaient 21.769 livres sterling provenant du change ; pour l'exercice en revue, ce bénéfice s'est transformé en perte de 9.419 liv. st. Le président n'escompte aucune amélioration de ce chef et croit que les comptes au 30 juin 1920 se ressentiront encore davantage du fait du change. Les chantiers de Tien-Tsin ont été vendus et une partie du produit de la vente a servi à acheter le contrôle de la Tien Tsin Warf and Godown Cy dont les bénéfices ont été depuis en augmentation et qui, cette année, a payé son dividende record.

La direction de cette affaire a été confiée à la Fu-Chung Corporation. La valeur réelle des propriétés à Hankow et Pukow appartenant au Pekin Syndicate est bien supérieure à celle figurant au bilan.

Il y a trois mois, on a fixé définitivement les conditions d'exploitation de la concession accordée au Pekin Syndicate en 1914 pour la construction du prolongement du chemin de fer à Huaichingfu et Meng Hsien. Les travaux commenceront cette année et l'ouverture de cette ligne au trafic sera très avantageuse à tous les intéressés. Le nouveau prolongement à Puyanfu, dont le Pekin Syndicate a la concession, est maintenant à l'étude.

En raison des pourparlers en cours avec le gouvernement chinois, il n'a pas été possible d'établir le compte de profits et pertes du charbonnage, et il ne saurait évidemment pas, dans ces conditions, être question d'un dividende. D'ailleurs, en raison du développement constant de l'affaire et des besoins de capitaux qui en résultent, l'administration de la Compagnie croit de bonne politique de renforcer sa trésorerie.

Les pourparlers pour la constitution d'une filiale en Chine, à qui serait réservée la partie commerciale, sont en cours et près d'aboutir. Cette filiale sera en rapports directs avec les Chinois et aura des capitaux assez élevés pour financer des entreprises locales qui l'intéresseront. Le Pekin Syndicate recevra des actions d'apport de la nouvelle Société et souscra à une partie des actions de capital. La Compagnie a obtenu des concessions de pétrole et elle en commencera l'exploitation dès que la situation générale en Chine le permettra.

L'assemblée générale a adopté les rapports et les comptes.

ÉTUDES FINANCIÈRES

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 13 octobre 1920)

Les renseignements fournis à l'assemblée du 13 septembre dernier par le président du conseil d'administration du Pekin Syndicate permettent de préciser la situation actuelle de l'entreprise et ses perspectives d'avenir. Étant donné l'intérêt que comportent pour le portefeuille français les actions émises par le Pekin Syndicate, nous croyons qu'il convient d'examiner à nouveau la situation de cette affaire telle qu'elle ressort des déclarations officielles.

Nous rappellerons tout d'abord que le Pekin Syndicate a émis trois catégories d'actions qui sont : les actions Shansi, les actions ordinaires et les actions différées. Seules, les actions Shansi, qui se négocient sur le marché en banque, au comptant et à terme, intéressent notre portefeuille national. Au surplus, ce sont ces actions qui

constituent la grosse majorité du capital de Pekin Syndicate, Ce capital, qui figurait au dernier bilan pour 1.242.822 liv. st., comprenait en effet 122.82 liv. st. d'actions Shansi, alors que les actions ordinaires ne représentaient que 39.909 liv. st. et que les actions différées, qui ont le caractère de véritables parts de fondateur, n'étaient inscrites que pour 100 liv. st.

Le Pekin Syndicate possède dans la province du Honan, au nord du fleuve Jaune, une concession d'une étendue considérable qui comporte 4 millions 1/2 d'hectares. On se fera une idée de l'importance de cette concession en rappelant que la concession française d'Anzin, qui est la plus étendue que nous ayons en France, ne compte que 28.000 hectares. La concession du Honan occupe à elle seule une superficie plus considérable que tout notre bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais. Comme bien on pense, il n'a pas été possible de mettre entièrement en valeur une concession d'une pareille étendue et, jusqu'à présent, il n'y a que 3.000 hectares qui ont fait l'objet de recherches méthodiques et d'une mise en exploitation. Il faut ajouter que, sur ces 3.000 hectares, on a reconnu jusqu'au niveau de 200 mètres une centaine de millions de tonnes, ce qui suffirait à assurer à la Société une extraction considérable pendant un laps de temps fort important.

Il existe, à l'heure actuelle, sept puits d'extraction, répartis entre deux divisions qui se dénomment Chingwa et Jameisen. Toutefois, ces différentes fosses n'ont encore donné lieu qu'à un travail intermittent, car elles se trouvent foncées dans des terrains aquifères donnant lieu à d'abondantes venues d'eau. En particulier, l'exploitation a souffert en 1918-19 de venues d'eau considérables qui ont arrêté partiellement l'extraction. Pour lutter contre les inondations, la Société a commandé un important matériel d'épuisement, mais ce matériel a été l'objet de longs retards d'expédition. Le président a déclaré qu'avec ce nouvel outillage, il n'y aura plus à craindre aucune difficulté pour l'assèchement des travaux du fond et que les frais d'extraction se trouveront notablement réduits. D'après une dépêche récente de l'agent général de la Compagnie, la situation des mines s'améliore, car l'installation de la nouvelle centrale électrique était presque terminée et trois nouvelles pompes étaient prêtes à fonctionner.

Le charbon du Honan est un anthracite convenant bien aux usages domestiques et au chauffage des foyers industriels. La production, qui avait atteint 552.000 tonnes en 1910-1911, s'était sensiblement réduite au début de la guerre ; elle s'était relevée ensuite progressivement et avait atteint 593.000 tonnes en 1917.1918. L'exercice 1918-1919 a eu à supporter les conséquences d'importantes venues d'eau et la production n'a été que de 551.000 tonnes, mais c'est là un chiffre qu'il faut considérer comme anormal, car les installations actuelles d'extraction sont capables de faire face à une production beaucoup plus élevée. Au surplus, le président a signalé que l'on avait repris des opérations de fonçage dans 28 fosses indigènes et que plusieurs de ces fonçages approchaient la couche de charbon. Il semble donc que l'on puisse logiquement espérer une reprise très notable de la production.

La production s'est trouvée jusqu'à présent un peu limitée par les moyens de transports ; ces moyens consistent actuellement dans une ligne qui relie les charbonnages à la ligne de Pékin-Hankéou et la capacité de cette dernière ligne a besoin d'être augmentée. Toutefois, le Pekin Syndicate a obtenu, en 1914, la concession du prolongement du chemin de fer à Huai-chingfu et Meng-Hsieng. Les travaux de cette ligne seront commencés cette année et son ouverture permettra d'augmenter notablement les expéditions de charbon. La Société étudie aussi un nouveau prolongement à Puchyanfu, dont elle a obtenu la concession. En somme, il est aisé de comprendre que la mise en valeur ne puisse être l'œuvre d'un laps d'années restreint. En outre, il ne faut pas oublier que la Chine est un pays neuf en matière industrielle et que la consommation locale se développe assez lentement ; cela n'empêche pas moins que ce développement existe et qu'une entreprise comme le Pekin Syndicate a des perspectives de débouchés quasi illimitées.

En dehors de l'exploitation de ses charbonnages, le Pekin Syndicate a employé une partie de ses capitaux dans de nombreuses participations financières. Il a, notamment, constitué un organisme spécial pour la vente de ses charbons, la Fu-Chung Corporation, qui a créé un grand nombre d'agences de vente qu'elle accroît sans cesse. Le Pekin Syndicate possède en outre en portefeuille des emprunts et Bons du Trésor chinois, des actions de sociétés industrielles de Pékin, de Tien-Tsin, des actions de sociétés minières locales et enfin des actions de la Banque industrielle de Chine.

En dehors du charbon, le Pekin Syndicate a obtenu l'autorisation d'exploiter le pétrole sur toute l'étendue de la concession, et le président du conseil a signalé que les travaux de recherches allaient commencer incessamment. On a d'ailleurs des indices qui permettent d'espérer des découvertes du précieux combustible. Il est à peine besoin de faire observer que la découverte d'un riche gisement pétrolifère comporterait pour la Société des conséquences inappréciables, mais l'exploitation charbonnière, à elle seule, devra être largement suffisante pour permettre d'assurer au capital une rémunération des plus satisfaisantes.

Jusqu'à présent, il n'a pas été établi de comptes d'exploitation et le président a expliqué qu'il ne pourrait en être établi aussi longtemps que les négociations actuellement en cours avec le gouvernement chinois ne seraient pas terminées. Ces négociations, qui portent sur la question du partage des bénéfices, doivent d'ailleurs aboutir, d'après l'avis du président, à un accord satisfaisant.

Les comptes de profits et pertes du Pekin Syndicate ne comportent donc au crédit que les produits du portefeuille, produits qui sont, d'ailleurs, loin d'être négligeables puisqu'ils dépassent maintenant 90.000 liv. Toutefois, le conseil n'a pas jugé opportun de répartir le moindre dividende, si bien qu'au 30 juin 1919, date du dernier bilan publié, les bénéfices reportés atteignaient 621.000 livres, c'est-à-dire exactement la moitié du capital émis.

D'autre part, ce même bilan au 30 juin 1919 faisait ressortir une situation financière remarquable. L'ensemble de l'actif réalisable s'élevait à 1.285.000 liv., alors que le passif ne s'élevait qu'à 20.000 liv.

L'excédent du fonds de roulement ressortait donc à 1.256.000 liv., c'est-à-dire à une somme un peu supérieure au montant du capital social. On arrive donc à cette première conclusion que le seul fonds de roulement représente une livre sterling pour chaque action Shansi, c'est-à-dire, au cours actuel du change, 52 francs. à cette somme, on ajoute la valeur de la concession charbonnière, valeur considérable, dont on ne peut toutefois donner une estimation, il apparaît nettement que les cours actuellement pratiqués sont inférieurs à la valeur intrinsèque des titres.

Ainsi, l'actif réalisable représente pour chaque action Shansi une somme qui diffère peu des cours actuels, de sorte que logiquement ceux-ci ne devraient plus être l'objet d'aucun mouvement de recul, alors que, d'autre part, étant donné les perspectives d'avenir de l'entreprise, ces cours restent susceptibles d'une large reprise.

Dans son discours, M. Thomas Barson, président de la Société, a déclaré que la Chine se remettrait bientôt à un paisible développement industriel qui étonnera le monde. On comprend que le Pekin Syndicate, qui possède l'une des matières premières indispensables à ce développement industriel, sera appelé à y participer dans une large mesure et qu'il y trouvera la source d'une prospérité de meilleur aloi.

L'assemblée du Pekin Syndicate pour l'exercice clos le 30 juin 1919 n'a pu avoir lieu que le 13 septembre dernier en raison du grand retard apporté dans l'envoi à Londres des documents comptables.

Au cours de cet exercice, les produits bruts se sont élevés à £ 90.675 au lieu de £ 88.490 pour l'exercice antérieur, mais les bénéfices nets se trouvent finalement en recul sensible à £ 46.557 contre £ 61.281. Sur la proposition du conseil le solde bénéficiaire a été reporté à nouveau.

Au cours de l'exercice, les ventes du Syndicat à la corporation du Ju-Chung ont atteint 460.254 tonnes contre 471.993 précédemment. Il n'a pas été possible d'établir un compte de Profits et Pertes des charbonnages, les accords avec le gouvernement chinois n'étant pas encore au point. Le Conseil espère que les pourparlers engagés à ce sujet aboutiront bientôt.

En ce qui concerne l'exploitation elle-même, elle a été ralentie par quelques venues d'eau et par le retard apporté à l'expédition du matériel nécessaire pour y parer. Aussi les frais de pompage pendant les six premiers mois de l'exercice ont-ils été de \$ [ou £ ?] 1.336 par tonne au lieu de 0.842, Le nouvel outillage, maintenant en voie d'installation, permettra d'assécher et de tenir les mines sèches à moindres frais. La nouvelle centrale d'énergie est presque terminée et trois nouvelles pompes sont prêtes à fonctionner.

Les travaux aux mines de Li-feng se poursuivent de façon satisfaisante. Le charbon est d'excellente qualité et une importante production est assurée pour de nombreuses années. Les fonçages ont été repris dans 28 fosses indigènes et le Syndicat reçoit des demandes quotidiennes d'autorisation d'ouvrir de nouvelles fosses.

Ce n'est qu'au cours des trois derniers mois qu'ont été fixés les termes de la concession accordée à la société pour la construction du prolongement du chemin de fer de Huaichingiu à Meng-Hsien. Les travaux seront commencés cette année. Le nouveau prolongement vers Puyanfu est à l'étude.

Voici, comparés et résumés, les deux derniers comptes de Profits et Pertes (£) :

30 juin	1918	1919
ACTIF		
Espèces en banque et en caisse	334.864	627.392
Portefeuille	521.313	164.019
Actions d'autres Compagnies au prix de revient	234.092	311.152
Débiteurs	61.499	35.445
Stocks de charbon et minier, briques	98.712	147.484
Mobilier de bureau, accessoires	342	506
Terrains et propriétés en Chine	50.942	33.637
Concessions :		
Montant imputé à la concession Honan suivant compte au 30 juin 1918	133.733	133.733

Dépenses engagées sur les charbonnages à Ja-mei-Sen, Honan suivant compte au 30 juin de l'année écoulée, déduction faite des ventes et produits divers	17.870 1.953.369	540.814
	<u>1.953.369</u>	<u>1.994.182</u>
PASSIF		
Capital autorisé :		
390.000 actions ord. de 2 sh £	39.960	39.900
2.000 act. différ. de 1 sh. chacune	100	100
1.500.000 act. Shansi de £ 1 chacune	1.500.000	1.500.000
	1.540.000	1.540.000
Émis :		
399.000 actions ord. de 2 sh.	39.900	39.900
2.000 act. différées de 1 sh.chacune	100	100
1.202.822 act. Shansi de £ 1 chacune	1.202.822	1.202.822
	1.242.822	1.242.822
Sommes versées sur les actions Shansi frappées de déchéance	773	773
Prime à l'émiss. d'actions ordin.	106.023	106.023
Créditeurs divers	28.682	28.877
Compte de profits et pertes :		
Solde antérieur	506.964	575.076
Bénéfices de l'exercice	62.282	46.557
Plus-value de portefeuille	5.823	—
Dépréciation de portefeuille	—	5.942
	<u>1.953.360</u>	<u>1.904.182</u>

La Compagnie a, comme on voit, une encaisse considérable et un actif réalisable fort important, alors que ses dettes exigibles ne sont que de £ 28.877.

Son portefeuille comprend £ 111.081 de fonds d'Etat chinois et le reste en actions du Chinese Central Railways (£ 10.850), de la Banque industrielle de Chine (£ 198.079), des Grands Travaux de Pékin (£ 2.259), de la Tientsin Wharf and Godown Cy Ltd (i 27.462), de la North China Printing and Publishing Cy (£ 32), de la Fu Chung

Corporation (£ 56.876), du Syndicat Bateau Japonais (£ 5.800) et de la Chinese Mining Corporation (£ 9.791).

À l'assemblée, le président a déclaré qu'il ne pouvait encore être question de distribuer un dividende, la Société étant dans la nécessité de conserver toutes ses disponibilités en vue des affaires nouvelles qui pourraient se présenter et qu'il y aurait imprévoyance à laisser échapper. Ajoutons que le Pekin Syndicate a obtenu une autorisation d'exploitation du pétrole et que les travaux commenceront dès que possible. Pour aider le Pekin Syndicate à élargir son domaine, une Compagnie est en voie de formation pour s'occuper de la création d'agences. Enfin, la Société est devenue l'agent de vente des maisons d'aviation Siemens, Marconi, Handley-Page.

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 23 janvier 1921)

Le rapport des administrateurs, qui sera soumis à l'assemblée générale, à Londres, le 31 janvier, indique que, d'après des comptes établis pour les douze mois terminés le 30 juin 1920, les recettes de l'exercice sous revue se sont élevées à 73.584 livres, y compris l'intérêt des Bons chinois et de divers autres placements, les dividendes encaissés sur actions en portefeuille, etc. La dépense pour salaires et les frais de direction à Londres, y compris l'income-tax, ont été de 19.837 livres, à Paris de 4.090 livres et en Chine de 24.350 livres. Les taxes fiscales françaises sur les actions Shansi ont atteint 683 livres. L'excédent de recettes sur les dépenses s'élève à 24.623 livres, mais en face de ce solde créditeur, il existe un débit de 86.702 livres résultant de la réévaluation au change du 30 juin 1920 de l'actif flottant du syndicat et de ses dettes en Chine et à Paris, de telle sorte qu'il reste un solde débiteur de 62.079 livres, qui est porté au bilan comme résultat des opérations de l'année. Naturellement, il n'y a pas de dividende déclaré.

Les ventes du syndicat à la Fu Chung Corporation se sont élevées à 427.024 livres, contre 460.524 l'année précédente. Les affaires de cette Société augmentent graduellement de volume. La part du Syndicat dans les bénéfices réalisés par cette corporation en 1920 a été de 5.841 livres, contre 13.503 livres en 1919.

La valeur du portefeuille du Syndicat au 30 juin dernier était de 272.124 livres, contre 311.152 livres, la réduction étant principalement due à la baisse des cours en Bourse et à la baisse du franc. D'autre part, par suite de l'inscription du débit au compte « Profits et Pertes » et de la dépréciation du portefeuille durant l'année, le solde créditeur total figurant au bilan se trouve réduit de 615.686 livres à 531.124 livres. Toutefois, avec des parts créditeurs de 46.261 livres, et un montant de 369.887 livres en espèces chez les banquiers et en caisse, le bilan indique toujours une forte situation de trésorerie, bien que la dépense sur compte « capital » se soit élevée l'année dernière à 167.856 livres.

Le rapport de l'ingénieur consultant, traitant des opérations et développements aux mines durant l'année, est joint à celui des administrateurs.

L'installation de la nouvelle usine productrice de force électrique est pour ainsi dire achevée, et d'excellents résultats en sont obtenus. Les nouvelles pompes électriques permettent de réparer le matériel de pompage Hathorn-Davey, employé pendant un temps assez considérable à pleine capacité. La situation aux mines s'est grandement améliorée par comparaison avec les deux dernières années. Maintenant que le nouveau matériel a été installé, la Compagnie possède une importante force motrice en réserve pour épuiser l'eau des mines, même si de nouvelles venues s'y produisent. La direction pourra ainsi consacrer plus d'attention à la production qu'aux opérations d'épuisement.

La production de l'année s'est élevée à 468.777 tonnes de charbon, contre 550.547 l'année précédente, la diminution étant attribuable à l'incendie provoqué par

l'explosion qui eut lieu à la fosse n° 1 en janvier 1919, et au volume d'eau qui augmenta au delà de toutes les prévisions.

L'ingénieur-conseil estime qu'en prenant en considération les difficultés à surmonter, le résultat de l'année peut-être considéré comme favorable. On épuise à présent 324.000 gallons d'eau par jour, et il n'y a pas eu de sérieuses venues d'eau durant l'année. En général, dit-il, l'exploitation des mines a été beaucoup plus facile et la plus grande partie du nouveau matériel indispensable est en route d'Angleterre pour la Chine ou déjà installé.

L'ingénieur-conseil prévoit une augmentation de la production et une diminution correspondante des frais dans un prochain avenir. Il existe encore une insuffisance de matériel roulant, mais, à ce point de vue, la situation s'est un peu améliorée l'année dernière.

L'ASSEMBLÉE DU PEKIN SYNDICATE (*L'Information financière, économique et politique*, 2 février 1921)

De Londres, 1^{er} février, à *l'Information* (téléphone) — L'assemblée ordinaire s'est tenue à Londres, hier, sous la présidence du colonel Brinsley Fitzgerald, qui a fait d'intéressantes déclarations. Aucun règlement relatif aux dépenses faites sur les charbonnages n'a été conclu avec les autorités chinoises, mais il est très possible qu'à l'époque où se tiendra la prochaine assemblée générale, la question soit réglée.

La houillère pourra être considérée alors comme complètement équipée, et un compte spécial de profits et pertes sera présenté aux actionnaires. Le colonel Fitzgerald a donné lecture d'une lettre de M. Barson, président du Pekin Syndicate, lequel est actuellement en Chine, et qui écrit : « Autant que je puis en juger, nous sommes entrée dans une période de prospérité. Je suis enchanté de ce que j'ai vu. » (Ceci se rapporte apparemment aux développements des charbonnages.) Parlant de la situation commerciale, M. Barson n'est pas aussi optimiste : « Le commerce, dit-il, est dans une situation très mauvaise, en raison de ce fait que d'importants stocks ont été achetés aux plus hauts cours du change.

« Des douzaines de maisons chinoises sont incapables de faire honneur à leurs engagements. En conséquence, nombreuses sont les grosses firmes américaines qui ferment leurs établissements ou bien réduisent considérablement leur personnel. » Dans ces conditions, le colonel Fitzgerald considère qu'il est réconfortant de constater combien la situation de la trésorerie du Pekin Syndicate reste forte.

M. Assam, ingénieur-consultant de la Compagnie, a déclaré que, durant sa visite en Chine, il avait été très impressionné par les chances de succès des propriétés que le syndicat y possède. Il croit que la Compagnie est à la veille d'entrer dans une période plus prospère en ce qui concerne les opérations minières.

PEKIN SYNDICATE (*Le Journal des finances*, 28 octobre 1921)

Le Pekin Syndicate, plus connu en Bourse sous l'appellation de Shansi — du nom d'une des catégories d'actions, la seule d'ailleurs qui se négocie à la Bourse de Paris, les autres se traitant à Londres. — appartient à l'ordre des entreprises créées uniquement, semble-t-il, pour fournir un aliment à la spéculation. Fondé vers 1897 pour exploiter de vastes concessions où la présence du charbon avait été reconnue, concessions situées en Chine, tant dans la province de Honan que dans celle de Shansi, il n'a pu, depuis

lors, donner la moindre rémunération à son capital, bien que l'exploitation ait commencé et que la richesse des gisements se soit révélée supérieure aux prévisions.

*
* * *

Le domaine du Pekin Syndicate, primitivement constitué par les concessions situées dans les deux provinces ci-dessus, a été réduit ultérieurement à la seule concession du Honan, le gouvernement chinois ayant racheté la Shansi moyennant le paiement d'une indemnité de 2.750.000 taëls. Malgré cette réduction, il suffira de dire qu'il s'étend sur 4 millions et demi d'hectares — soit plus que l'ensemble du bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais — pour mesurer son importance. Les deux charbonnages qui s'y trouvent, Shingwa et Ja-mei-Sen, présentent une richesse considérable en charbon.

Les réserves reconnues s'élèvent à 160 millions de tonnes à 200 mètres de profondeur. La houille extraite se classe parmi les anthracites — elle est un peu friable. L'extraction est gênée par de nombreuses venues d'eau.

*
* * *

Au point de vue financier, le statut du Pekin Syndicate est assez compliqué ; après plusieurs transformations, le capital est maintenant de £ 1.540.000 divisé en 150.000 actions de £ 1 dites Shansi (parce que primitivement elles ne devaient avoir droit qu'aux bénéfices de cette concession) ; 399.000 actions ordinaires de 2 sh. et 2.000 actions deferred de 1 sh.

Le mode de répartition des bénéfices, qui n'est pas aisé à résumer en quelques lignes, doit changer deux fois avant d'atteindre sa forme définitive. Pendant la première période qui durera jusqu'au complet remboursement des actions ordinaires, 10 % des profits sont attribués au remboursement des actions Shansi, 45 % au titre de dividende à ces mêmes actions et 40 % à titre de remboursement des actions ordinaires ; ensuite, s'ouvrira la seconde période qui durera jusqu'au complet remboursement des actions Shansi ; il sera alors attribué 10 % des bénéfices pour le remboursement et 45 % comme dividende aux actions Shansi, 22 1/2 % aux ordinaires, 18 % aux deferred et 4 1/2 % aux tantièmes. Enfin, les actions Shansi amorties, s'inaugurera la période définitive : 50 % de dividende aux Shansi, 25 % aux ordinaires, 20 % aux deferred, 5 % aux tantièmes. Si la première période, au cas où la société pourrait enfin ouvrir l'ère des rémunérations, promet d'être brève, puisqu'il ne faudrait que £ 39.000 pour rembourser les actions ordinaires, la seconde sera certainement très longue.

La première période peut d'ailleurs continuer à se faire attendre pas mal d'années. Comment se fait-il que le Pekin Syndicate exploitant un vaste charbonnage dans un pays où la production de houille est fort restreinte, où l'amélioration des moyens de transport facilite la vente de l'extraction, où d'autres Sociétés similaires donnent des résultats satisfaisants, soit demeuré une affaire industriellement médiocre, c'est ce que nous ne nous chargerons pas d'expliquer.

Visant plus haut que son but primitif, le Pekin Syndicate s'est toujours efforcé de se transformer en une vaste entreprise territoriale comme si l'exemple des déplorables résultats de toutes les entreprises similaires n'avait pas dû l'en empêcher. Il est vrai que pour satisfaire cette ambition le Pekin Syndicate a été amené à prendre toutes sortes de participations, à constituer des filiales, opérations peu productives pour les actionnaires, mais fortement intéressantes pour d'autres.

Ainsi, le Pekin Syndicate, distrait de son objet primitif, a toujours végété en tant que charbonnage. L'extraction de 470.138 tonnes en 1912 avait atteint 592.842 tonnes en 1918 ; pour l'exercice clos le 30 juin 1920, elle est retombée à 468.777 tonnes ; quant

aux bénéfiques en ces dix années, leur montant maximum a été de £ 62.284 en 1918 contre £ 17.814 en 1913 ; pour 1920 ils ont atteint £ 68.079, somme manifestement insuffisante pour ouvrir aucun espoir aux porteurs.

*
* *

Aujourd'hui, un nouvel avatar survient, qui n'est pas fait pour améliorer la situation de l'entreprise. Le Pekin Syndicate, machine à spéculer, se devait de nouer d'étroites relations avec le groupe de la Banque industrielle de Chine* ; son portefeuille-titres, au 31 juin 1920, évalué £ 272.124, était constitué à concurrence de £ 159.052 par 391 actions de fondateur (libérées de 250 fr.) et 17.028 actions ordinaires (libérées de 250 fr.) de la Banque ci-dessus. La défaillance de celle-ci, et sans faire entrer en ligne de compte des intérêts inconnus qui ont pu être noués entre les deux parties, va donc coûter cher au Pekin Syndicate qui, à l'exemple de tous les actionnaires, devra éventuellement achever de libérer ses actions. Malgré la baisse du franc, qui lui permettra ce versement dans des conditions assez avantageuses, c'est au moins une dépréciation de £ 200.000 que supportera le portefeuille, à quel peuvent aussi s'ajouter les sommes qu'il possédait en compte courant dans la Banque.

*
* *

Supérieurement manœuvré par des groupes puissants, le marché des actions Shansi à Paris est le type de ceux qui servent à des campagnes de hausse. L'importance incontestable des ressources industrielles que possède l'entreprise, les hypothèses auxquelles on peut impunément se livrer relativement à ses perspectives, ou sur ses possibilités de vaste rendement le jour où l'organisme territorial qu'elle constitue fonctionnera normalement, permettent, quand les circonstances s'y prêtent, de chauffer prodigieusement les cours. L'action Shansi, en 1920, a valu jusqu'à 119 fr., elle a coté au plus haut cette année 58 fr. et au plus bas 27 ; elle se tient présentement aux alentours de 32 fr. : à ce prix, à n'importe quel prix, elle n'offre pas d'intérêt pour les capitaux de placement. C'est une valeur qui, jusqu'à plus ample informé, ne doit retenir l'attention que du spéculateur et celui-là, ne demande pas notre appréciation.

L'ASSEMBLÉE DU PEKIN SYNDICATE
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 février 1922)

De notre bureau de Londres (par fil spécial), 7 février. — Elle a eu lieu hier à Londres, sous la présidence du colonel Brinsley Fitzgerald, dont la déclaration dissipa les craintes de certains milieux que la situation de cette compagnie ne fût affectée par celle de la Banque industrielle de Chine. Le président dit qu'il préférerait envisager le pire côté des choses et supposer que les actionnaires ont perdu la totalité de leur argent en dépôt ou investi dans la Banque Industrielle. Qu'arriverait-il ? La réponse du président, faite avec un sens complet de la très sérieuse responsabilité qu'il assumait, est celle-ci : la Compagnie du Pekin Syndicate est solvable et en situation parfaitement saine de poursuivre heureusement ses affaires. En fait, vu les négociations en cours pour rétablir le crédit français en Chine et le projet d'employer l'indemnité des Boxers pour atteindre ce but, le colonel Fitzgerald considère la situation du Pekin Syndicate comme bonne.

Il compléta cette déclaration rassurante en annonçant que des arrangements ont été heureusement conclus entre le Pekin Syndicate et la Yang Tse Corporation en vue du

développement, de la modernisation et de l'expansion de diverses industries chinoises dans la province de Szechuan, une des plus riches de la Chine.

Le président ajouta qu'il espère d'obtenir un revenu supérieur des charbonnages, et qu'il n'y a aucune raison de douter qu'avec un travail en étroite collaboration avec leurs amis chinois, les actionnaires du Pekin Syndicate ne recueillent pas le bénéfice de tout développement commercial favorable.

Le rapport a été adopté.

Pekin Syndicate
(*La Journée industrielle*, 12 février 1922)

Londres, 10 février. — L'assemblée annuelle de cette société a eu lieu le 6 février à Londres, sous la présidence du colonel B. G. H. Fitzgerald C. B.

L'exercice s'est clôturé par une perte de £ 14.000, que le rapport explique en partie par les pertes sur le change. Il a donné ensuite quelques détails sur la Fuchung Corporation et la Tientsin Wharf and Godown Cy Ltd, dont la situation est très bonne.

Il s'est enfin expliqué sur la situation de la compagnie à l'égard de la Banque industrielle de Chine, dont la Pekin Syndicate était le plus gros actionnaire, son portefeuille contenant, au 30 juin 1921, 391 actions de fondateur d'une valeur nominale de 500 francs et 17.208 actions ordinaires de 500 francs. Ces deux catégories de titres, libérés de 50 % chacun, figurent au bilan pour leur valeur effectivement payée de £ 159.052.

Aucune réserve n'a été faite au sujet de leur dépréciation éventuelle, le rapport du conseil se retranchant derrière les négociations entamées d'accord avec le gouvernement français en vue de la réorganisation de la banque. Les £ 159.052 (environ 8 millions de francs au change actuel) qui représentent les intérêts de la compagnie dans la Banque industrielle de Chine, figurent donc à l'actif avec leur pleine valeur. Au cours de ces explications, M. Fitzgerald a déclaré que, dès l'an dernier, il était au courant de la situation dangereuse de la Banque industrielle de Chine mais qu'il n'en avait rien dit à la dernière assemblée générale, jugeant cette communication sans utilité, si ce n'est susceptible de faire beaucoup de mal.

Au sujet des concessions, le président a notamment déclaré qu'un accord était intervenu entre le Pekin Syndicate et la Wang Tse Corporation Ltd pour le développement et la modernisation des industries chinoises.

À la suite des négociations qui ont eu lieu entre le Foreign Office, le groupe français et le président, le Conseil du Pekin Syndicate comprendra, à l'avenir, un nombre égal d'administrateurs anglais et français. Le président et l'administrateur délégué devront être anglais. Un fonctionnaire français représentera la majorité des actionnaires français.

Les comptes ont été ensuite approuvés par l'assemblée. M. Henri Lejeune a été réélu directeur à l'unanimité. M. Kenrick et M. Percy P. Heybourn ont été élus directeurs.

BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE

Assemblée générale ordinaire du 30 septembre 1922
(*La Journée industrielle*, 1^{er} octobre 1922)
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 octobre 1922)

L'assemblée générale ordinaire de cette société a eu lieu le 30 septembre sous la présidence de M. Paul Chautard, administrateur, assisté de S. E. Tai Min Fou,

représentant du gouvernement chinois, et du représentant du Pekin Syndicate, en qualité de scrutateurs.

.....

LE COMITÉ

NOS MORTS

LE COMTE DU CHAYLARD

[Administrateur du Pekin Syndicate (1910-1922)]
(*Bulletin du comité de l'Asie française*, 1^{er} décembre 1922)

Georges du Chaylard qui vient de mourir, restera une des physionomies les plus représentatives des Européens que la Chine a vu défiler dans ses ports depuis un demi-siècle.

Quant au sortir de la carrière préfectorale, il fut entré dans les consulats, il débuta dans des postes importants du Nouveau Monde, puis fut envoyé à Tien-Tsin. Il y donna les preuves de sa capacité administrative, de son énergie et de son courage.

Il arrivait en Chine, en effet, en 1894. au moment de la guerre sino-japonaise, pour prendre la direction d'une concession, riche en possibilités mais stagnante en son évolution. Des querelles de personnes, de petites questions de clocher troublaient la bonne entente du conseil municipal, que préside le consul, qui cumule les fonctions de maire, de préfet et de représentant de la France. Le tact, l'autorité du nouveau consul eurent vite fait de rétablir l'harmonie dans le conseil et l'unanimité dans les votes. Il y a des menaces de grève de pousse-pousses : le comte du Chaylard les traite avec une bonhomie enjouée et un haut sens de l'équité, fort apprécié des Chinois, qui sentent en même temps une main énergique les manœuvrer... et tout s'arrange. Il demande aux missionnaires de créer un rudiment de Collège français : « Donnant, donnant. Je vous protège, mais vous travaillerez à l'influence française. — Avec plaisir. Monsieur le Consul. Mais pourquoi, depuis quarante ans que nous sommes à Tien-Tsin, jamais pareille demande ne nous a-t-elle encore été faite ? » Et ce fut l'amorce de ces collèges franco-chinois qui ont poussé à Tien-Tsin, Pékin, Paoting et d'où sortent tous les interprètes des chemins de fer et des poste» chinoises. La concession de Tien-Tsin se transforme, sous l'impulsion du comte du Chaylard ; les routes, les quais, la police, tout se crée, se développe, s'agrandit. Et quand il quitte sa concession, pour rentrer en France, les notables de Tien-Tsin lui adressent des proclamations, lui remettent des « pien » de reconnaissance et — hommage insigne — suspendent ses bottes à la porte de la gare, voulant dire par là que, jamais, il n'y aura un homme capable de les chausser...

Un peu plus tard, pendant la période troublée des Boxeurs, le comte du Chaylard fut vraiment l'âme de la résistance, à Tien-Tsin. dans les jours dramatiques qui précédèrent l'arrivée des premières troupes de secours et la prise de la ville indigène, le 13 juillet 1900, par les Alliés. Son initiative le poussa jusqu'à employer le téléphone pour remettre un ultimatum, afin de gagner du temps. Ayant appris, le 17 juin, que les Chinois mouillaient des torpilles, à l'entrée du Pé-Ho, pour empêcher les bateaux de guerre de pénétrer dans le fleuve et de porter secours à Tien-Tsin, le temps pressant et les communications avec la ville chinoise, où se trouvait le vice-roi étant laborieuses, il téléphone à celui-ci pour lui signifier d'avoir à faire arrêter la pose des torpilles et à donner l'ordre au commandante des forts de Tabou de rendre ceux-ci aux amiraux. avant minuit, le même jour, faute de quoi il fera attaquer ces forts par l'escadre alliée. Et la Guerre commençait, officiellement, le 18, au jour...

C'est à son initiative que les défenseurs des légations durent d'avoir des munitions. Les premiers détachements de secours, montés en hâte à Pékin, avaient laissé sur le quai de la gare de Tien-Tsin leurs munitions et leurs équipements. Un train devait les leur porter, le lendemain. Au moment du départ, le chef de gare — un Anglais, fonctionnaire chinois — annonce au Consul, qui présidait à l'embarquement qu'il vient de recevoir du vice-roi l'ordre de retenir le train. « Ce n'est pas au citoyen britannique, mais au fonctionnaire chinois que je m'adresse, répond du Chaylard. Ce train partira. Je vous fais ficeler comme un saucisson, je vous embarque avec moi » et, en même temps, il donne l'ordre à l'officier mécanicien Monnier de monter sur la machine et de partir pour Pékin.

Tien-Tsin pris, les généraux alliés hésitaient sur la conduite à tenir. Après avoir considéré la Chine comme une puissance sans valeur au point de vue militaire — d'où la folle et audacieuse équipée de l'amiral Seymour, le 10 juin — on en était arrivé, après l'échec de cette colonne, à conclure que la marche sur Pékin demandait 50.000 hommes. « L'objectif de la campagne est la délivrance des légations », ne cessait de répéter du Chaylard. Allez de l'avant, profitez de la démoralisation des Chinois. » Il prêcha dans le désert et c'est seulement un mois après la prise de Tien-Tsin que Pékin fut délivré.

Il avait été nommé consul général et maintenu à Tien-Tsin. Le calme rétabli en Chine, il partit pour l'Uruguay, comme ministre plénipotentiaire, et c'est là qu'il finit sa carrière, faisant aimer la France encore davantage dans cette République orientale, si française pourtant...

Ce qui faisait le charme de du Chaylard, c'était sa franchise, son humour, son entrain et son grand cœur. Ces qualités lui valurent de solides inimitiés, mais davantage encore des amis sûrs qui savent pouvoir compter sur son dévouement sans borne. Parlez de lui à ceux qui l'ont le plus approché, pendant son séjour en Chine, et qui l'ont vu aux prises avec des difficultés sans nombre. Leur jugement est le même : « Du Chaylard ! Quelle initiative, quelle énergie, quel entrain, mais surtout quel ami ! » Le Comité de l'Asie française, qui comptait le comte du Chaylard parmi ses membres, et parmi ses amis, se devait d'évoquer ici avec quelque ampleur, en lui disant un dernier adieu, le souvenir de ce vrai chef, qui savait se faire aimer en même temps que commander, et qui, on vient de le voir, n'a jamais reculé devant les responsabilités, au bénéfice de l'influence française en Chine.

Dr J.-J. Matignon

INFORMATIONS

ANGLETERRE

(L'Information financière, économique et politique, 20 décembre 1922)

MORT DE SIR CARL MEYER. — De notre bureau de Londres (par fil spécial), 19 décembre. — On annonce le décès survenu hier soir, à sa résidence de Londres, de Sir Carl Meyer, président du comité londonien de la Compagnie De Beers Consolidated et qui était également administrateur de la Banque Nationale d'Égypte et président du Pekin Syndicate. Le défunt était âgé de 71 ans ; pendant 25 années, il fut associé avec la maison de banque de Rothschild.

Annuaire Desfossés, 1923, p. 872 :
The Pekin Syndicate Ltd (Shansi)

Conseil : J. P. Kenrick, P. F. Heybourn, C. de Férol, H. Lejeune, R. de Cérenville, P. A. J. de Séguier, B.-J.-H. Fitzgerald C. B.

Pekin Syndicate
(*La Journée industrielle*, 21 février 1923)

Londres, 19 février. — À l'assemblée du Pekin Syndicate, le président, passant le bilan en revue, a constaté que les recettes de l'année avaient fléchi de £ 37.977 à £ 24.067. La diminution est due à la perte d'intérêts sur les fonds déposés à la Banque industrielle de Chine.

Les stocks de charbon en approvisionnement aux mines s'élèvent à £ 124.534, calculés au prix coûtant au lieu du prix de vente, contre £ 128.570 l'an dernier. Les résultats obtenus par la filiale Tien-Tsin Wharf and Godown Company ont permis de distribuer un dividende de 8 %. Les difficultés de transport sont toujours très grandes. Les mines ont cependant réalisé un bénéfice intéressant pour les sept mois finissant à fin janvier. Le président a déclaré que des arrangements avaient été effectués pour faire face aux appels sur les actions que détenait la Pekin Syndicate. La société de gérance espère amortir en 25 ans les bons de répartition qu'elle a émis.

Le conseil regrette de n'avoir pu fixer une valeur exacte à l'actif du bilan « Banque industrielle de Chine », la seule chose qu'il puisse dire, c'est que la perte sera vraisemblablement très élevée, mais il faut se féliciter de la tournure prise par les événements car ils auraient pu être pires.

Le président a ensuite fait l'historique des négociations entamées pour arriver à un règlement des intérêts de la compagnie dans la Banque industrielle de Chine.

Le Pekin Syndicate avait été condamné par le tribunal de commerce de la Seine à payer une somme de 12.600.000 francs représentant des traites souscrites par la *Maritime du Pacifique*, avalisées par le Pekin Syndicate et la Banque industrielle de Chine, et escomptées par la Banque de France. Un accord est intervenu à ce sujet, aux termes duquel cette somme de 12.500.000 francs devra être imputée au préalable, sur le produit des bons de répartition, remis au Pekin Syndicate par la B. I. C. en contrepartie des dépôts que possédait la société dans cette banque et qui s'y trouvent bloqués. Le Pekin Syndicate ne sera responsable que du solde restant impayé après une période de dix années.

En ce qui concerne les versements restant à effectuer sur les actions B. I. C. souscrites par le Pekin Syndicate, le président a déclaré avoir pris les mesures nécessaires pour y faire face.

Le président a appris qu'à la fin du mois, dix succursales de la B. I. C. seront rouvertes et que deux d'entre elles fonctionnent dès à présent dans des conditions satisfaisantes. Le Pekin Syndicate a subi une perte sévère dans l'affaire de la Banque Industrielle mais cette perte aurait pu être plus grande encore. Cette situation est née de ce fait que le contrôle du Pekin Syndicate était aux mains d'un groupe dont les intérêts dans la B. I. C. étaient des plus importants. Cet état de choses a maintenant cessé.

En terminant, le président a dit qu'il espérait que le Pekin Syndicate pourrait s'assurer le concours d'une nouvelle personnalité ayant des relations dans le monde bancaire et pouvant apporter à la compagnie l'appui des grandes banques.

PEKIN SYNDICATE

(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juillet 1923)

.....
Les produits se sont amoindris, depuis 1920, du fait des mécomptes résultant de la déconfiture de la Banque industrielle de Chine, dont la Société était actionnaire et cliente.

La Pekin Syndicate possède 391 actions de fondateur et 17.208 actions ordinaires de cet établissement, qu'il a complètement libérées et qui sont inscrites au bilan au prix coûtant, soit 242.380 liv. ou 13 liv. 77 en moyenne par titre. En outre, il avait 169.615 liv. en dépôt à la banque, tant en France qu'en Chine ; selon les arrangements intervenus, il doit recevoir, en représentation de cette somme, des bons de répartition remboursables sur les bénéfices futurs de l'établissement reconstitué. Enfin, il a une créance de 17.642 liv. sur la banque au titre des bons Chin Yu. L'actif sur la Banque industrielle de Chine figure ainsi au bilan pour un total de 429.637 liv. Il prendra progressivement de la valeur au fur et à mesure du relèvement de l'établissement qui a repris, comme on le sait, ses opérations par l'intermédiaire d'une société de gérance. Toutefois, le Pekin Syndicate est responsable, pour aval de traites, d'une somme de 12 millions 500.000 francs ; cette dette sera compensée au moyen du produit des bons de répartition ; si elle n'est pas réglée de la sorte, au bout de dix ans, la Société devra acquitter le solde.

En définitive, l'actif sur la Banque industrielle de Chine pourra donner lieu à des récupérations. Malgré les lourds mécomptes éprouvés par cette affaire, la situation reste très saine, étant donné l'importance des bénéfices et l'existence au passif de 106.796 liv. sterling provenant de primes d'émission ou de versements sur actions frappées de déchéance. D'autre part, la situation financière accuse de l'aisance. Alors que les éligibilités ne dépassaient pas 46.041 liv. au 30 juin dernier, les fonds en caisse et en banque s'élevaient à 57.308 liv. st. et les débiteurs divers à 180.638 liv., après libération complète des actions Banque industrielle de Chine. En outre, l'actif réalisable comprenait 124.534 liv. de stocks et approvisionnements, 171.870 liv. d'emprunts de chemins de fer en Chine et 101.263 liv. st. d'actions de compagnies diverses (dont plus de la moitié en actions Fu Chung Corporation, le reste étant représenté par des actions Tientsin Wharf and Godown Cy, Chinese Central Railways, Chinese Mining Corporation, Grands Travaux de Pékin). Notons que les comptes d'établissements s'élèvent à 844.511 livres.

Le premier compte de profits et pertes qui va être présenté pour l'exploitation houillère promet de se solder dans des conditions favorables. Le président a déclaré à l'assemblée du 19 février dernier que les sept premiers mois alors écoulés de l'exercice 1922-23 comportaient un bénéfice très satisfaisant. La situation a été très améliorée par la fermeture des anciennes mines et la concentration de l'exploitation sur le charbonnage de Li-Feng, dont le prix de revient est réduit, et qui donne une houille de meilleure qualité. La grande prospérité de la Chinese Engineering and Mining Cy et des Charbonnages du Tonkin constituent une indication très encourageante au sujet des résultats qu'on peut espérer du Pekin Syndicate. La Société est susceptible d'atteindre, avec le temps, des développements de grande envergure. Outre qu'elle est en mesure d'accroître immédiatement, dans de notables proportions, sa production houillère, pour peu que les transports s'améliorent, elle n'a encore mis en valeur qu'une très faible partie de sa concession. Les actions Shansi, qui peuvent s'obtenir au-dessous du pair, offrent de bonnes chances de plus-value à un tel prix, d'autant qu'en raison de l'entrée dans la période des résultats, le titre bénéficie actuellement de l'attention de la Bourse.

Dernier cours : 61,75.

(Shansi)
Pekin Syndicate, Limited
(*La Journée industrielle*, 13 septembre 1923)

Les actions de cette compagnie portant les n° 1 à 1.500.000 cesseront d'être abonnées au Timbre à dater du 12 septembre courant.

Conformément à un avis donné précédemment, dans un cas analogue, par la direction générale de l'Enregistrement et du Timbre, toutes les opérations faites à partir du 12 septembre 1923 sur ces actions donneront lieu à la perception du droit de timbre au comptant et ne pourront être réalisées, par conséquent, sans que ces titres aient été préalablement timbrés.

Par contre, les reporteurs seront crédités du même montant.

SHANSI
(Pekin Syndicate, Limited)
(*La Journée industrielle*, 26 janvier 1924)

Le conseil d'administration a reçu des réclamations sur les difficultés qu'éprouvent les actionnaires français à recevoir les informations intéressant la société.

Le conseil signale que ces difficultés proviennent de ce que la majorité des actions possédées en France sont au porteur. Toutefois, soucieux de procurer aux détenteurs d'actions Shansi ordinaires au porteur les mêmes facilités d'information sur les affaires de la société qu'aux titulaires d'actions nominatives, le conseil a pris des dispositions pour que ses communications soient faites même aux actionnaires au porteur s'ils le désirent.

À cet effet, il suffira que les intéressés envoient leurs noms et adresses soit au siège social (The Pekin Syndicate Limited, 110, Cannon Street, Londres, E. C. 4), soit pour transmission au bureau de Paris (The Pekin Syndicate Limited, 8, place Edouard-VII, Paris 9^e).

Par ordre du conseil d'administration.

Le secrétaire : CH. PRICE.

CHINE

Une association d'intérêts est conclue entre les charbonnages de Shansi
et les charbonnages de Kaiping
(*La Journée industrielle*, 16 février 1924)

Londres, 14 février. — Sous les auspices de la Société Générale de Belgique, une association d'intérêts vient de se négocier entre le Pekin Syndicate (Shansi) et la Chinese Engineering and Mining Company Limited (charbonnages de Kaiping). Cette dernière compagnie aura le contrôle technique de l'exploitation des importantes concessions dont la Shansi est titulaire.

Une assemblée des actionnaires du Pekin Syndicate va être appelée à examiner un projet de réorganisation qui comporte la nomination comme président du major Nathan, spécialiste anglais des affaires de Chine.

M. Jules Jadot, administrateur de diverses sociétés auxquelles s'intéresse la Société Générale de Belgique, sera présenté comme administrateur au moment de la formation

du nouveau conseil dans lequel entreront l'ancien président du Pekin Syndicate et diverses personnalités de Londres et de Paris.

Les clauses financières de l'accord intervenu ne sont pas encore connues.

Pekin Syndicate (Shansi)
(*La Journée industrielle*, 16 avril 1924)

Londres, 14 avril. — Au cours de l'assemblée qui s'est tenue hier, le colonel Fitzgerald, qui présidait, a fait savoir que le siège vacant au conseil, du côté anglais, avait été pourvu par la nomination du major Nathan, conformément à l'accord entre actionnaires français et anglais.

Les nouvelles des charbonnages sont encourageantes et, si l'on en juge par les résultats enregistrés à la fin de mars, l'exercice finissant au 30 juin 1924 sera au moins aussi satisfaisant que le dernier.

Abordant les comptes du poste Banque industrielle de Chine, le président reconnaît qu'après une période d'anxiété, le conseil s'en est tenu à l'estimation portée sur le bilan. L'exactitude de cette évaluation dépendra surtout du mode suivant lequel sera payée la part revenant à la France sur l'indemnité des Boxers. La revendication par le gouvernement français d'un paiement en dollars-or est juste et raisonnable. Toutefois, le conseil a jugé prudent de constituer un fonds général de réserve, pour parer à toute éventualité, à celle, par exemple, du versement de 12.500.000 fr. Le cours des actions déposées à titre de garantie supplémentaire dans cette prévision donnait, avant l'établissement du bilan, une réalisation de 4 millions de francs. Depuis, un peu plus d'un quart de ces actions ont été vendues pour plus de 8 millions.

PEKIN SYNDICATE

Compte rendu de l'assemblée générale annuelle tenue le 14 avril à Londres.
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 avril 1924)

DISCOURS DU PRESIDENT

Messieurs,

Avant de vous soumettre les comptes du dernier exercice, je tiens à vous faire savoir que votre conseil a demandé au major Nathan de bien vouloir remplir le siège vacant dans la partie anglaise du conseil d'administration. Ce siège était resté inoccupé depuis l'accord intervenu entre les actionnaires français et anglais, accord qui avait reçu la pleine approbation de notre ministère des Affaires étrangères, ainsi que j'avais eu l'occasion de vous le dire à cette époque. Le major Nathan a bien voulu accepter notre invitation et il se trouve ici, aujourd'hui. Je vous demanderai donc de ratifier sa nomination mais je tiens à vous lire, avant, la lettre que j'ai reçue de M. Kenrick, votre administrateur délégué : « Mon cher colonel, merci pour votre lettre et pour les excellentes nouvelles qu'elle contient. Il n'y a personne plus que le major Nathan que le désirais voir entrer dans le conseil. Il joint à une grande expérience pratique des choses de la Chine des qualités d'organisateur qui l'ont fait si bien réussir à la Kailan Mining. Pour ce qui est de M. Jadot, je ne le connais que de réputation, mais je suis certain qu'il sera également une bonne recrue pour nous et l'arrangement auquel vous êtes arrivé ne peut que renforcer notre situation ici. »

Je passe maintenant à l'examen du rapport et des comptes qui vous ont été présentés et que je vous prie de bien vouloir considérer comme ayant été lus. Je

suppose que vous désirez, néanmoins, avoir quelques explications sur les principaux chapitres de ces comptes, avant de les adopter. Au crédit du compte de Profits et Pertes, vous aurez remarqué, sans doute, que le bénéfice des charbonnages s'est élevé, pendant l'exercice, à 100.621 livres sterling d'où on a déduit 25.000 livres sterling qui ont été transférées à un compte réserve pour l'amortissement des dépenses de premier établissement faites sur vos charbonnages dont la concession a encore une durée de 43 ans. Les intérêts sur prêts, les comptes courants et de dépôt, les dividendes sur portefeuille, les droits de transfert, etc., se sont élevés à 28.895 livres sterling. Si, donc, on tient compte des 25.000 livres sterling prélevées sur les bénéfices et portées au compte réserve, les recettes totales de l'année se sont élevées à 129 516 livres sterling.

C'est la première fois, vous le savez, que nous pouvons faire ressortir les bénéfices des charbonnages dans un chapitre distinct. Je demanderai donc aux actionnaires de ne pas se montrer trop optimistes en comparant les recettes de cette année avec celles des précédents exercices où les résultats des charbonnages n'apparaissaient pas. Les nouvelles concernant nos charbonnages ne sont, d'ailleurs pas du tout encourageantes. La section Li Teng, dont j'ai déjà parlé à la précédente assemblée, confirme nos espérances et dans la section Wang Feng, qui est contiguë, et que nous sommes en train d'exploiter, nous avons recoupé récemment une veine de charbon dur. Ni l'exploitation de nos charbonnages, ni l'écoulement de nos produits n'offrent de difficultés. Seuls les moyens de transport laissent encore à désirer mais nous avons pris des mesures pour les améliorer et si nous y réussissons, nos ventes pourront prendre un très grand essor.

Pour ce qui est de l'avenir immédiat, je ne demande pas à être optimiste mais les résultats obtenus jusqu'à fin mars pourraient me justifier, cependant, car j'estime que les résultats de l'exercice au 30 juin 1924 seront aussi bons, pour le moins, que ceux de l'année terminée le 30 juin dernier.

Au débit du compte de profits et pertes, je suis heureux de vous faire observer que les dépenses administratives de l'exercice ont diminué de 7.622 liv. st. Le solde créditeur du compte de profits et pertes, soit 79.029 livres sterling, a été reporté au bilan et, déduction faite de 33.849 liv. st. qui représentent la différence au change relative aux éléments d'actif et aux éligibilités flottantes en Chine par suite de la baisse du dollar mexicain, il reste un solde créditeur net pour l'année de 45.179 liv. st.

Le montant relatif aux créditeurs divers a été ramené de 46.041 liv. st. l'an dernier à 27.057 liv. st. Quant aux débiteurs divers, ils ont été réduits de 120.637 liv. st. à 103.138 livres sterling.

Si nous examinons, maintenant, le débit au bilan, vous verrez qu'il a été créé un compte de réserve générale s'élevant à 328 095 livres sterling. En outre, 200.000 liv. st. ont été transférées du compte créditeur de profits et pertes afin d'amortir notre participation et nos dépôts liquides dans la Banque industrielle de Chine.

Conformément à ce que je vous ai dit l'an dernier, votre conseil désirait depuis longtemps vous présenter un compte exact de la perte résultant de la Banque Industrielle mais pour les raisons que je vous ai exposées, il était impossible d'arrêter un chiffre, même approximatif. Depuis lors, les choses ont évolué lentement et nous avons pensé que le moment était venu où nous pouvions fixer un chiffre approximatif, celui que nous vous donnons dans le bilan. Il dépendra que ce chiffre soit exact, ou non, de ce que la part due à la France sur l'indemnité des Boxers sera payée, ou non, en dollars-or. En tout cas, la réclamation faite, à ce propos, par le gouvernement français me paraît absolument raisonnable et justifiée. Nous n'en avons pas moins cru bon de créer un compte de réserve général afin de faire face à toutes les éventualités.

Au cours d'une précédente assemblée, je vous avais fait comprendre, je crois, que notre perte avec la Banque Industrielle serait très élevée et que, peut-être même, nous perdriions la totalité. Je ne puis donc que me réjouir, maintenant, de constater que notre perte n'a pas été plus considérable qu'elle l'est. À ce propos, et passant à

l'exigibilité éventuelle de 12.500.000 fr., je vous avais dit que la valeur marchande des actions données en garantie du remboursement de la somme ci-dessus était de 4 millions de francs. Depuis lors, le quart de ces actions a été vendu pour tout près de 3 millions de francs.

Au crédit du bilan, l'encaisse en banques s'établit à 202.546 livres sterling contre 57.308 livres sterling l'an dernier, soit une augmentation de 145.238 livres sterling et le prêt sur les chemins de fer chinois a été ramené à 141.759 livres sterling par suite d'un remboursement de 30.110 liv. st. Le chapitre suivant, soit 133.732 liv. st., représentant le prix de la Concession Honan, a été joint, dans les comptes de cette année, aux 677.142 liv. st. représentant les dépenses pour compte capital effectuées sur les charbonnages jusqu'à la date du 30 juin 1922 et ces deux chiffres, joints aux 1.204 liv. st. dépensées sur les charbonnages pendant l'année au 30 juin 1923, font un total de 812.078 liv. st., montant pour lequel les charbonnages ont été capitalisés d'accord avec le gouvernement chinois.

Pour ce qui est de notre participation dans la Tientsin Wharf and Godown Cy, je suis heureux de pouvoir déclarer que cette compagnie marche très bien. Les bénéfices nets qu'elle a réalisés pendant l'exercice clos le 30 juin dernier lui ont permis, après d'amples amortissements, de distribuer un dividende de 10 % et de porter une somme importante aux réserves.

La Fu Chung Corporation, dont nous possédons la moitié du capital, a réalisé un bénéfice substantiel pendant l'année terminée le 31 mars dernier. L'accord conclu avec la Yangtsee Corporation Ltd a été renouvelé, ce qui prolonge la durée de l'option que nous détenons sur un nombre important d'actions.

Maintenant que je crois en avoir terminé avec le passé, je vais vous entretenir un peu de la politique du conseil en ce qui concerne l'avenir. Il est probable que la plupart d'entre vous ont lu les articles publiés tout dernièrement dans la presse française et belge. En temps normal, je n'aurais attaché aucune importance à des informations aussi dénuées de fondement, mais il ne faut pas oublier qu'elles furent accompagnées de transactions extrêmement importantes et de fluctuations considérables dans les cours des actions. Dans ces articles, on prétendait qu'à la suite de pourparlers, votre conseil devait être entièrement remanié et que la direction ainsi que le contrôle du Pékin Syndicate allaient être assurés par la Kailan Cy et par la Société générale de Belgique. Tout ceci était absolument faux. Le fait que le major Nathan, qui fait maintenant partie de votre conseil, appartenait et appartient encore à la Chinese Engineering and Mining Cy ne modifie en rien la situation du Pékin Syndicate. Notre Compagnie se trouve dans une position tout à fait indépendante, mais nous sommes tout près, si cela est notre intérêt, à examiner les propositions qui pourront nous être faites au sujet d'une exploitation commune pouvant être avantageuse pour les deux compagnies.

Après avoir adressé ses remerciements au personnel, notamment à M. Mater, représentant de la Société à Paris, le président propose l'adoption du rapport et des comptes de l'exercice 1923. Appuyée par le comte de Séguier, cette proposition est adoptée à l'unanimité. La nomination du major Nathan comme administrateur de la Compagnie ayant été également adoptée, le président ajoute : « Il reste maintenant à procéder à l'élection de deux administrateurs en remplacement de ceux qui se retirent, et qui ne se représentent pas. Nous vous proposons les candidatures de M. Paul-Eugène Dutasta ⁷ et de M Jules Jadot. Vous savez que nous nous sommes engagés à avoir un nombre égal d'administrateurs anglais et français dans le conseil. Nous vous présentons donc les deux personnes susnommées dont, à la vérité, l'une est de nationalité belge. M. Paul-Eugène Dutasta est un très gros actionnaire de notre Compagnie ; aussi sa présence dans le conseil est-elle parfaitement justifiée. Quant à M. Jules Jadot, je ne le

⁷ Paul Dutasta (1873-1925) : diplomate, puis administrateur de sociétés ; président des Éts Orosdi-Back (1921). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Orosdi-Back_1895-1990.pdf

connais pas personnellement, mais vous avez vu tout à l'heure en quels termes M. Kendrick en parle dans sa lettre. Il a une longue expérience des choses de la Chine, il est expert en mines de charbon et sa réputation est très grande. Je vous propose donc la nomination de ces deux personnalités comme administrateurs de la Société.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et la séance est levée après un vote de remerciements au président.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comptes. — Les administrateurs ont l'honneur de présenter les comptes vérifiés de l'exercice ayant pris fin le 30 juin 1923.

Pendant la période sous revue, les recettes se sont élevées à £ 129.516-11-2 d. et se sont décomposées comme suit : Intérêts sur prêts, dépôts et comptes courants, dividende aux actions, commissions, droits de transfert, £ 28 894-17 sh. et profits provenant des charbonnages £ 100.621-14-2 d. Sur cette dernière somme, il a été prélevé £ 25.000 qui ont été transférées au compte de réserve pour amortissement des dépenses du compte capital relatives aux charbonnages. Il est donc resté une somme de £ 104.516-11-2 d. qui a été portée au compte de Profits et Pertes et qui représente les recettes nettes totales de l'exercice.

Pendant la même période, les dépenses relatives aux traitements du personnel et aux frais d'administration du bureau de Londres se sont élevées à £ 12.257-16-1 d. Pour Paris, ces mêmes dépenses ont atteint £ 1.698-11-6 d. et elles ont été, en Chine, de £ 10.911-13-1 d. En y ajoutant les impôts français dus sur les actions Shansi — soit £ 619-10-8 d. —, le total des frais a été de £ 25.487-11-4 d., laissant un solde créditeur de £ 79.028-19-10 d. à porter au compte de Profits et Pertes. De ce chiffre, on a déduit le solde débiteur de £ 33.849-14-4 d. représentant la différence au change pour ajustement de l'actif et du passif flottants en Chine, de sorte qu'il est resté un solde créditeur net de £ 45.179-5-6 d. qui, ajouté au solde créditeur de £ 33.222-8-6 d. du compte de Profits et Pertes, a donné un total de £ 78.40114 sh.

Dans le bilan, on trouvera un nouveau poste représenté par le compte de réserve s'élevant à £ 328.095-11 sh. Ce poste provient du transfert de la somme figurant auparavant au crédit du compte de primes sur les actions ordinaires, soit £ 106.022-19-2 d., et des 222.072-11-3 d. représentant la somme reportée à nouveau au compte de Profits et Pertes, au 30 juin 1922, et provenant elle-même du montant relatif à la rétrocession de la concession Shansi en plus de la moitié du prix d'achat des concessions Shansi et Honan. Il a été transféré, en outre, du compte de Profits et Pertes au compte de la Banque industrielle de Chine, une somme de £ 200.000 destinée à amortir la valeur des actions possédées par la Compagnie ainsi que le montant du solde en espèces se trouvant à Paris et en Chine et ramener, d'autre part, à sa valeur d'estimation, le montant de la réclamation formulée au sujet des « Chin-Yu Bonds ».

Mines. — Un rapport de l'ingénieur conseil relatif aux opérations effectuées dans les mines pendant l'exercice clos le 30 juin 1923 accompagne le rapport du conseil d'administration. Ce dernier est heureux de pouvoir annoncer que d'excellents progrès ont été réalisés, pendant l'exercice, dans les charbonnages appartenant à la Compagnie. Le matériel et les bâtiments de Jameisen sont entretenus avec soin. Il en est de même pour ce qui est de la centrale électrique fournissant la lumière aux habitations du personnel, à l'hôpital ainsi qu'à divers autres bâtiments et transmettant le courant à une station de distribution située à Li Feng, station qui fournit, à son tour, l'éclairage et la force motrice au quai de déchargement et aux puits de Li.Feng et de Wang Feng. On estime à environ 3 millions de tonnes la quantité de charbon pouvant être extraite à l'est de Li Feng et l'on procède actuellement au développement de la région située au sud-ouest du puits. Entre Jameisen et Li Feng, il a été construit une route dont la

longueur totale atteint environ 3 milles mais que l'on est en train de prolonger jusqu'à Wang Feng, de manière à faciliter la communication entre les deux charbonnages.

Le tramway à voie étroite qui relie les puits et le quai de chargement situé près du chemin de fer de Tao Ching a été muni d'un câble sans fin destiné au halage. Pour ce qui est du quai proprement dit, des améliorations lui ont été apportées afin d'accélérer le chargement et le départ des trains de charbon. Plusieurs sondages ont été effectués dans la partie Sud de la concession de la Compagnie afin d'y reconnaître l'existence du charbon. Le premier sondage a recoupé le gisement à une profondeur de 471 pieds. À cet endroit, l'épaisseur de la couche est de 27 pieds dont 24 de charbon dur de très bonne qualité. D'autres sondages seront effectués ultérieurement afin de reconnaître entièrement la région qui, de l'avis des ingénieurs, doit renfermer une très grande quantité de bon charbon pouvant être exploité économiquement.

Le développement Wang Feng est situé à environ un mille à l'ouest du charbonnage Li Feng : deux puits, situés sur une ligne Nord-Sud à environ 300 pieds l'un de l'autre sont en cours de fonçage, et l'on estime qu'ils devraient recouper le gisement dans le courant de mars 1924. Il n'a été, jusqu'ici, rencontré que très peu d'eau — environ 6.000 gallons par heure — mais elle est de bonne qualité et peut être utilisée dans les chaudières. Une station de pompes permanentes sera installée au niveau de 262 pieds et l'eau obtenue sera utilisée comme il vient d'être dit. Le quai de chargement actuel sera prolongé vers l'ouest et les puits Wang Feng seront reliés à ce quai au moyen d'un tramway à voie étroite muni d'un câble sans fin, pour le halage, semblable à celui qui existe déjà. Les travaux de développement de Wang Feng devraient être terminés vers le mois de juillet 1924 et fournir un gisement reconnu et exploitable qui, avec celui de Li Feng, devraient donner une quantité de charbon suffisante pour répondre, pendant 15 ou 20 ans, à toutes les demandes de la consommation.

Production et vente. — La production de l'année s'est élevée à 584.005 tonnes contre 564.538 pendant le précédent exercice. Les ventes de la Fu Chung Corporation ont atteint 602.997 tonnes, au lieu de 478.783 précédemment. Il y a donc eu une augmentation de 184.214 tonnes en dépit des nombreuses difficultés de transport et d'autres sortes auxquelles la corporation a dû faire face par suite du manque continu de charbon et des troubles qui se sont produits en Chine.

Dépenses pour compte capital aux charbonnages. — Aux termes d'une convention passée avec les autorités tant des dépenses effectuées dans les charbonnages, jusqu'au 30 juin 1922, a été définitivement arrêté au chiffre de £ 810.874-6-6 d. Cette somme, qui comprend le prix d'achat de la concession Honan, a été fixée à la suite d'un accord conclu entre les deux parties; en prenant comme base le prix d'achat de la concession Honan, en y ajoutant le montant des dépenses effectuées par le Syndicat en travaux de développement dans les charbonnages d'Honan, jusqu'au 30 juin 1922, mais après en avoir déduit, toutefois, le produit de la vente du charbon jusqu'à cette même date. On a ajouté à cette somme £ 1.204-8-11 d. représentant les dépenses pour compte capital pendant l'exercice, ce qui a donné un total de £ 812.078-15-5 d. Le conseil tient, d'ailleurs, à faire observer qu'à son avis, cette somme ne représente pas, en capital, la valeur reconnue des mines. ;

Conformément aux termes des statuts, M. René de Cérenville et le comte de Férol, administrateurs sortants, se retirent et ne se représentent pas.

MM. Cooper Brothers et Co, vérificateurs des comptes, se retirent également conformément aux statuts ; étant rééligibles, ces messieurs se représentent à vos suffrages.

Par ordre du conseil d'administration :
Ch. PRICE.

BILAN AU 30 JUIN 1923

(L'actif et le passif flottant en Chine ont été convertis en livres sterling sur la base de
2 sh. 2 3/8 d. par dollar

£ 1.702.149 11

BRUITS ET NOUVELLES

PEKIN SYNDICATE (ACTIONS SHANSI)

(L'Information financière, économique et politique, 15 mai 1924)

On annonce le désabonnement au timbre des actions Shansi. Rappelons les conséquences de cette décision prise par le Pekin Syndicate au point de vue des porteurs français. Les titres non abonnés ou désabonnés au Timbre peuvent continuer à circuler en France. Le vendeur est simplement tenu de faire timbrer les titres à livrer, et d'acquitter à cet effet un droit de 2 % du montant nominal. En l'espèce, il s'agit d'actions de 1 £ ; l'évaluation en francs est faite au cours du change du jour du timbrage. Le coût du timbre est donc de 1 fr. 75 pour le cours de 75 pour la livre. Les titres désabonnés au Timbre n'ont plus à payer le droit de transmission en France. Par contre, la taxe sur le revenu est de 14,40 % au lieu de 12 % pour les titres français ou les titres abonnés.

Somme toute, une fois le timbre apposé par le premier vendeur, les impôts frappant les titres non abonnés sont plutôt moins lourds que ceux qui frappent les titres abonnés.

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 17 mai 1924)

De profondes modifications sont intervenues depuis quelque temps dans l'existence du Pekin Syndicate. De nouveaux groupes, particulièrement qualifiés pour les affaires d'Extrême-Orient, ont apporté leur concours à l'entreprise ; parmi eux, des personnalités intéressées au puissant charbonnage de Kaiping, dont on connaît la prospérité. Sous l'influence de ces nouveaux groupes, le Pekin Syndicate est entré dans une période d'exploitation industrielle ; pour la première fois, en 1923, apparaît un compte d'exploitation des charbonnages, qui a laissé un profit de 100.622 livres sterling. L'exploitation des mines de Li-Feng a remplacé celle des mines de Jameisen fermées depuis 1921, et elle peut être développée indéfiniment, étant donné l'immense étendue des concessions. Les ventes, encore limitées par l'insuffisance du nombre des wagons, ont cependant atteint 662.997 tonnes en 1922-1923 contre 478.783 tonnes en 1921-1922. Au point de vue industriel, l'affaire paraît donc tout à fait sortie des longues difficultés de ses débuts et elle ne peut guère que progresser ; or, on connaît l'importance de la marge bénéficiaire sur les charbons en Extrême-Orient. Du côté financier, le Conseil a tenu, au 30 juin dernier, à présenter une situation tout à fait apurée. Le solde créditeur reporté, 455.295 liv. st., la prime d'émission, 106.023 liv. st., joints aux bénéfices nets de l'exercice 1922-23, soit 79.029 liv. st., ont permis de constituer une provision de 528.095 liv. st. couvrant, et au delà, toutes les pertes possibles sur les actions Banque industrielle de Chine et les avances consenties à cet établissement. D'autre part, l'amortissement industriel a été amorcé par une dotation de 25.000 liv. st., prélevée, avant inventaire, sur les produits nets des charbonnages.

La situation financière reste très forte ; en face d'un montant de 27.057 liv. st. constituant la totalité des dettes sociales, le Pekin Syndicate possède un fonds de roulement de 624.800 liv. st., dont 202.547 liv. sterling en caisse et en banques. Il s'y ajoutera certainement des rentrées de la Banque industrielle de Chine, dont l'importance et les échéances dépendent du mode de règlement de l'indemnité des Boxers.

Quoi qu'il, en soit, le Pekin Syndicate dispose de sommes suffisantes pour développer son exploitation comme le permet l'immense étendue de son domaine. L'affaire est entrée dans la période des bénéfiques, et les actionnaires n'auront peut-être plus à attendre très longtemps la récompense de leur longue patience.

ÉTUDES FINANCIÈRES

PEKIN SYNDICATE (SHANSI)

(L'Information financière, économique et politique, 22 mai 1924)

Le Pekin Syndicate a abordé, avec l'exercice 1922-23, dont les résultats ont été soumis à l'assemblée du 14 avril dernier, un nouvelle ère de son existence. Il a fait entrer, pour la première fois, dans son compte de profits et pertes, les bénéfiques de l'exploitation houillère qui ont atteint le chiffre déjà important de 100.622 liv. st. et qui offrent de grandes possibilités d'augmentation.

Cette Société est de nationalité anglaise, mais elle doit avoir autant d'administrateurs français qu'anglais, le président étant anglais, avec voix prépondérante. Créée en 1897, elle a obtenu du gouvernement chinois, en 1898, le droit exclusif d'exploiter, pendant soixante ans, les gisements de charbon, de fer et de pétrole de certains districts de la province du Shansi, et de la partie de la province du Honan, située au nord du fleuve Jaune. À la suite de difficultés, elle a abandonné, en 1906, sa concession du Shansi moyennant versement, par la Chine, d'une indemnité de 2.750.000 taëls, qui a produit 355.805 liv. st. Avec la concession du Honan, qui s'étend sur environ 4 millions 1/2 d'hectares, il lui restait de quoi s'occuper largement. Elle ne l'exploite encore que sur une minime surface, et seulement au point de vue houiller.

Une convention nouvelle avec le gouvernement chinois est intervenue en 1915 pour mettre fin à des litiges, résultant de l'empiètement d'indigènes sur le territoire réservé du Honan. La Compagnie a cédé une partie de ses droits, mais son domaine a été augmenté par ailleurs de cinq milles carrés, sa concession prorogée de dix ans, soit jusque vers 1968 et ses privilèges renforcés.

À cette occasion, de compte à demi avec les producteurs indigènes, groupés dans la Société Ching Yuan Mining Cy, elle a constitué, pour faire cesser toute concurrence, un organisme commun de vente, la Fu Chang Corporation, à qui elle a passé la partie des droits qu'elle avait abandonnée et qui est entrée en activité en juin 1915. Cette organisation a constamment fonctionné de façon satisfaisante.

Pour relier la région mise en exploitation aux moyens de communication existants, la Société a construit le chemin de fer de Tao-Ching, qui est en liaison avec la ligne Hankéou-Pékin et le fleuve Wei-Ho. Ce chemin de fer, terminé en 1905, a été aussitôt racheté par le gouvernement chinois, contre 800.000 liv. st. d'obligations 5 %.

Le capital se compose de 39.900 actions ordinaires de 2 shil. (39.900 liv. st.), 2.000 actions deferred de 1 shil. (100 liv. st.) et 1 mil. 202.822 actions Shansi d'une livre, sur 1.500.000 autorisées. Il s'élève ainsi à million 249.822 livres. Il a été employé, en partie, en titres participations. La Compagnie possédait, au 30 juin 1923, 141.760 livres d'emprunts de chemins de fer en Chine, 101.263 livres d'actions de diverses

compagnies avant leur exploitation en Chine, en particulier de la Fu Chung Corporation, Elle a, d'autre part, des intérêts dans la Banque industrielle de Chine; il en sera question plus loin.

Les actions Shans), seules, sont cotées à Paris. Voici comment doivent se partager les bénéfices. Les profits de l'exploitation, après déduction de l'intérêt à 6 % du capital de 10 % pour l'amortissement, reviennent à raison de 25 % au gouvernement chinois et de 75 % à la Compagnie. Le montant distribuable, augmenté des revenus propres de la Société, doit se répartir ainsi : 53 % aux actions Shansi, dont 10 % à titre de remboursement ; 45 % au remboursement des actions ordinaires, dont le montant n'est que de 39.900 livres, puis cet amortissement terminé, 22 1/2 % aux actions ordinaires, 18 % aux actions deferred et 4 1/2 % au conseil. Après remboursement total des actions Shansi, la répartition doit s'effectuer à raison de 50 % aux actions Shansi, 25 % aux actions ordinaires, 20 % aux actions deferred et 50 % au conseil.

C'est vers la fin de 1905 que les premiers travaux ont rencontré le houiller. Le charbon extrait est un anthracite convenant aux usages domestiques comme au chauffage industriel. Il se trouve à peu de profondeur, soit généralement entre 100 et 400 mètres, et parfois en affleurement. Les expéditions atteignirent 121.684 tonnes en 1906 pour progresser assez rapidement aux environs de 400.000 tonnes. Voici quel a été, depuis 1915, le mouvement de la production et des ventes :

(1 ^{er} juil.-30 juin)	Production (Tonnes)	Ventes (Tonnes)
1915-16	480.973	412.348
1916-17	497.631	463.652
1917-18	592.842	471.993
1918-19	550.547	460.524
1919-20	468.777	427.024
1920-21	698.071	410.670
1921-22	564.388	478.783
1922-23	584.005	662.997

La production, qui allait en augmentant, a fléchi en 1918-19 et 1919-20 par suite des venues d'eau plus importantes qu'à l'ordinaire et d'une explosion survenue, en janvier 1919, à la fosse n° 1. L'installation de nouvelles pompes électriques a permis de parer aux inconvénients qui s'étaient manifestés. L'extraction s'est vigoureusement relevée en 1920-21, pour dépasser de plus de 100.000 tonnes, plus haut chiffre atteint antérieurement, mais elle n'a pas conservé dans la suite toute l'avance acquise. S'il en a été ainsi, c'est en raison des difficultés des transports, aggravées par les troubles intérieurs. Le matériel roulant est insuffisant, et il a été parfois détourné pendant des semaines des centres d'exploitation par les factions en lutte. Malgré ces circonstances, les expéditions et les ventes, qui avaient déjà accusé une certaine augmentation en 1921-22, ont manifesté de larges progrès pendant l'exercice écoulé.

Des chargements très favorables sont survenus, depuis ces dernières années dans l'exploitation qui est susceptible de prendre grands développements, pour peu que les transports s'y prêtent. À 4 milles environ à l'ouest du centre de Jameisen, qui fournissait toute la production, un nouveau centre d'exploitation a été organisé en 1920 et 1921, dans le district de Li-Feng. Il présentait cet avantage de fournir un charbon plus dur et

de meilleure qualité et d'être moins exposé aux venues d'eau. Il était en mesure, par ailleurs, de procurer à lui seul, une extraction importante. Aussi l'exploitation a-t-elle été suspendue, en 1921, au groupe de Jameisen.

La quantité de charbon disponible pour l'extraction, à Li-Feng, était d'environ 3 millions de tonnes au début de l'année ; elle se trouvait dans la partie est du gisement. Les travaux de développement ont été poussés de puis dans la région sud-ouest, afin d'ouvrir de nouveaux quartiers.

En outre, un nouveau centre, celui de Wang Feng, est en préparation, à un mille environ à l'ouest de celui de Li-Feng. Deux puits mis en fonçage y ont rencontré récemment le houiller. Le charbon y est d'aussi bonne qualité qu'à Li-Feng, le gisement est d'aussi grande surface, de sorte qu'il pourra fournir de son côté une grande production, pendant des années.

Enfin, plusieurs sondages sont pratiqués dans le Sud, à mi distance entre Li-Feng et le chemin de fer de Tao-Ching. Le premier a recoupé à 471 pieds une couche de charbon d'une épaisseur de 27 pieds. D'importantes réserves de houille, se prêtant à une extraction économique, peuvent être considérées comme existant dans cette région.

Le centre de Wang-Feng pourra commencer à contribuer à l'extraction dans le courant du second semestre de cette année. La production est donc susceptible de réaliser de grands progrès, d'autant mieux que ses développements se trouvent facilités par un perfectionnement des conditions d'exploitation. Une centrale électrique, établie à Jameisen, fournit, depuis l'exercice dernier, le courant électrique pour éclairage et force motrice au centre de Li-Feng et alimente également le nouveau centre de WanFeng. Les moyens de transports entre les puits de Li-Feng et le chemin de fer de Tao-Ching ont été améliorés. Le tramway de fonction fonctionne maintenant au moyen d'un câble sans fin, et il est en mesure de fournir un effort beaucoup plus considérable que celui qui lui est demandé. Un tramway similaire desservira le gisement de Wang-Feng. Au chemin de fer, le quai a été aménagé de façon à accélérer le chargement des wagon et le départ des trains.

L'état des travaux de développement et de l'outillage est tel qu'avec une situation politique plus stable en Chine et de plus grandes facilités de transport, les opérations de la société pourraient s'accroître immédiatement dans une grande mesure. Le président a déclaré à l'assemblée du 14 avril dernier que des mesures étaient prises pour améliorer les transports.

Jusqu'à l'exercice dernier, les produits de l'exploitation houillère ont été directement employés à des amortissements sur installations. Pour la première fois, comme nous l'avons indiqué, ils ont été portés, en 1922-23, dans le compte de profits et pertes. Les produits nets du charbonnage, s'élevant à 100.622 livres, ont formé, avec les revenus du portefeuille et des disponibilités et les produits divers, un bénéfice brut de 129.516 livres. Les frais généraux et divers ayant été de 25.487 livres, les bénéfices nets sont ressortis à 104.029 livres. Ils ont été consacrés, à raison de 25.000 livres, à une réserve pour amortissement des immobilisations, de 33.850 livres à la couverture d'une différence de change. Le solde de 45.179 livres ajouté au report précédent a formé un report à nouveau de 78.401 livres.

Les bénéfices antérieurs dans lesquels les charbonnages n'avaient aucune part, ainsi que l'indemnité encaissée pour l'abandon de la concession de Shansi, ont été affectés aux amortissements et réserves, sauf un petit reliquat reporté. En particulier, l'actif sur la Banque industrielle de Chine (actions et créances) a été ramené au bilan de 489.638 à 220.608 livres. alors que la société a constitué, d'autre part, 353.869 livres de réserves.

Les mécomptes que pourraient encore occasionner éventuellement les intérêts dans la banque et les engagements envers elle sont très largement couverts. Le bilan au 30 juin 1923, dont voici le résumé, fait ressortir situation saine et une large trésorerie :

ACTIF	
Caisse et banque	202.547
Portefeuille-titres et participations	243.023
Banque industrielle de Chine	229.638
Débiteurs divers	113.138
Stocks et approvisionnements	67.152
Mobilier	1.436
Terrains et propriétés en Chine	33.137
Concessions et charbonnages	812.079
Total	<u>1.702.150</u>
PASSIF	
Capital	1.242.829
Réserves	353.809
Créditeurs divers	27.007
Bénéfices reportés	78.402
Total	<u>1.702.150</u>

Tandis que les créiteurs divers ne dépassent pas 27.057 livres, on trouve à l'actif 202.547 liv. de fonds en caisse et en banque, et 113.138 liv. de débiteurs divers ; en outre, le portefeuille comprend 141.700 livres d'emprunts de chemins de fer en Chine qui peuvent être considérés comme des disponibilités. La société se trouve fort à l'aise pour poursuivre ses développements.

Au point de vue tant financier qu'industriel, le Pekin Syndicate est donc en position d'accroître notablement sa production et, par suite, ses ventes. Celles-ci ont déjà pu augmenter sensiblement pendant l'exercice dernier, bien que les conditions de transport fussent restées défectueuses. Comme des dispositions sont prises pour améliorer la situation, à ce dernier point de vue, les difficultés qui s'opposaient au développement de l'exploitation vont s'atténuer.

De nouveaux administrateurs sont entrés dans le conseil. Ce sont, d'une part, pour la partie non anglaise de la direction, M. Dutasta et M. Jules Jadot, représentant la Société générale de Belgique, qui a une grande expérience des choses de la Chine et qui est expert en mines de charbon ; d'autre part, pour la partie britannique, le major Nathan, qui appartient à la Chinese Engineering and Mining Cy, société qui exploite avec grand succès des charbonnages en Chine. À ce propos, le président a déclaré à l'assemblée du 14 avril dernier, qu'il n'était pas exact que le Pekin Syndicate eût passé sous le contrôle de la Société Générale de Belgique et de la Chinese Engineering ; que la société conservait une position tout à fait indépendante, mais qu'elle était prête à examiner toutes propositions intéressantes pouvant être faites. en vue d'accords, exploitation commune, avec la Chinese Engineering. Une orientation semble ainsi se dessiner qui faciliterait encore la mise en valeur des vastes concessions de la compagnie, dont une très faible partie a été exploitée jusqu'ici.

L'action Shansi, dont le nominal est d'une livre, se négocie un peu au-dessous du pair. Elle paraît mériter un sérieux intérêt, maintenant que la société est entrée en période normale d'exploitation, avec la perspective de développements importants.

Banque industrielle de Chine

(Assemblée générale ordinaire du 27 septembre 1924)
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 octobre 1924)

MM. Tai-Ming-Fou, représentant du Gouvernement chinois, et Aubray-Cowan, représentant du Pekin Syndicate, scrutateurs.

.....

Pekin Syndicate

(*La Journée industrielle*, 9 décembre 1924)

Londres, 7 décembre. — Les comptes de l'exercice clos au 30 juin 1924 font ressortir le chiffre des recettes à £ 156.252 (contre £ 129.516 pour les douze mois précédents): sur ce montant, les bénéfices résultant de l'exploitation des houillères figurent pour une somme de £ 113.939 (contre £ 100.622), les intérêts, dividendes et commissions perçus pour £ 12.282 (contre £ 28.895).

Après déduction des dépenses (£ 26.603) et transfert de £ 13 511 à divers comptes, le solde créditeur est de £ 116.167. plus £ 18.317 récupérées après limitation de l'actif et du passif flottant en Chine, soit, au total, de £ 134.483.

£ 25.000 sont placées à la réserve et le conseil propose de reporter à nouveau la balance de £ 109.183 augmentée de l'ancien report (£ 78.101).

La production des mines, au cours de l'exercice, a été de 655.858 tonnes, soit un accroissement de 71.853 tonnes. Les ventes se sont élevées à 660.857 tonnes, soit une diminution de 2.140 tonnes due au manque de wagons pour le transport du charbon.

Tant que les troubles politiques n'auront pas cessé en Chine, la compagnie sera dans l'impossibilité de remédier au défaut actuel de matériel roulant.

Pekin Syndicate (Shansi)

(*La Journée industrielle*, 18 décembre 1924)

Londres, 16 décembre. — À l'assemblée générale tenue aujourd'hui, le colonel Fitzgerald, président de la société, n'a exprimé qu'une confiance assez vague dans l'éclaircissement de la situation politique du pays, qui intéresse au plus haut point les affaires du syndicat. « Les récents conflits, a-t-il souligné, se sont produits dans les régions accessibles par voie ferrée et tout le matériel roulant de la ligne de Tao-Ching, qui transporte le charbon de la compagnie, a été saisi et utilisé pour des besoins militaires. » Aux dernières nouvelles, le chemin de fer est encore inutilisable et il en est de même de la ligne Pékin-Hankeou, par laquelle le syndicat expédiait sur divers marchés le produit de ses mines. Au début de la guerre, heureusement, le syndicat avait des stocks considérables de charbon dans tous ses dépôts, et jusqu'à présent, le chiffre des ventes n'a pas souffert des hostilités. Les résultats de l'exercice sont bons, comparés à ceux de l'an passé.

Le président passe ensuite en revue les remaniements opérés au conseil : M. Kenrick, qui a donné sa démission d'administrateur délégué et a été nommé directeur général, a été remplacé au conseil par le colonel Oliver C. Armstrong. Le comte de Ferrol [Férol] a été de nouveau nommé administrateur en remplacement de M. Henri Lejeune, démissionnaire.

Le comte de Séguier se retire. Son successeur est M. G. Kahn ⁸, étroitement associé à la Banque de Paris (qui est responsable de la Société de gérance ou Banque industrielle reconstituée). Cet arrangement a été conclu entre les groupes d'actionnaires français et anglais, avec l'approbation du Foreign Office et l'unanime consentement de la Banque de Paris.

Enfin, le colonel Fitzgerald a annoncé qu'il cédait la présidence au major Nathan qui a dirigé avec succès la Chinese Engineering et qui a été dernièrement nommé président de la British and Chinese Corporation.

Annuaire Desfossés, 1925, p. 1001 :

The Pekin Syndicate Ltd (Shansi)

Conseil : J. P. Kenrick, P. F. Heybourn, C. de Férol, H. Lejeune, R. de Cérenville, P. A. J. de Séguier, B.-J.-H. Fitzgerald C. B.

LE PEKIN SYNDICATE ET L'INDEMNITÉ DES BOXERS (*L'Information financière, économique et politique*, 29 mars 1925)

Nous croyons savoir que notre ministre à Pékin vient de signer avec le gouvernement chinois l'accord relatif à l'indemnité des Boxers. Rappelons que le produit de cette indemnité doit être affecté à l'extinction du passif de la Banque industrielle de Chine. Or cet établissement compte parmi ses principaux créanciers le Pekin Syndicate (Shansi). On estime que les signatures définitives seront échangées officiellement d'ici le 15 avril..

PEKIN SYNDICATE (*L'Information financière, économique et politique*, 31 juillet 1925)

Questionne aux Communes sur la situation exacte des mines de la Compagnie, M. Chamberlain a répondu que, d'après ses dernières informations, le directeur des mines s'est rendu à Honan, accompagné d'un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères chinois, afin de prendre des mesures pour la réouverture des puits.

Pekin Syndicate (*La Journée industrielle*, 20 avril 1926)

⁸ Gaston Camille Kahn (Paris III^e, 29 septembre 1864-Paris XV^e, 21 mai 1928) : diplômé de chinois et d'annamite. Adjoint à l'inspecteur des écoles franco-annamites (1886), puis attaché au cabinet de M. Berger, résident général au Tonkin (1887). Diplomate en Chine (1888-1914), consul général à Londres (1914-1918), puis ministre de France au Siam. Administrateur de la Banque industrielle de Chine (février-août 1921), puis du Pekin Syndicate (1924) et de la Société générale d'aménagement urbain, à Sceaux (mars 1928). Chevalier (1906), puis officier (1920) de la Légion d'honneur.

Londres, 18 avril. — Durant l'exercice clos au 30 juin 1925, les revenus bruts se sont chiffrés par £ 99.825 (contre £ 156.281 précédemment), dont £ 56.304 à titre de bénéfices sur les charbonnages et £ 43.520 à titre d'intérêts, dividendes, etc. Or, les bénéfices réalisés l'année précédente sur l'exploitation houillère avaient atteint £ 113.999, les intérêts et dividendes £ 42.282.

Les salaires et les frais d'administration ont été de £ 14.963 à Londres, de £ 1.304 en France et de £ 13.802 en Chine. Au total : £ 30.071 (contre £ 26.604). Le conseil transfère £ 4.000 et 3.313 au fonds de réserve, contre les actions souscrites à d'autres sociétés et aux débiteurs respectivement. Il reste un solde créditeur de £ 62.440 qui s'accroît de £ 6.582, représentant la différence de change afférente à l'ajustement de l'actif et du passif social en Chine. Après déduction de £ 1.079 pour dépréciation des valeurs de placement et transfert de £ 25.000 au compte « réserve pour amortissement des frais de premier établissement de charbonnage », le solde de £ 42.948 ajouté au solde créditeur du 30 juin 1924 (£ 187.885) donne un total de £ 230.829 que le conseil propose de reporter à nouveau.

La production de charbon fut de 611.397 tonnes (contre 655.858) ; les ventes se sont inscrites à 419.925 tonnes (contre 660.857).

Assemblée le 20 avril, à Londres.

Pekin Syndicate
(*La Journée industrielle*, 22 avril 1926)

Londres, 20 avril. — À l'assemblée générale qui s'est tenue aujourd'hui, le président a d'abord fait savoir que M. Émile Francqui, vice-gouverneur de la Société Générale de Belgique et administrateur de la Chinese Engineering, était nommé au conseil en remplacement de M. Paul Dutasta, décédé.

Au bilan, le poste Banque industrielle de Chine est inchangé. Mais le président est heureux d'annoncer que les colonels Armstrong et Fitzgerald ont pu continuer, en son absence, les négociations, qui ont abouti à un accord de principe sur le règlement de ce délicat problème. On procède à des ajustements qui figureront au prochain bilan et seront, croit-il, satisfaisants.

Les stocks de charbon sont évalués à £ 76.399, contre £ 29.785 à la fin du précédent exercice. Cet accroissement est dû au manque de wagons, car les chemins de fer sont aux mains des autorités militaires.

Jusqu'en juin dernier, l'exploitation n'avait pas subi d'interruption réelle : le conflit entre les chefs militaires ne déterminait guère qu'une dislocation du trafic. Mais, en juin, se sont produits des événements d'autre importance : « Il est clair, dit le président, que l'influence soviétique a eu des effets graves dans toute la Chine. Malheureusement, le champ d'opérations du syndicat est situé dans le district qui, après celui de Canton, est le principal noyau d'intrigues bolchevistes. Je crois que les bolchevistes ont jeté leur dévolu sur cette région, en partie parce qu'il y a de gros intérêts britanniques engagés dans la province du Honan. »

Il y eut un arrêt complet du travail aux mines et, à un moment, la situation devint si menaçante que le personnel dut se retirer à Pékin. Le matériel roulant a beaucoup souffert, mais les agitateurs n'ont causé aucun dégât aux propriétés ; le 1^{er} mars dernier, le président a reçu un télégramme lui annonçant la reprise du travail. Aussitôt que les mouvementer de troupes diminueront, la compagnie remettra sur le marché une certaine quantité de charbon ; et l'activité du syndicat pourrait s'élargir rapidement. La position financière est forte, et c'est seulement par mesure de prudence que le conseil n'a pas encore proposé de dividende.

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 22 avril 1926)

À l'assemblée d'hier, le président a déclaré que les résultats de l'exercice dernier avaient été gravement atteints par la crise des transports, conséquence de la lutte entre les chefs militaires chinois. Depuis la clôture de l'année sociale, la situation s'est aggravée, en ce sens que l'influence bolchevique en Chine s'est exercée principalement à Canton, et dans la province de Honan, siège de l'exploitation de la Compagnie. Le président l'attribue au fait que les intérêts britanniques prédominent dans cette dernière province. Il en est résulté une interruption de travail qui a duré jusqu'au 11 mars dernier. Le matériel et les mines sont intacts.

Le président a ajouté que, dans les circonstances normales, la Compagnie pourrait commencer à payer un dividende aux actions, mais pour l'instant, la situation politique en Chine l'oblige à faire preuve de prudence. Il a donné lecture d'un câblogramme annonçant que la situation en Chine demeurait incertaine, tout en s'améliorant lentement.

SHANSI

(Le Journal des finances, 30 juillet 1926)

La Shansi, sur laquelle nous avons à diverses reprises, attiré l'attention au point de vue spéculatif, vient de s'avancer dans la huitaine de 85 à 110. C'est la Banque Buurmans qui mène le mouvement. Elle aurait l'intention d'aller sensiblement plus haut si les circonstances s'y prêtent.

Banque industrielle de Chine

(La Journée industrielle, 30 septembre 1926)

L'assemblée ordinaire tenue le 28 septembre, sous la présidence de M. Georges Maspero, président du conseil d'administration, assisté de MM. Tai Ming Fou, premier secrétaire de la légation de Chine à Bruxelles, et le représentant du Pekin Syndicate, scrutateurs, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1925.

.....

Pekin Syndicate

(La Journée industrielle, 7 décembre 1926)

Londres, 5 décembre. — Pendant l'exercice clos au 30 juin 1926, les recettes se sont chiffrées par £ 29.927 seulement (contre £ 99.824), y compris les intérêts et dividendes touchés sur les placements. Les dépenses se sont élevées à £ 28.424. En raison du boycottage, les houillères de la compagnie n'ont travaillé que dix jours en tout durant l'exercice, du 1^{er} au 10 juillet. En fin de compte, l'exploitation minière se solde par une perte de £ 31.265. Avec les sommes transférées à une caisse de réserve contre actions détenues dans les autres sociétés et addition de £ 8.284, représentant la différence, résultant au change de l'ajustement de l'actif et du passif flottant en Chine, le débit est

de £ 41.991, à déduire du solde créditeur de £ 230.829 reporté antérieurement. Restent à reporter £ 188.837 au terme de l'exercice sous revue.

PEKIN SYNDICATE

(*L'Information financière, économique et politique*, 7 décembre 1926)

Le rapport pour l'année terminée le 30 juin dernier constate que les recettes se sont élevées à 29.928 livres contre 99.825. Il signale que l'intérêt et l'amortissement des emprunts des chemins de fer chinois étaient en retard le 30 juin écoulé. Le défaut de paiement est dû à la situation troublée de la Chine : cependant, le conseil espère que les arriérés seront payés et que le service normal de ces emprunts sera repris quand la situation se sera améliorée. Les dépenses à Londres se sont élevées à 15.283 liv. ; celles à Paris atteignent 1.479 liv. et celles de Chine 11.663 liv., soit au total 28.424 liv. contre 30.071 liv. pour l'exercice précédent. Les charbonnages en Chine ont travaillé seulement dix jours pendant l'année, ce qui a amené une perte d'exploitation de 31.265 liv. et porté le solde débiteur de l'exercice à 23.707 liv. En outre, divers ajustements relèvent encore le solde débiteur au total de 41.992 liv., lequel, porté en déduction du solde créditeur antérieur de 230.829 liv., laisse finalement une somme de 188.837 liv. reportée à nouveau. Le rapport signale en outre qu'un arrangement satisfaisant a été conclu au sujet des intérêts possédés par le Syndicat dans la Banque industrielle de Chine. Une somme de 229.638 liv. figurant dans le dernier bilan pour couvrir ce poste se trouve maintenant liquidée.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 1452 :

The Pekin Syndicate Ltd (Shansi)

Conseil : W.-S. Nathan, P.-F. Heybourn, C. de Férol, O.-C. Armstrong, B.-J.-H. Fitzgerald, C.-B.-J. Jadot, G. Kahn, E. Francqui.

PEKIN SYNDICATE

(*L'Information financière, économique et politique*, 28 septembre 1927)

Suivant le correspondant du *Daily Telegraph*, à Pékin, les bureaux de la compagnie à Chiatso, dans la province de Honan, ont été saccagés par les troupes du général Feng Yu Siang.

PEKIN SYNDICATE (SHANSI)

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 octobre 1927)

Le calme qui, pour l'instant du moins, semble vouloir faire suite à la période d'agitation et de guerre civile en Chine, a ramené l'attention sur le Pekin Syndicate si bien préparé, il y a environ un an, à recueillir enfin le fruit de sa longue patience, au moment précis où la reprise des troubles révolutionnaires vint briser l'essor de l'entreprise. Il est parfaitement évident, en effet, que l'affaire est de premier ordre, que son exploitation comporte en elle-même les plus belles perspectives et qu'elle n'a été entravée, jusqu'ici, que par les difficultés politiques de la Chine. Créé à Londres en mars 1897, le Pekin Syndicate a pour objet l'exploitation de gisements de fer, de charbon et

de dépôts de pétrole situés en Chine dans les provinces de Shansi et de Honan. Le fer et le pétrole sont d'ailleurs considérés, pour le moment, comme n'ayant qu'une importance très secondaire et c'est uniquement sur l'exploitation de son charbonnage, — probablement le plus beau du monde — que la Société a porté jusqu'ici tous ses efforts. L'importance de cette concession houillère est considérable ; il s'agit d'une superficie de 45.000 kilomètres carrés, où l'un des filons, le Li-Fenz, est estimé devoir contenir à lui seul, au moins 3 millions de tonnes. Par ailleurs, le charbon est un anthracite convenant aux usages domestiques comme au chauffage industriel et son extraction en est aisée. Il se trouve, en effet, à peu de profondeur, soit généralement entre 100 et 400 mètres, soit parfois même à l'affleurement. Depuis dix ans, la production et les ventes avaient progressé assez régulièrement pour atteindre leur maximum pendant l'exercice 1923-1924, avec une extraction de 655.858 tonnes et des ventes ayant porté sur près de 661.000 tonnes. La situation industrielle était donc excellente et si la situation financière laissait encore quelque peu à désirer, par suite de la défaillance de la Banque industrielle de Chine, à la création de laquelle le Pekin Syndicate avait contribué de façon active, et dans laquelle il possédait un important dépôt, cette situation ne devait pas tarder à s'améliorer grandement à son tour. Pendant l'exercice clos le 30 juin 1926, un règlement satisfaisant put être conclu au sujet des participations de la Société dans la Banque industrielle de Chine, ce qui permit de liquider la somme de 229.637 liv. sterling figurant pour cet objet dans le précédent bilan. Avec sa situation financière apurée, avec des demandes dépassant déjà la production, le Pekin Syndicate pouvait espérer entrer, enfin, dans l'ère des répartitions. Mais, tout en ayant été reculé par suite des événements politiques, le moment où la Société pourra commencer à distribuer des dividendes n'est peut-être pas aussi éloigné qu'on le suppose. Il est à penser, en effet, qu'une fois l'un des deux partis qui aspirent au pouvoir définitivement vainqueur, la Chine connaîtra un essor industriel encore insoupçonné, dont les charbonnages de Shansi seront appelés à profiter dans la plus large mesure. Placé entre les mains d'un groupe puissant, le Pekin Syndicate est appelé, en tout cas, à devenir tôt ou tard une affaire de première importance en Orient. L'organisation en est parfaitement au point, prête à produire des fruits lorsque les troubles auront cessé en Chine et ce jour-là, la valeur de l'action sera difficilement calculable tant sont énormes les possibilités du charbonnage qu'exploite la Société, charbonnage dont de nombreux sondages ont démontré la régularité et dont la richesse a été évaluée à plus de 200 millions de tonnes de houille.

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 22 décembre 1927)

L'assemblée annuelle est convoquée pour le 29 décembre, mais elle ne sera tenue que pour la forme. Elle sera ajournée à l'année prochaine à une date à déterminer ultérieurement.

Dans son rapport, le conseil note que l'état général des affaires en Chine a considérablement retardé la préparation des comptes définitifs pour l'exercice au 30 juin dernier et regrette que, par suite, les comptes n'aient pu être préparés et vérifiés en temps voulu.

Pekin Syndicate Shansi

(La Journée industrielle, 21 mars 1928)

Londres, 19 mars. — Les recettes de l'exercice écoulé au 30 juin 1927, y compris les intérêts et dividendes touchés par le syndicat, s'élèvent à £ 55.801, contre £ 29.928 pour 1925-26.

Les dépenses ont été ramenées de £ 28.721 à £ 21.881. Une perte de £ 23.163 (contre £ 31.265) a été subie sur les opérations minières. Enfin il a fallu couvrir un déficit de £ 27.589 représentant la part du syndicat aux pertes commerciales subies par la Fou-Tchoung Corporation.

Les dépréciations de placements se chiffrent par £ 876. Le conseil a placé £ 9.000 à la réserve.

Au total, et après défalcation des pertes sur change, le résultat net de l'exercice est un déficit de £ 41.467, contre un déficit de £ 41.991 pour 1925-26.

Ce solde déficitaire est couvert avec le report de l'exercice antérieur et il reste à reporter à nouveau un crédit de £ 147.370.

La région exploitée par le syndicat est demeurée, au point de vue politique et social, dans un état chaotique pendant toute la durée de l'exercice. En avril 1927, il a fallu congédier tous les ouvriers. En juin, il a fallu retirer le personnel européen et laisser les puits se remplir d'eau, tout en prenant des précautions pour protéger les biens du syndicat. Aucun dommage matériel n'a été causé à la machinerie ni aux ateliers et immeubles commerciaux.

PEKIN SYNDICATE

(*L'Information financière, économique et politique*, 21 mars 1928)

À l'assemblée d'hier, le président a déclaré que le directeur général en Chine avait éprouvé les plus grandes difficultés à maintenir l'exploitation. Il eut à lutter contre le manque de main-d'œuvre et le défaut de moyens de transport. Jusqu'à l'arrêt de l'extraction, le charbon s'est bien vendu, mais la situation ayant empiré, il est devenu impossible de maintenir l'exploitation.

Le président a fait observer que de perte de 23.163 livres accusée par les opérations minières est due au fait qu'une somme de 25.703 liv. st. a été appliquée à un amortissement sur les stocks de charbon. Sans cette mesure, l'exploitation aurait donné un bénéfice d'environ 2.500 livres sterling.

Au sujet de la situation en Chine, les dernières nouvelles sont plus encourageantes. Des négociations ont lieu avec le concours du gouvernement britannique, pour la protection des propriétés de la Compagnie. Le portefeuille comprend 330.000 livres sterling de fonds britanniques.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 854 :

The Pekin Syndicate Ltd (Shansi)

Conseil : W.-S. Nathan, C.-R. Woodroffe, C. de Férol, O.-C. Armstrong, B.-J.-H. Fitzgerald, C.-B.-J. Jadot, G. Kahn, E. Francqui.

Pekin Syndicate

(*La Journée industrielle*, 22 mai 1929)

Londres, 20 mai. — Les recettes pour l'exercice au 30 juin 1928 ont été de £ 29.086 (contre £ 55.801 pour le précédent).

À la date susdite, les services d'intérêt et d'amortissement des emprunts du chemin de fer et de la province étaient toujours en souffrance ; et il a été décidé que l'intérêt échu, soit £ 48.082, n'entrerait pas dans le compte de profits et pertes, mais formerait provisoirement un compte en suspend. À ce compte. £ 30.313 ont été mises pour l'exercice 1926-1927.

Sur les opérations minières, la perte a été de £ 32.874 (contre £ 23.163) ; sur la participation du syndicat à la Compagnie de Fou-Tchoung, elle a été de £ 37.712 (contre £ 27.589).

Pour l'exercice, la perte nette s'élève au total de £ 64.088 (contre £ 41.468) ; le solde créditeur à reporter est ainsi réduit à £ 83.281.

Les stocks de charbon ont été, comme pour les deux exercices présents, inscrits au bilan pour le coût de leur production en 1925. Depuis janvier 1927, il n'a pas été produit de charbon : le chaos qui règne dans le Honan rend impossible la reprise des opérations minières.

À la suite d'une visite faite en Chine par le président et un des membres du conseil d'administration, l'organisation du syndicat de la Compagnie de Fou-Tchoung a été complètement modifiée.

Pekin Syndicate
(*La Journée industrielle*, 9 janvier 1930)

Pékin — L'exercice écoulé au 30 juin 1929 laisse une perte nette de £ 26.143, contre un déficit de £ 67.952 précédemment.

La perte commerciale afférente à la participation détenue dans la Fu Chang Corporation (entreprise charbonnière) n'a été que de £ 4.398, contre £ 37.712.

PEKIN SYNDICATE (SHANSI).
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 janvier 1930)

À l'assemblée d'aujourd'hui, le président, après avoir commenté le bilan, a dit qu'il espérait que la Banque industrielle de Chine, dont la situation est aujourd'hui meilleure, réglerait sa dette vis-à-vis de la Compagnie.

Pendant l'exercice, la situation politique en Chine n'a pas permis la reprise de l'exploitation. Le contrôle du gouvernement central chinois sur la province de Honan est à peu près nul et les chefs militaires sont tout puissants.

Il semble y avoir actuellement une légère amélioration et le gouvernement de Nankin a procédé à la nomination d'un gouverneur pour le chemin de fer de Tao-Ching.

La réouverture des mines a été retardée par une autre raison. En effet, la base du statut de la société en Chine est la Fu-Chung Corporation, formée en 1914. La société chinoise Chung-Yan, qui est coïntéressée dans cette société, et dont le gouvernement provincial est actionnaire, est hostile, ou, du moins, son conseil d'administration est hostile, au gouvernement central de Nankin. L'actif de la Chung-Yun a été saisi par le gouvernement local et se trouve en la possession des autorités militaires. Des efforts sont faits pour tâcher d'arriver à un accord et rétablir la situation normale de la Fu-Chung.

Le directeur général de la Shansi en Chine se tient en communication avec les autorités centrales pour essayer d'établir un arrangement. Les négociations n'ont pas abouti, mais leur tournure est plus favorable que l'année dernière. Bien entendu, la

situation serait facilitée si le gouvernement central rétablissait son contrôle sur la province du Honan.

Le gouvernement central, d'autre part, semble bien établi, mais la lutte contre les chefs militaires et les dissensions intestines continuent, de sorte que la paix civile n'est pas rétablie.

Le président est néanmoins convaincu qu'à la longue, la situation s'améliorera.

À cet égard, il pense que les membres du gouvernement se rendent compte que la Chine a besoin du concours de capitaux étrangers et qu'ils désirent respecter ses engagements financiers.

D'après les derniers câbles reçus de Chine, les relations avec les autorités dans la région des mines sont amicales. Seule, la situation toujours troublée est un obstacle à un règlement.

L'assemblée a voté, à l'unanimité, les comptes et le rapport.

Annuaire Desfossés, 1931 p. 877 :

The Pekin Syndicate Ltd (Shansi)

Conseil : W.-S. Nathan, C.-R. Woodroffe, C. de Férol, O.-C. Armstrong, B.-J.-H. Fitzgerald, C.-B.-J. Jadot, J. Arnavon⁹, E. Francqui.

Pekin Syndicate (Shan-Si)
(*La Journée industrielle*, 24 mars 1931)

Londres. — Les comptes pour l'exercice clos fin juin 1930 se traduisent par une perte de £ 19.230 (contre £ 26.142 pour le précédent exercice).

Le rapport indique que la situation dans la région des charbonnages s'est améliorée, qu'on a procédé sur une modeste échelle à des ventes provenant du stock, à des mesures préparatoires en prévision de l'époque à laquelle on pourra procéder à l'équipement des puits et à la reprise de l'extraction. En présence d'un actif important, le bilan ne fait apparaître que des exigibilités d'un montant insignifiant.

Les résultats commerciaux de l'exercice ne sauraient surprendre : ils se réfèrent à une période où l'activité des mines a dû être relativement faible, du fait de la situation politique et sociale en Chine.

PEKIN SYNDICATE (SHANSI).
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 mars 1931)

⁹ Jacques Arnavon (Marseille, 1877-Paris, 1949) : fils d'Honoré Arnavon, fabricant de savons. Marié (1904-1930) à Valentine Fritsch-Estrangin, fille d'Émile Fritsch-Estrangin, fabricant d'huile à Marseille. Secrétaire d'ambassade, ministre plénipotentiaire, secrétaire général de l'Association France-Grande-Bretagne (avril 1929), qu'il reconstitue à la Libération. Spécialiste de Molière. Administrateur de la Compagnie générale des graisses alimentaires (1920), de la Société auxiliaire financière et industrielle (1921) — du groupe Loucheur, intéressée au *Petit Journal* —, des Docks et entrepôts de Marseille (1922) — dont son beau-père avait été vice-président —, de la Compagnie cotonnière des Nouvelles-Hébrides (1925), commissaire des comptes de la Compagnie d'exploitation des chemins de fer orientaux (1926), administrateur de la Compagnie marseillaise de navigation à vapeur (Compagnie Fraissinet), du Pekin Syndicate (ca 1930), membre de la commission de vérification des comptes du Canal de Suez (juin 1931), administrateur du Lloyd de France (Terrestre et Vie)(juillet 1931 et mai 1935), de la Caisse de retraites pour les pasteurs de l'Église réformée de France, de la Compagnie franco-hellénique des Chemins de fer...

Pour l'exercice clos le 30 juin 1930, les revenus provenant de placements divers se sont chiffrés à 32.064 livres sterling contre 32.342 livres précédemment.

Les dépenses en Angleterre faites au cours de l'exercice écoulé se sont élevées à 13.657 livres sterling ; les dépenses faites en Chine représentent 4.388 liv st et les dépenses en France ont exigé 700 liv st. Les dépenses nécessités par l'exploitation minière en Chine ont atteint 23.173 liv st. La perte laissée par la Fu Chung Corporation a été réduite à 443 livres sterling

Il en résulte que l'exercice 1930 se solde par une nouvelle perte de 19.230 liv. st (-26.143 en 1929), à laquelle vient s'ajouter une perte de 7.015 liv. st. sur le change en Chine. Déduction faite de 3.291 liv st. de plus-value sur le portefeuille, le report à nouveau des exercices antérieurs se trouve ramené de 43.750 liv. st. à 20.795 livres sterling.

Le service — intérêts et amortissement ô des emprunts chinois provinciaux et de chemins de fer n'était toujours pas réglé à la date du 30 juin dernier. Ce poste a nécessité la création d'un compte spécial de suspens chiffré à 90.417 liv. sterling.

L'assemblée est convoquée à Londres pour le 31 mars. Le rapport du conseil signale que la situation des mines s'est améliorée l'an dernier et qu'il a été possible découler une partie des stocks de charbons.

PEKIN SYNDICATE (SHANSI).

(*L'Information financière, économique et politique*, 12 janvier 1932)

Le *Times* annonce que le gouvernement de Nankin a autorisé cette Compagnie à reprendre l'exploitation des mines de charbon du Honan, qui étaient fermées depuis cinq ans. Les travaux s'effectueront sous la protection des autorités chinoises.

PEKIN SYNDICATE (SHANSI).

(*L'Information financière, économique et politique*, 24 janvier 1932)

On mande de Shanghai au *Times* : L'impuissance des autorités chinoises vient d'être démontrée de nouveau. Le gouverneur civil de la province du Honan avait — après entente avec le gouvernement de Nankin — permis, récemment, au Pekin Syndicate de reprendre l'exploitation de ses mines. Mais le personnel de la société vient de subir diverses agressions commises par des membres de syndicats ouvriers et inspirées vraisemblablement par certains éléments militaires qui contrôlent une mine chinoise voisine. Les mines de la Shansi ont dû fermer ainsi à nouveau.

PEKIN SYNDICATE

(*Le Journal des finances*, 5 mai 1932)

Les comptes du Pekin Syndicate (Shansi) pour l'exercice 1930 traduisent une légère amélioration des recettes diverses à 44.500 liv. sterling, soit 12.400 liv. st. de plus que l'an dernier ; après défalcation des frais généraux, il reste un bénéfice de 8.000 liv. st., formant un total disponible de 31.900 liv. st. avec le report antérieur. 22.700 liv. st. sont affectées aux amortissements, le solde est reporté à nouveau. En regard du capital émis de 1 million 242.822 liv. st., ces chiffres expriment suffisamment la médiocrité du rendement des capitaux investis par la Société ; qui s'en étonnera ?

Toutefois, le rapport du conseil n'exclut pas la possibilité d'une reprise de l'exploitation des mines. Le gouvernement central et celui de la province du Ho-Nan aurait conclu avec la compagnie un accord à cet effet, mais celle-ci n'a pu y donner suite « par suite de troubles locaux » ; les pourparlers sont repris et « il semble probable que le dénoyage de la mine commencera d'ici peu ».

Mais qui fournira le fonds de roulement ?

Au 30 juin 1930, il restait à la compagnie exactement 7.443 liv. st. 14 sh. d'espèces en caisse et banques, tout le reste de son actif étant immobilisé ou « gelé » dans des placements et obligations de chemins de fer chinois.

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 11 mai 1932)

À l'assemblée qui s'est tenue aujourd'hui, le président s'est longuement étendu sur la situation politique en Extrême-Orient. L'attitude du gouvernement central chinois reste favorable à la Compagnie. Au cours de son récent voyage en Chine, le président a entamé de nouvelles négociations avec le gouvernement central qui s'est engagé à se mettre en rapports avec les autorités de la province de Honan. L'avance des Japonais en Mandchourie a retardé les négociations. Estimant la situation meilleure, le président a donné des ordres pour le commencement du dénoyage des mines et a commencé des pourparlers directs avec les autorités de la province de Honan. Le gouverneur civil de la province de Honan, qui était plutôt hostile à la Compagnie, a fait preuve de dispositions beaucoup plus conciliantes et une commission a été nommée pour examiner la situation des mines et la reprise éventuelle de l'exploitation.

Le président a quitté la Chine, sous l'impression que la reprise du travail était imminente. Depuis cette date, le dénoyage des mines a été gêné par des attaques de la population chinoise et, d'autre part, le débarquement des Japonais à Changhai avait détourné ailleurs l'attention du gouverneur.

Toutefois, d'après les dernières informations reçues, le gouverneur de la province de Honan a enfin consenti à ordonner la reprise de l'exploitation et des accords ont été conclus avec les syndicats des mineurs indigènes.

À la date du 3 mai, un câble du directeur général en Chine annonçait que les perspectives s'étaient améliorées. D'autre part, un accord avec la Compagnie Chung Yuan doit intervenir sous peu. Mais, en cas de besoin, l'exploitation indépendante de la Société sera assurée.

Le président estime que la situation s'est améliorée depuis la dernière assemblée, mais il faut compter avec les réactions de la population et, en Chine plus que partout ailleurs, les surprises sont possibles.

L'assemblée a adopté à l'unanimité les comptes du dernier exercice.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 934 :

The Pekin Syndicate Ltd (Shansi)

Conseil : W.-S. Nathan, président ; C.-R. Woodroffe, C. de Férol, O.-E. d'Avigdor Goldsmid, Earl of Rothes, C.-B.-J. Jadot, J. Arnavon, E. Franqui, A. Callens.

PEKIN SYNDICATE (SHANSI)

(L'Information financière, économique et politique, 21 juin 1933)

À l'assemblée d'aujourd'hui, le président a indiqué que la situation actuelle de la compagnie pouvait être résumée comme suit :

Il y a deux ans, les mines étaient fermées. Le dénoyage a pu commencer l'année dernière, par suite de l'heureuse conclusion d'un accord d'exploitation avec les mines de Chung Yuan, accord qui, finalement, a été approuvé par les autorités centrales chinoises. L'exploitation a pu recommencer. La production atteint actuellement 1.200 tonnes par jour. 21.500 tonnes ont déjà été vendues et les ventes atteignent actuellement 10.000 tonnes par semaine. Les stocks sont de l'ordre de 112.000 tonnes.

Le président a rendu hommage aux efforts des représentants de la compagnie en Chine, ainsi qu'à ceux du major Nathan, qui se trouve actuellement encore en Chine.

PEKIN SYNDICATE(SHANSI)

(L'Information financière, économique et politique, 1^{er} juin 1934)

Londres, 31 mai (par téléphone). — Un violent incendie a éclaté dans une fosse de la mine Kailan, près de Tien-Tsin. Il y aurait 32 morts. L'incendie est maîtrisé.

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 12 juin 1934)

Au cours de l'exercice de 18 mois, clos au 31 décembre 1933, les recettes, y compris les résultats de la Fu Chung Mining Administration, se sont élevées à 43.303 livres sterling. Compte tenu de 20.765 liv. sterling de frais d'administration à Londres, de 1.050 liv. st. à Paris, de 12.238 liv. sterling en Chine et de 26.114 liv. st. de dépenses effectuées sur les charbonnages, le solde débiteur du compte de profits et pertes ressort à 16.864 liv. st., ce qui porte le solde débiteur total à 88.029 liv. st. Mais après déduction d'un montant de 1.678 liv. sterling, qui représente la différence de change, et de 48.960 liv. st. de plus-value, acquise par les placements, et de bénéfices effectués sur la réalisation de placements, la perte définitive se trouve ramenée à 37.390 liv. st., somme qui est reportée à nouveau.

Depuis le 31 décembre 1933, la valeur des placements s'est accrue dans des proportions de 2 3/4 %. À la date du 30 mai 1934, ces placements s'élevaient approximativement à 284.738 liv. st.

La production de houille des mines du Pekin Syndicate, depuis la reprise des travaux d'exploitation en août 1932 jusqu'au 26 mai 1933, s'est élevée à 149.324 tonnes. La production de l'administration en commun, du 26 mai au 31 décembre 1933, a atteint 512.573 tonnes.

Certaines difficultés ont marqué le début de la période de coopération avec la compagnie chinoise ; il y a lieu cependant d'espérer que si celle-ci tient ses promesses et que la situation politique demeure stable, la participation du syndicat dans l'administration en commun pourra être établie sur une base rémunératrice.

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 7 juin 1935)

À l'assemblée qui vient de se tenir à Londres, le président brigadier général Woodroffe a rappelé la situation difficile de la Compagnie, lorsqu'il est arrivé en Chine

l'an dernier. Le déficit de l'exploitation ressortait à 160.000 dollars par mois et les caisses étaient vides, alors que 18.000 dollars étaient à payer, immédiatement, pour les salaires.

D'accord avec l'Administration chinoise, des mesures immédiates ont pu être prises visant à la nomination d'un directeur général chinois, la fermeture des puits illégaux, et la protection des mines, Mais la position devint presque dramatique aux mines, où le personnel blanc de direction restait sans protection efficace contre les masses de mineurs, avec les caisses pratiquement vides. Il fallut que l'ambassadeur d'Angleterre intervint auprès du gouvernement chinois pour obtenir l'envoi immédiat de troupes et un renforcement de la police. La loi martiale fut proclamée en été et le calme se rétablit assez rapidement à la suite de mesures énergiques.

À partir de cette époque, les ventes de charbon augmentèrent, dépassant 93.000 tonnes en octobre. Le programme de réorganisation industrielle était en bonne voie d'achèvement, à la fin de 1934, si bien que la production augmentait tandis que le prix de revient baissait d'environ 2 dollars par tonne extraite. Le déficit faisait place à un bénéfice qui atteignait 294.000 dollars en novembre.

Pourtant, le prix du charbon sur le marché chinois allait en baissant rapidement, passant de 5,85 dollars par tonne à 3,717. Depuis lors, une certaine amélioration s'est produite à la suite des mesures contre la production illégale et les prix ont pu être augmentés de 80 cents.

La principale difficulté provient, en fait, de l'éloignement des mines, qui sont à 1.500 km. de Shanghai et 600 de Pékin, et 11.000 de Londres — dans un pays où la politique locale joue un rôle essentiel, et où les transports restent difficiles et onéreux par suite du manque endémique de wagons.

La solution consisterait dans l'extension du chemin de fer jusqu'à Taimingiu, où le charbon peut être embarqué sur des jonques jusqu'à Tientsin. Le ministère du Transport est, autant qu'on puisse savoir, en train d'étudier sérieusement la question.

Le charbon de la mine est d'excellente qualité : on le trouve en abondance, la production est facile et la demande considérable. L'avenir dépend du maintien en place du général Chiang Kai Shek et de son état-major composé d'hommes fort capables. S'il peut continuer le travail splendide qu'il a déjà accompli, nul ne peut dire jusqu'où la Chine peut se développer.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1025 :

The Pekin Syndicate Ltd (Shansi)

Conseil : C.-R. Woodroffe, pdt ; O.-E. d'Avigdor Goldsmid, J. Arnavon, A. Callens, J. Jadot, Earl of Rothes.

Commissaire aux comptes : Copper Brothers and C^o.

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 17 juillet 1936)

À l'assemblée qui vient d'avoir lieu à Londres, le président brigadier général Woodroffe a déclaré que la collaboration entre le personnel chinois et étranger a permis de mener à bonne fin la réorganisation commencée en 1935. Un accord a pu être conclu concernant l'exploitation de puits illégaux par les indigènes. L'Administration s'est engagée à acheter chaque mois une certaine quantité de charbons aux puits illégaux et les indigènes ont accepté en revanche de ne pas utiliser le chemin de fer pour le transporter.

Le président signale une grande amélioration de la position financière de la société. Le montant dû pour les dépenses courantes ne s'élevait, le 31 décembre 1935, qu'à 148.000 dollars contre 225.000 un an auparavant. L'année 1935 a été caractérisée par un effort continu de réorganisation des ventes. Celles-ci n'ont progressé durant l'année que légèrement par suite de la crise et de la nécessité de réduire les prix pour faire face à la concurrence et pour regagner les marchés perdus pendant la période de grèves et de guerres civiles. À présent, les prix s'améliorent et le bénéfice net par tonne doit progresser. Pour les six mois se terminant le 30 juin 1936, les ventes se sont élevées à environ 700.000 tonnes contre 393.000 pour la période correspondante de l'année dernière.

Le président, qui s'était rendu en Chine pour examiner la situation et veiller à la réorganisation administrative de la Société, est parvenu à élaborer un plan qui a reçu l'approbation du général Chiang Kai Shek et qui prévoit : un conseil d'administrateurs comprenant cinq nombres dont deux élus par la Chung Yuan Company et deux par le Pekin Syndicate. Le président sera désigné par le général Chiang Kai Shek. Un comité exécutif de deux membres sera adjoint au conseil. Aucun administrateur de la Chung Yuan Company ou du Pekin Syndicate ne sera un employé de l'Administration des Mines de Chung Fu. Cet arrangement sera valable pour une durée de trois ans.

Au sujet des placements de la Société en Chine, le président rappelle qu'ils ont été effectués sur la base du dollar et qu'il sera peut-être nécessaire de réorganiser et de réduire le capital. La situation retient toute l'attention des administrateurs.

M. Woodroffe remarque qu'à propos de l'avenir, il a peu à ajouter à ses réflexions de l'année dernière qui ont été confirmées lors de son récent voyage. Malgré l'activité communiste dans l'Ouest, la contrebande japonaise et le mouvement dit autonomiste dans le Nord, l'année 1935 a été relativement paisible et des progrès surprenants ont été réalisés dans le développement du pays, notamment en ce qui concerne les transports.

La stabilisation du dollar a supprimé un des facteurs d'incertitude les plus alarmants et le taux de change est suffisamment bas pour favoriser le commerce d'exportation. Si la stabilité est maintenue (il n'y a pas de raison pour qu'il en soit autrement) et si les Japonais cessent enfin de faire tout ce qu'ils peuvent pour empêcher le développement de la Chine, la fuite des capitaux s'arrêtera et la Chine redeviendra un champ d'activité attrayant pour le placement des capitaux étrangers. Malheureusement, la contrebande menace actuellement les fondations mêmes du pays. Elle est organisée presque entièrement par des Japonais et des Coréens avec l'approbation tacite des autorités militaires japonaises. Si le Japon désire réellement coopérer avec la Chine, il lui est facile de mettre fin à cette déplorable situation illustrée par les lourdes pertes constatées dans les recettes douanières du gouvernement de Nankin.

Malgré cette incertitude, le président exprimé sa confiance dans l'avenir de la Chine et estime que le général Chiang Kai Shek est et sera à même de dominer la situation.

THE PEKIN SYNDICATE LIMITED
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juillet 1937)

À l'assemblée ordinaire qui se tiendra le 16 juillet, il sera donné lecture un rapport du conseil d'administration dont nous donnons ci-dessous l'essentiel.

Les administrateurs ont l'honneur de soumettre les comptes vérifiés relatifs à l'exercice terminé le 31 décembre 1936, qui ont été régularisés conformément au projet de réduction de capital adopté par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le 1^{er} juin 1937, et ratifié par le Tribunal en date du 20 juin 1937.

Les bénéfices nets réalisés pendant l'exercice s'élèvent à £ 36.502.

Les administrateurs proposent d'allouer à un fonds de pension de retraite au profit du personnel un premier versement de £ 2.000, ce qui laisse un solde de £ 34.502.

Conformément aux statuts, les administrateurs proposent que cette somme soit répartie comme suit :

Payer un dividende de 3 pence par action, sous déduction de l'impôt sur le revenu, sur les 1.202.822 actions Shansi (66 %) : £ 16.036.

Payer un dividende de 7 pence 4 par action, sous déduction de l'impôt sur le revenu, sur les 399.000 actions ordinaires (46 %) ; £ 12.301.

Ce qui laisse un solde à reporter à nouveau aux comptes du prochain exercice de £ 7.166.

Les administrateurs sont bien aise de pouvoir signaler que l'amélioration se poursuit en ce qui regarde les opérations effectuées par l'Administration en commun des Mines « Chung Fu ». La production de houille au cours de l'exercice, y compris les achats à des charbonnages indigènes, s'est élevée à 1.269.728 tonnes comparativement à 1.111.310 tonnes pendant l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de plus de 150.000 tonnes. Les frais d'exploitation se sont maintenus réguliers.

Les ventes de houille effectuées pendant l'exercice 1938 ont atteint 1.535.800 tonnes, ce qui constitue une augmentation de 537.630 tonnes sur les ventes de l'exercice 1935. Les expéditions effectuées des mines par voie ferrée ont été satisfaisantes, et la recette nette par tonne a révélé une augmentation appropriée, grâce à la réduction des frais de transport.

Le solde du prêt de \$ 300.000 consenti par le Syndicat à l'Administration en 1934, et dont il a été fait mention dans le dernier rapport des administrateurs a été remboursé au cours de l'exercice. On a établi les conditions de remboursement du prêt de \$ 300.000 consenti au Gouvernement de la province du Honan.

La part du Syndicat dans les bénéfices répartis de l'Administration en commun des Mines « Chung Fu », relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 1936, s'est élevée à \$ 663.052.14. L'arrangement conclu en vue de la continuation de l'administration en commun pendant une nouvelle période de trois ans, sous la surveillance du Gouvernement chinois, est entré actuellement en vigueur.

Les résultats de l'exploitation, en ce qui concerne l'exercice en cours, ont été satisfaisants jusqu'à la date actuelle.

THE PEKIN SYNDICATE LIMITED

(L'Information financière, économique et politique, 6 août 1937)

MM. les actionnaires propriétaires de titres nominatifs ou de *share warrants* au porteur sont priés de faire parvenir soit leurs certificats nominatifs, soit leurs *share warrants* au porteur, suivant le cas, au Crédit Lyonnais, à Paris, ou bien à l'une quelconque de ses succursales en France ou à l'étranger ; soit encore à la Banque belge pour l'étranger*, société anonyme, 12, place de la Bourse, à Paris : ou bien à la Banque de la Société Générale de Belgique, 3, Montagne-du-Parc, à Bruxelles, ou à l'une quelconque de ses succursales en Belgique, afin que lesdits certificats nominatifs ou *share warrants* au porteur puissent être marqués du timbre portant indication détaillée de la réduction de capital, conformément aux résolutions spéciales votées aux assemblées générales extraordinaires de la Compagnie ayant eu lieu à Southern House. Cannon Street. Londres, E.C., en date du 1^{er} juin, et à l'homologation de la Cour accordée le 20 juin 1937.

Les bordereaux nécessaires peuvent s'obtenir sur demande auprès des établissements de crédit ci-dessus indiqués.

Par ordre du conseil :
Joseph J. Blackmore, secrétaire,
Adélaïde Houe», King William Street,
Londres, E.C.4., le 5 août 1937.

Pekin Syndicate
(*La Journée industrielle*, 18 novembre 1937)

Londres. — La Compagnie annonce que, du fait des hostilités en Chine, la production des mines de charbon de Tsiatso a été suspendue. Toutes les mesures possibles ont été prises aux fins de protéger la propriété. Selon les dernières nouvelles, la situation dans les mines serait calme.

CHUNKING

LE MONOPOLE DE VENTE DU WOLFRAM EN CHINE
(*La Journée industrielle*, 7 avril 1939)

Les exportations de minerai de wolfram constituent un monopole du gouvernement chinois. Celui-ci vient d'annoncer que le Pekin Syndicate Ltd a été nommé seul agent de vente par le gouvernement chinois.

Le Pekin Syndicate Ltd est une entreprise minière britannique qui possède des gisements de charbon, de fer et de pétrole dans le Honan et d'autres parties de la Chine. Le siège de l'entreprise a été récemment transféré à Chungking, capitale temporaire du gouvernement chinois.

Il est probable que le fonctionnement du monopole d'exportation du wolfram sera assez difficile, étant donné le contrôle japonais sur Canton, qui est le port principal d'exportation du minerai.

Les exportations de minerai de wolfram de Chine sont passées de 7.383 tonnes en 1935 à 16.518 tonnes en 1937, mais retombèrent à 12.358 tonnes en 1938, par suite de l'extension de la guerre sino-japonaise au Sud de la Chine, d'où provient le minerai.

La valeur des exportations a haussé de 40,8 millions de dollars chinois en 1937, à 50,5 millions en 1938, reflétant l'augmentation rapide des cours, compte tenu de la dépréciation de la monnaie chinoise.

Convertis en livres sterling au cours moyen du change pour chaque année, les prix sont passés de 60 livres sterling en 1935 à 163 livres sterling en 1937, et à 164 livres sterling en 1938.

Le principal client du monopole a été l'Allemagne, quoique ses achats aient fortement diminué par rapport à 1937, passant de 4.817 tonnes à 727 tonnes.

Les exportations vers les États-Unis sont tombées de 2.380 tonnes en 1937 à 75 tonnes en 1938 ; vers la Grande-Bretagne, de 1.634 tonnes à 75 tonnes, et vers la France de 2.010 tonnes à 100 tonnes.

En revanche, les exportations vers Hong-Kong ont augmenté de 4.386 tonnes à 11.348 tonnes ; Hong-Kong a ainsi absorbé 91 % des exportations de tungstène de la Chine, au lieu de 16 % en 1935. Toutefois, il faut noter que Hong-Kong est un port de transit, et qu'on ne connaîtra la destination définitive du wolfram qui y est passé que lorsque les statistiques d'exportation de Hong-Kong seront publiées.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 725 :
The Pekin Syndicate Ltd (Shansi)
Conseil : C.-R. Woodroffe, pdt ; O.-E. d'Avigdor Goldsmid, J. Arnavon, A. Callens, J. Jadot, Earl of Rothes, R.L. Basset.
Commissaire aux comptes : Copper Brothers and C°.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 725 :
The Pekin Syndicate Ltd (Shansi)
Conseil : C.-R. Woodroffe, pdt ; O.-E. d'Avigdor Goldsmid, J. Arnavon, A. Callens, J. Jadot, Earl of Rothes, R.L. Basset.
Commissaire aux comptes : Copper Brothers and C°.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 792 :
The Pekin Syndicate Ltd (Shansi)
Conseil : M. le comte de Rothes, pdt ; J. Arnavon, A. Callens, P.-L. Fleming, C.-R. Woodroffe, K. M. F. Hedges, A. S. Donnay.
Commissaires aux comptes : Cooper Brothers and C°.

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 4 janvier 1950)

Le comte de Rothes, chairman, a déclaré à l'assemblée annuelle que les intérêts de la compagnie ont été défavorablement affectés par la guerre civile en Chine. Les mines de Chung-Fn de la Joint Mining Administration, à Tsiaotso sont aux mains des communistes ; on ne possède aucun renseignement sur leur exploitation. D'autre part, les services commerciaux de Hong-Kong se sont à nouveau développés. Enfin, les résultats obtenus au Japon sont encourageants en dépit des restrictions commerciales.

PEKIN SYNDICATE

(L'Information financière, économique et politique, 6 novembre 1951)

Dans une déclaration jointe au rapport sur l'exercice 1950, le comte de Rothes, chairman, affirme que peu de progrès ont été réalisés dans les négociations avec les autorités chinoises au sujet des intérêts miniers de la Compagnie. En conséquence, le conseil se demande s'il est intéressant de conserver une représentation en Chine. Si celle-ci était supprimée, dans les douze mois qui suivraient, la question d'une distribution d'une partie des disponibles aux actionnaires serait à envisager.

L'ensemble des dépenses de 1950 a atteint £ 70.518 (contre £ 97.227 en 1949) et les recettes se sont totalisées à £ 35.730 (contre £ 57.462), ce qui a laissé une nouvelle perte de £ 34 788 (contre £ 39 765). Le déficit reporté est passé à £ 143.506 contre £ 108.718.

Le rapport des commissaires aux comptes signale que la valeur de l'actif figure au bilan pour £ 241 958 et qu'un prêt à une société filiale de £ 141.214 à une société filiale, utilisée par cette dernière pour financer une affaire chinoise, se trouve, dans les conditions présentes, ne plus présenter de réelles conditions de sécurité.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 792 :
 The Pekin Syndicate Ltd (Shansi)
 Conseil : M. le comte de Rothes, pdt ; P.-L. Fleming, C.-R. Woodroffe, K. M. F. Hedges, A. S. Donnay.
 Commissaires aux comptes : Cooper Brothers and C°.

THE PEKIN SYNDICATE LIMITE (SHANSI
 [*Annuaire Desfossés*, 1956, p. 564]

MM. D.L.T. Oppé, pdt ; P.-L. Cave, C.-R. Woodroffe, A.-S. Donnay, L.W. Dodds, E.R.H. Pollak.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Cooper brothers and C°.

SIÈGE SOCIAL : 4 Grafton Street London W. 1.

CONSTITUTION : Société anonyme anglaise constituée le 17 mars 1897.

OBJET : L'exploitation de mines de charbon dans les provinces de Shansi et Honan (Chine). La construction de chemins de fer et de toutes lignes de transport.

CAPITAL SOCIAL : £ 828.548, divisé en 1.202.822 actions (Shansi) de 13 shillings 4 ; 399.000 actions ordinaires de 1 shilling 4 et 2.000 actions deferred de 0 shilling 8 p. À l'origine, £ 20.000, représenté par 19.900 actions ordinaires de £ 1 et 2.000 actions deferred de 1 shilling, porté en 1898 à £ 1.520.000 et à £ 1.540.000 en 1900, divisé en 1.500.000 actions Shansi de £ 1, 399.000 actions ordinaires de 2 shilling et 2.000 actions deferred de 1 shilling. La division des actions ordinaires de £ 1 en actions de 2 shillings a été effectuée en 1910.

Ramené à £ 828.548 en 1937 par la réduction de la valeur nominale des actions Shansi de £ 1 à 13 sh. 4, des actions ordinaires de 2 shil. à 1 shil. 4 et des actions deferred de 1 shil. à 8 pence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : En novembre une voix par action Shansi, une voix par action ordinaire, 335 voix par action différée.

RÉPARTITION DE BÉNÉFICES : Les actions « Shansi » ont droit : 1° à 10 % des bénéfices annuels jusqu'à ce qu'elles aient reçu au total £ 1 chacune ; après, elles n'ont plus droit qu'à la moitié du surplus des bénéfices annuels sur l'excédent : la totalité aux actions ordinaires jusqu'à ce qu'elles aient reçu au total 2 shil. par action, après elles n'ont plus droit qu'à 50 % de l'excédent. Le solde revient : 80 % aux actions différées, 20 % au conseil.

LIQUIDATION : Excédent d'actif : 50 % aux actions Shansi ; 25 % aux actions ordinaires et 25 % aux actions différées.

SERVICE FINANCIER : Siège social, Crédit Lyonnais.

COUPURES : Unités, 5 et 25 actions.

COTATION : Courtiers « Cote Desfossés » actions 129. — Notice SEF : HO 53,

(En livres sterling)

Ex.	Intérêts	Recettes totales	Frais généraux	Benéf. nets	Dividendes
1940	40.547	—	—	27.950	—
1941	19.838	—	—	13.668	—
1942	30.631	—	—	-837	—
1943	73.351	73.389	61.468	6.279	—

1944	71.157	73.771	57.852	7.162	—
1945	73.166	79.178	67.849	12.319	—
1946	36.599	38.507	81.072	- 23.104	—
1947	19.311	22.536	52.748	- 60.067	—
1048	19.254	68.040	84.488	-75 839	—
1949	13.641	57.467	97.227	-108.718	—
1950	13.296	35.730	70.518	- 34.788	—
1951	13.422	25.407	22.842	2.565	—
1952	14.793	39.095	18.429	- 13.528	—
1953	55.489	91.287	19.537	47.377	—

BILANS AU 31 DECEMBRE (en 1.000 £)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital émis	685 (1)	671 (2)	660 (3)	707 (4)	815 (5)
Réserves	87	—	—	—	-
Dette flottante	7	66	60	29	72
	<u>849</u>	<u>737</u>	<u>720</u>	<u>736</u>	<u>887</u>
ACTIF					
Immobilisations	387	385	505	654	736
Réalisable	462	349	55	76	145
Disponible	—	3	160	6	6
	<u>849</u>	<u>737</u>	<u>720</u>	<u>736</u>	<u>887</u>

- (1) Perte de 143.506 £ déduite.
(2) Perte de 156.562 £ déduite.
(3) Perte de 168.202 £ déduite.
(4) Perte de 120.7656 £ déduite.
(5) Perte de 13.068 £ déduite.